Ville de Saint-Pierre-des-Corps

(Indre-et-Loire)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 28 juin 2023

Procès-verbal

VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Extrait du Registre

Des délibérations du conseil municipal

Séance du mercredi 28 juin 2023

L'An deux mille-vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix-huit heures et sept minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANÇOIS, Maire et Vice-président de la Métropole, en charge de la politique de la Ville et de la rénovation urbaine.

Convocations adressées le 22 juin 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 31

ÉTAIENT PRÉSENTS : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Annick MARICHAL	procuration à Emmanuel FRANCOIS
Gilles FREMONT	procuration à Alain DELANCHY
Samira MOKADEM	procuration à Amin BRIMOU
Régis DUROUCHOUX	procuration à Stéphane AUDUSSEAU
Mukerrem AK	procuration à Gamzé AK
Romain DANGER	procuration à Christian BONNARD (jusqu'à 19 h 55)
Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD	procuration à Michel SOULAS (jusqu'à 19 h 15)
Fatiha KENDRI	procuration à Nabil BENZAÏT

ABSENTS : Pascaline DAUMAIN, Christophe DE AMORIM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nabil BENZAÏT

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX : 6

Approbation des proces-verbaux du Conseil Municipal des 16 mai et 9 juin 2023 6

VŒUX : 7

2023 05 16 – 02 Vœu presente par le groupe d'opposition « A GaucheS Toute » demandant qu'une deliberation fixe les conditions d'attribution des places gratuites permettant l'acces aux evenements culturels de Saint-Pierre-des-Corps 7

2023 06 28 – 01 Vœu presente par le groupe d'opposition « J'Aime Saint-Pierre-des-Corps » concernant les prets de livres payants a la bibliotheque 12

COMPTE-RENDU DÉLÉGATION DU MAIRE : 19

2023 06 28 – 03 Compte-rendu de la delegation accordee au Maire en application de l'article L. 2122-22 alineas 4 et 5 du Code General des Collectivites territoriales (C.G.C.T.) 19

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 25

2023 06 28 – 04 Mise en place de la commission communale d'accessibilite (CCA) 25

2023 06 28 – 05 Designation d'un referent deontologue pour les elus locaux 33

2023 06 28 – 06 Modification – Designation d'un representant au conseil d'administration de la SEM Pompes Funebres Intercommunales (PFI) 35

COMMANDES PUBLIQUES – JURIDIQUE : 35

2023 06 28 – 07 Autoriser Monsieur le Maire a signer le marche public relatif a l'exploitation des installations de chauffage, d'ECS, de ventilation, de traitement de l'air et climatisation/production de froid des batiments communaux . 35

FINANCES : 39

2023 06 28 – 08 Subvention municipale 2023 au budget principal du CCAS 39

2023 06 28 – 09 Mise en place de la nomenclature budgetaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 39

2023 06 28 – 10 Regularisation de l'actif – Amortissement de deux etudes realisees en 2016 – Budget Principal de la commune 40

2023 06 28 – 11 Compte rendu sur l'utilisation des delegations au Maire – Demandes de subventions depuis le 1er janvier 2023 41

POLITIQUE DE LA VILLE : 45

2023 06 28 – 12 Attribution de la dotation politique de la ville (DPV) 45

RESSOURCES HUMAINES : 48

2023 06 28 – 13 Creation des grades necessaires aux avancements de grade 2023 48

2023 06 28 – 14 Transfert de personnel des services espaces verts et serres municipales a Tours Metropole Val de Loire au 1er juillet 2023 49

2023 06 28 – 15 Creation de deux postes d'auxiliaires de puericulture et transformation d'un poste de redacteur principal de 2e classe en attache territorial 53

2023 06 28 – 16 Convention de partenariat – Volontaire en service civique – CONCORDIA Centre – Val de Loire 53

2023 06 28 – 17 Convention de disponibilite pour formation de sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail 59

SANTE : 59

2023 06 28 – 18 Creation d'une consultation de dieteticienne payante au Centre Municipal de Sante (CMS) 59

URBANISME : 62

2023 06 28 – 19 Vente a la Societe Pierreval Amenagement d'une emprise de terrain de 7.511 m² environ issue des parcelles cadastrees AM 91P, 92P, 102P, 141, 182P et 239P au prix de 345.506 euros 62

2023 06 28 – 20 Mise en place d'une convention d'occupation precaire au profit de la SAS Le Soleil pour l'exploitation d'une guinguette d'hiver dans un local sis rue de la Grange Quillet, cadastre AX 78 64

QUESTIONS ORALES : 66

QUESTION ORALE DU GROUPE « J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS » PORTANT SUR LA CREATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT POUR LES VELOS..... 66

La séance est ouverte à 18 h 07 min

M. FRANÇOIS : Mesdames, Messieurs, bonjour pour ce Conseil Municipal du 28 juin 2023. Merci au public ; merci aux élus d'être présents.

Un petit rappel succinct du règlement : les interventions ne doivent pas se faire de la part du public : ni désapprobations ni approbations. Je vous énumère les pouvoirs.

- Madame Samira MOKADEM a donné pouvoir à Amin BRIMOU jusqu'à son arrivée — vers quelle heure ?... On ne sait pas.
- Madame Annick MARICHAL a donné pouvoir à Monsieur le Maire.
- Monsieur Romain DANGER a donné pouvoir à Monsieur Christian BONNARD
- Monsieur Mukerrem AK a donné pouvoir à Gamzé AK
- Monsieur Gilles FREMONT a donné pouvoir à Monsieur Alain DELANCHY
- Monsieur Régis DUROUCHOUX a donné pouvoir à Monsieur Stéphane AUDUSSEAU
- Madame Fatiha KENDRI a donné pouvoir à Monsieur Nabil BENZAÏT
- Madame Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD a donné pouvoir à Monsieur Michel SOULAS jusqu'à son arrivée prévue aux alentours de 18 h 30 ; c'est bien cela ?... Voilà.

La séance est donc ouverte. Le quorum étant atteint, nous allons désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Nabil BENZAÏT est donc nommé secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance est nommé : M. Nabil BENZAÏT.

Un petit rappel sur les vœux qui ont été émis.

Je pense que vous avez tous reçu la réponse du SMT, il me semble, sur le vœu du groupe d'opposition *« J'Aime Saint-Pierre »* sur l'aménagement des parkings extérieurs pour les vélos. Nous avons reçu la réponse de VTH que nous vous transmettrons ; on vient de la recevoir.

Sur le vœu du groupe d'opposition *« Vivre ensemble solidaires en Métropole tourangelle »*, *« La France Insoumise »*, tout en affirmant son attachement au système par répartition, demande le retrait du projet de réforme ; nous avons donc envoyé comme convenu à Madame le Premier ministre et à Monsieur le Président de la République, et je pense que vous avez eu la réponse du Premier ministre. Normalement, on doit vous l'envoyer ; elle a été notifiée.

Il me semble qu'on a aussi reçu de la part du Directeur du cabinet de la Présidence une réponse qu'on vous transmettra.

Autrement, pour le vœu sur l'accessibilité au stade, nous n'avons pas de réponse à ce jour au syndicat des mobilités. Voilà.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal des 16 mai et 9 juin 2023

M. FRANÇOIS : Avez-vous des remarques sur le rapport du Conseil Municipal du mardi 16 mai ? Oui, Monsieur JEANNEAU.

M. JEANNEAU : Bonjour à vous, à tout le monde. Dans le rapport du Conseil Municipal, sur l'écrit en page 55, concernant le débat sur le compte administratif, vous nous avez invectivés, dans le sens où vous nous avez dit qu'on « racontait des salades » sur les chiffres qui étaient ceux des taux de récession d'investissements sur l'ensemble des communes de la Métropole. On a fait notre travail, nous nous sommes renseignés, on a vu les taux : sur les 22 communes, l'ensemble des communes, sauf six, a répondu, et, malheureusement, nous sommes la commune ayant le plus bas taux de réalisation pour les investissements en 2022. Celle qui nous suit est Savonnières avec 43 % et après, on est au-delà des 53 %, puisque je prends le cas de Ballan-Miré : c'est à plus de 50 %. Si je prends le cas de Saint-Avertin, c'est à 58 % ; à 56 % pour Rochecorbon, et après, on passe à 61 %, 85 %, 95 %. Donc, lorsque, Monsieur le Maire, nous avons évoqué le fait que nous étions *l'un des taux les plus bas*, en fait, malheureusement, nous avions tort ; nous avons eu *le taux le plus bas* de la Métropole.

M. FRANÇOIS : C'est bien ; c'est noté, Monsieur JEANNEAU. Y a-t-il d'autres remarques ? Oui, Monsieur SOULAS.

M. SOULAS : Oui, mais sur le PV du Conseil Municipal du 9 juin.

M. FRANÇOIS : On est pour l'instant sur celui du 16 mai.

M. SOULAS : Oui, c'est pour ça ; j'ai levé la main trop tôt.

M. FRANÇOIS : 16 mai, pas d'autres remarques ? Monsieur BENZAÏT.

M. BENZAÏT : Page 35, Madame KENDRI s'était abstenue et elle avait mon pouvoir pour l'abstention, et il est indiqué *: « Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, à 32 voix pour, décide d'approuver le nouveau règlement. »* Donc, il faut noter que ce n'était pas 32, techniquement, s'il y avait 2 abstentions.

M. FRANÇOIS : Très bien. Joëlle, vous avez noté cela ?... Donc, il faudra qu'on revoie l'enregistrement ou, en fait, c'était 31 voix pour…

M. BENZAÏT : … et deux abstentions.

M. FRANÇOIS : … et deux abstentions. Il faudra qu'on regarde tout ça. On regardera tout ça, Joël, il n'y a pas de souci ? Monsieur le Directeur des services, il n'y a pas de problème ? Thomas, on va voir et faire une notification si elle est nécessaire en fonction de ce que l'on va étudier : « Page 35, 31 pour et 2 abstentions. » C'est noté. Pas d'autres remarques sur ce procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mai ?

On passe au 9 juin. Monsieur SOULAS, vous avez la parole.

M. SOULAS : Merci. Bonjour à tout le monde. C'est simplement une précision sur la page 4. Lors de ce Conseil Municipal, vous nous aviez indiqué que Madame Jeanine ROY remplaçait Monsieur Christophe DE AMORIM. De mémoire, il ne me semblait pas qu'il y ait une délibération, et il ne nous semblait pas non plus que, pour Madame ROY, il y ait une précision concernant ses délégations dans les commissions ; en tout cas, ses participations dans les commissions. Comme on

a commencé les uns et les autres avec un petit peu de retard, on voudrait quand même avoir quelques précisions sur cette modification de la composition du Conseil.

M. FRANÇOIS : La modification du Conseil a lieu exceptionnellement au moment où, effectivement, on propose ce vote, pour les suppléants, à la liste des grands électeurs. Elle n'a pas de délégation propre, mais c'est simplement pour ce Conseil Municipal particulier, car Monsieur DE AMORIM est portugais et qu'il ne peut pas prétendre à être un grand électeur ; c'est tout ; voilà pour la réponse. *(Répondant à une question hors micro)* Oui, c'est ça, c'est juste pour ce Conseil Municipal particulier. Pas d'autres remarques ?... Eh bien, écoutez, il est approuvé. Je vous remercie. Monsieur BENZAÏT, oui, je vous en prie.

M. BENZAÏT : Simplement pour indiquer — et je l'indique à Monsieur le Directeur Général des Services pour les notes — que, dorénavant, le nom de notre groupe ne sera plus *« Vivre ensemble solidaire en Métropole tourangelle #LFI »* mais tout simplement *« LFI »*. Et il n'y aura plus la dénomination *« Vivre ensemble solidaire en Métropole tourangelle »* ; dorénavant il faudra nous appeler *« LFI »* et noter dans les documents seulement *« LFI ».*

M. FRANÇOIS : *« La France Insoumise ».* C'est bien noté.

M. BENZAÏT : Voilà.

M. FRANÇOIS : Il faut faire une notification particulière ou pas, Monsieur le Directeur ?... Non, c'est juste une demande. Il y a peut-être besoin d'une confirmation écrite, Monsieur BENZAÏT.

M. BENZAÏT : Je pourrai vous la donner, il n'y a pas de souci.

M. FRANÇOIS : Ce qui serait bien quand même…

M. BENZAÏT : Oui, pas de souci.

M. FRANÇOIS : … qu'on ait au moins une demande écrite.

M. BENZAÏT : Mais on part sur ce Conseil Municipal sur la dénomination *« LFI ».*

M. FRANÇOIS : D'accord. Donc, à partir d'aujourd'hui, ce sera *« La France Insoumise »…*

M. BENZAÏT : *« La France Insoumise ».*

M. FRANÇOIS : On l'a noté.

M. BENZAÏT : Merci.

M. FRANÇOIS : Merci ; c'est nous qui vous remercions. Je laisse la parole au groupe *« A GaucheS toute »* pour le vœu qu'ils souhaitent présenter.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux du Conseil Municipal des 16 mai et 9 juin 2023.

VŒUX :

2023 05 16 – 02 Vœu présenté par le groupe d'opposition « A GaucheS Toute » demandant qu'une délibération fixe les conditions d'attribution des places gratuites permettant l'accès

aux événements culturels de Saint-Pierre-des-Corps

Rapporteur : M. Michel SOULAS

Monsieur SOULAS : *« Monsieur le Maire, la Ville de Saint-Pierre-des-Corps a toujours été attachée à l'accès à la culture pour tous.*

Pour cette raison, permettre au plus grand nombre d'y accéder relève évidemment d'une politique culturelle forte, y compris et surtout en direction de celles et ceux qui en sont éloignés même momentanément.

Nous pensons (ou du moins espérons) qu'il arrive parfois que des places gratuites ou des invitations soient mises à disposition de personnes en situation précaire, via des associations de la commune, pour profiter de manifestations, assister à des spectacles pendant la saison culturelle.

Aussi, le groupe "A GaucheS Toute !" souhaite que cette pratique se fasse en toute transparence et propose par ce vœu qu'une prochaine délibération du Conseil Municipal clarifie les modalités d'attribution des places gratuites auprès des structures d'insertion de notre ville.

Pour ces motifs, le Conseil Municipal réuni en séance plénière le mercredi 28 juin 2023 décide que lors du prochain Conseil Municipal une délibération fixant les conditions d'attribution des places gratuites permettant l'accès aux événements culturels de Saint-Pierre-des-Corps soit soumise aux votes des élus du conseil municipal. »

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur SOULAS pour votre présentation. Je vais laisser la parole à notre adjoint à la Culture, Monsieur Mickaël CHAPEAU ; je vous en prie.

M. CHAPEAU : Bonsoir. Mesdames, Messieurs les élus, Public.

Je dois vous avouer tout d'abord qu'à la lecture de votre vœu je m'interroge sur l'utilité des commissions Culture, où la parole a toujours été libre, riche d'échanges et surtout transparente sur la totalité des actions. Poser la question dans un vœu sur l'espoir d'une mise à disposition des places en faveur des personnes en situation précaire, via des associations de la commune, est fort étonnant. Mais peut-être est-ce par la méconnaissance des dispositifs qui étaient déjà mis en place sous la mandature de Madame BEAUFILS, et que nous avons poursuivis fort heureusement du fait de leur pertinence.

La structure qui avait été choisie à l'époque par l'équipe municipale est l'association *Cultures du Cœur*. En effet, un partenariat spécifique entre la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et *Cultures du Cœur* a été mis en place dans la perspective d'un accompagnement de qualité des publics dits « empêchés et précaires », et cela, au-delà de mettre à disposition une invitation aux spectacles.

La Ville de Saint-Pierre-des-Corps est partenaire de l'association *Cultures du Cœur* depuis 15 ans, et soutient ses actions de lutte contre les inégalités en contribuant au fonctionnement de sa billetterie solidaire. La Ville a été l'une des premières, car cette convention de partenariat à « tacite reconduction » a été rédigée en 2008, c'est-à-dire à la création de *Cultures du Cœur 37*.

Cultures du Cœur a comme mission l'accès au droit culturel. C'est une action prioritaire pour les Cultures du Cœur d'Indre-et-Loire. L'association travaille aujourd'hui avec un réseau de plus de 250 structures sociales et éducatives, et compte 150 partenaires culturels, sportifs, et de loisirs, permettant de proposer chaque année près de 15 000 invitations dans le Département d'Indre-et-Loire. Elle est évidemment très implantée sur notre commune et travaille avec des structures sociales en place : le CCAS, Cispeo, le Sac à malice, la Maison des solidarités, le Service de la prévention spécialisée, la Mission locale, l'Action sociale SNCF, Envie Touraine, le Collectif Migrants de Saint-Pierre-des-Corps, l'association Naya, et enfin l'Insertion Développement 37.

Le service culturel met à la disposition de *Cultures du Cœur* des invitations pour l'ensemble des spectacles de la saison. Tous les ans, une rencontre a lieu avec *Cultures du Cœur* et les services culturels de la Ville. La prochaine a lieu en juillet, pour définir conjointement sur chaque proposition de spectacle le nombre de places mis à disposition de *Cultures du Cœur*. Ensuite, *Cultures du Cœur* met à disposition ces invitations sur la billetterie solidaire, accessible en ligne et uniquement par les relais sociaux adhérant à l'association. En plus de faciliter l'accès au spectacle et aux équipements culturels pour les personnes les plus précaires, l'idée est de proposer aux acteurs du secteur social et médicosocial d'utiliser la sortie culturelle comme un support de travail avec son public, sur l'estime de soi, la mobilité et la ponctualité, et surtout avec un accompagnement global qui permet trois actes d'intervention : l'accès aux sorties culturelles et sportives, la formation et l'animation professionnelle du réseau, et enfin la mise en place de projets spécifiques co-construits. Tous les ans, en commission culturelle, à la suite du rapport détaillé des activités *Cultures du Cœur*, nous présentons les conclusions de ce dispositif.

En 2022-2023, 102 places ont été offertes par la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, et seulement 46 ont été réservées. Ces 46 places ont été réservées par l'association Courteline, par la Maison des solidarités, par Le Sac à malices, par le centre social Pluriel(le)s et l'association 100 pour 1.

Pour votre information, ce dispositif permet à des Corpopétrussiens de venir au centre culturel, mais aussi dans tous les établissements de culture d'Indre-et-Loire. Et au centre culturel de recevoir tous les publics empêchés du département.

La procédure est depuis 15 ans, je pense, et en tout cas, j'en suis sûr depuis trois ans sous notre mandature, toute transparente et similaire avec tout ce qui se fait dans toutes les autres structures culturelles de l'Indre-et-Loire travaillant avec *Cultures du Cœur* et ne nécessite pas de délibération spécifique.

Au-delà du partenariat avec *Cultures du Cœur*, sachez que le centre culturel propose ponctuellement des places gratuites aux associations ou aux individus dans le cadre de projets d'action culturelle initiés sur la saison ou sur la ville. En 2021-2022 pour vous donner cet exemple, Mélodie JOINVILLE, chorégraphe, assure six ateliers, et sur six séances de deux heures, s'est adressée à 10 femmes de l'association Naya. Une restitution a été faite de ce spectacle et, dans le cadre de cette soirée, les femmes et les proches étaient invités gratuitement pour cette représentation. Tout ça est présenté chaque année de façon très claire et transparente en commission culturelle ; je vous remercie pour votre écoute.

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur. Je vous laisse la parole, Monsieur SOULAS ; je veux compléter pour bien qu'on comprenne que, finalement, ce n'est pas de donner des places qui est important ; c'est de faire en sorte que les personnes en grande précarité puissent se déplacer pour accéder effectivement aux événements culturels. Monsieur SOULAS.

M. SOULAS : Notre propos n'était pas de mettre en cause la démarche, et on la partage ; on est bien d'accord. Il nous semblait quand même — et notamment à travers les associations que vous avez évoquées — qu'il y avait parfois quelques interrogations sur la méthode utilisée. Et nous aussi, en tant qu'élus, lorsque vous dites que je ne sais plus combien de places ont été proposées, et que, au final, c'est assez décevant, que c'est à peine la moitié des places qui sont prises, il nous semblait que, à travers ce vœu et à travers une clarification, une mise en transparence des procédures, le vœu pouvait répondre à ça. Évidemment, ce que vous dites, Monsieur CHAPEAU, on peut y souscrire, mais à 200 % ! Il n'y a aucune ambiguïté sur cette question-là. On sait que ça existe ; vous faites référence à une procédure qui date de 2008 ; je note que, pour une fois…

M. CHAPEAU : À une convention signée par Madame BEAUFILS à tacite reconduction, et qui avait mis en place ce dispositif et les modalités du dispositif.

M. SOULAS : Mais est-ce que, aujourd'hui, il serait incongru d'imaginer qu'on puisse soit en avoir une totale transparence voire réfléchir sur ces conditions. Ce que je sais, par exemple, c'est que parfois, les places qui sont mises à disposition se font un peu au dernier moment ; je sais bien, mais en tout cas, je n'ai pas cherché à aller « gratter » pour savoir précisément ce qui cloche, mais il y a peut-être des choses à revoir. En tout cas, vous le dites : entre les places que vous donnez et les places qui sont utilisées, il y a un grand delta quand même. Par rapport à ça, nous, c'est simplement de ne pas remettre en cause la démarche que vous avez reconduite, mais en tout cas, essayez de mettre un peu plus de transparence pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans la démarche ; c'est tout ; c'était l'objet du vote.

M. CHAPEAU : Pour que les choses soient très claires, en juillet de chaque année, une fois que la programmation culturelle est faite et validée par la commission culturelle, les équipes du centre culturel reçoivent *Cultures du Cœur*. Et en fonction de chaque spectacle, une jauge de places est déterminée ; par exemple, pour Marianne JAMES, c'était 10 places. C'est 10 places : chaque spectacle est fait comme ça, et c'est fait en juillet. En septembre 2023, sera mise sur le site de *Cultures du Cœur* l'intégralité des places que nous offrons. Elles seront mélangées parmi les 15 000 places disponibles en Indre-et-Loire. Tous les ans, on a les chiffres. On sait combien de personnes sont accueillies au centre culturel. Donc, l'année dernière, on a eu 46 personnes qui ont été accueillies au centre culturel dans le cadre d'un accompagnement par *Cultures du Cœur*. Parce qu'on s'est rendu compte qu'offrir des places gratuites à des gens, s'ils ne sont pas accompagnés parce que ces publics dits « empêchés » n'ont jamais mis les pieds chez nous, ça ne fonctionne pas. Et donc, c'est pour ça qu'aujourd'hui on s'appuie sur ces associations-là ; il y en a très peu en Indre-et-Loire ; il y a l'association *La Barque* aussi, avec laquelle, personnellement, je travaille et, si les gens ne vont pas chercher les publics, malheureusement, ils ne viennent pas.

Donc, aujourd'hui, concernant cette convention qui était mise en place à tacite reconduction, nous, bien sûr, on a continué ça. C'est *Cultures du Cœur* qui nous propose ses jauges ; nous acceptons toujours les jauges qu'ils nous proposent. Parce que, c'est pareil : comme les gens doivent être accompagnés, il faut des accompagnants sur les gens qui viennent voir les spectacles, et donc sur chaque spectacle — et je présente cela en commission culturelle —, nous savons combien de places nous avons proposées en septembre de l'année et, en juin, on sait combien de places ont été utilisées et par quelles associations elles l'ont été. Et on pourrait aussi savoir sur les autres lieux de culture, combien nos associations de Saint-Pierre amènent au *Vinci*, à l'Opéra, dans tous les lieux de culture de la Métropole. Et qui participe à ce réseau de *Cultures du cœur* ? Les habitants de Saint-Pierre-des-Corps. Parce que ces places que l'on offre sont ouvertes à l'ensemble des publics et pas seulement au public de Saint-Pierre. Pourquoi ? Parce qu'il est obligatoire et nécessaire que notre public de Saint-Pierre puisse aussi avoir la possibilité par ce dispositif d'aller voir des spectacles qui sont en dehors de la ville.

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur CHAPEAU ; j'espère qu'il a bien répondu à votre question. Ensuite, les prises de parole, c'est Cédric ROSMORDUC et Laurence LEFEVRE.

M. ROSMORDUC : Ce n'était vraiment pas pour polémiquer, mais sur la surprise de la surprise et le temps de la réponse. Commencer par attaquer les membres de la commission culture, sur à quoi ça sert, etc., et de ce concert, je ne suis pas certain que ça fasse avancer de manière très positive le débat et les échanges et, si l'on s'interroge en grand groupe, ensuite, sur la question de la culture, c'est peut-être justement parce qu'on parle de la commission culture et que l'on aborde les sujets qui sont abordés à la commission culture. Nous faire le procès encore une fois de « à l'époque de Marie-France BEAUFILS »… Passez la seconde ! C'est un dispositif qui existe depuis longtemps, etc. Je n'ai pas assisté sous le mandat d'avant à toutes les commissions culture qu'il pouvait y avoir. La réponse commence par : « Qu'est-ce que font vos élus en gros en commission ? » Deuxièmement, ça fait 15 ans que ça existe. Et déjà, sous l'empire de… Je trouve ça un peu compliqué. La question n'était vraiment pas malicieuse, comme l'a dit Michel tout à l'heure. La question s'interroge sur l'efficacité ; on n'en doute pas ; ça a pignon sur rue avec *Cultures du Cœur*, etc. Il y a la question aussi sur les associations 100 % locales : est-ce qu'elles sont aussi en direct avec le public

corpopétrussien ? Est-ce qu'une petite jauge affectée en direct avec les bénéficiaires et les personnes qui attirent est quelque chose qui se fait ou pas ? On n'avait pas le bilan, et j'espère que l'introduction, en tous les cas, était juste une maladresse. Je ne pense pas avoir mal entendu.

M. FRANÇOIS : N'y voyez aucune polémique, Monsieur ROSMORDUC ; dans ce que faisait l'équipe précédente, s'il y a des choses bonnes, et celles-là en faisaient partie, en fait. Permettez-moi… Monsieur CHAPEAU ; après, la parole sera à Madame LEFEVRE. Je pense que les propos n'étaient pas blessants à votre encontre ; c'est simplement qu'il existe des commissions et, dans les commissions, ces problèmes doivent être abordés et probablement réglés bien sûr. Je pense que ça a été abordé ; c'est juste que la remarque de Monsieur CHAPEAU n'était pas blessante, mais il s'agissait de rappeler que, effectivement, nous avons des commissions, et c'est dans ces commissions qu'on peut débattre sur les difficultés qu'on rencontre dans l'activité de la vie municipale ; c'est important, c'est juste ça. Madame LEFEVRE.

Mme LEFEVRE : J'ajouterai qu'au niveau du CCAS, c'est le CCAS qui signe la convention avec *Cultures du Cœur*, qui la renouvelle chaque année. Donc, ça donne une délibération ; elle est à l'ordre du jour du prochain Conseil. C'est ce que j'ai vu ; en gros, c'est 75 € ; c'est vrai qu'on en avait parlé au CA, puisqu'on s'interrogeait sur à quoi correspondait… Je pense que, pour les membres du CA, c'était relativement clair, sachant que, sur les deux années COVID, c'était compliqué de faire un bilan. Il peut y avoir des incertitudes, et c'est vrai que ça a bien complété de savoir ce qui s'est passé au niveau des spectacles, mais l'année 2022 aura vraiment été la bonne année, parce que, sur 2020 et 2021, je pense qu'on n'avait pas ce bilan-là à faire.

M. FRANÇOIS : Monsieur CHAPEAU, je vous en prie.

M. CHAPEAU : Oui, c'est pour répondre à M. ROSMORDUC ; il n'y avait pas d'attaque, mais je me suis posé des questions sur moi-même. C'est-à-dire que, quand j'ai lu : « Nous pensons, ou, du moins, nous espérons, qu'il arrive parfois que des places gratuites ou des invitations soient mises à disposition des personnes en situation précaire », je me suis dit : « Que s'est-il passé ? » Pendant ces trois années, j'ai fait des commissions culturelles régulières où, à chaque fin de saison, à chaque début de saison, on présentait les chiffres de fréquentation de *Cultures du Cœur*. Dans la plaquette culturelle, une mention est consacrée à *Cultures du Cœur* avec les actions qu'on fait. Et donc, je me suis dit : « Si vous, votre groupe, vous vous posez cette question sur quelque chose qui a été mis en place en 2008, qui n'est pas de mon ressort, vous voyez, c'est que peut-être, quelque part, on a manqué d'être assez clairs ; on a manqué de communication, et que, dans la plaquette, ce n'est peut-être pas suffisant. » Voilà pourquoi cette phrase, quand on me dit que, « du moins, on espère qu'il y ait des places », alors que c'est un dispositif qui existe depuis longtemps et que l'on présente partout, voilà pourquoi je trouve que j'ai été très surpris de votre formulation.

M. FRANÇOIS : Dernière réponse, Monsieur SOULAS.

M. SOULAS : Oui, on l'a redit, Cédric l'a dit également, il n'y a aucune ambiguïté ; simplement, c'est que, par ce vœu, le vœu vise à ce qu'il y ait dans l'avenir une délibération qui recadre tout ça. Le temps a passé et parfois, entre des élus qui sont présents ou pas ou qui retransmettent à leurs colistiers des informations, ça peut se produire. Je regardais un peu les visages autour de la table de ce Conseil. Je pense que certains de vos colistiers ont découvert un peu ce dispositif. L'idée était que, par le biais de ce vœu, on puisse envisager à l'avenir une délibération qui, tout simplement, peut reprendre vos propos, Monsieur CHAPEAU, mais les choses seront claires, transparentes, et quand je dis « transparentes », ce n'est pas qu'on soupçonne des choses en douce ; il n'y a aucune ambiguïté. Le vœu est : « Est-ce qu'on peut avoir une délibération dans l'avenir sur cette question-là sans en faire un objet polémique ? »

M. FRANÇOIS : Sur le fait de savoir si c'est un dispositif ancien, je ne pense pas. Et je vais me retourner vers le Directeur Général des Services : je ne pense pas que ça amène à une délibération particulière, Monsieur SOULAS. C'est pour ça que nous allons voter contre ce vœu, mais ce n'est

pas parce qu'on ne veut pas ; c'est parce qu'une explication a été faite ; ça fonctionne, et on n'a pas forcément besoin de complexifier les choses par la tenue d'une délibération. *(S'adressant au Directeur des Services)* Monsieur… ? Bon, très bien, j'ai une confirmation par Monsieur le Directeur.

M. CHAPEAU : Je m'engage, en septembre prochain, à vous ramener les conclusions de la réunion qu'ont les services en juillet avec Cultures du Cœur et les propositions qui seront faites.

M. FRANÇOIS : Oui, du travail en toute transparence, et c'est le mieux pour tout le monde. Je suis d'accord. Je vous propose de voter cette délibération.

L'exposé de Monsieur SOULAS entendu,

Le Conseil Municipal, par 20 voix contre, 9 voix pour (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Béatrice GROSLERON) et 2 abstentions (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT), décide de ne pas adopter ce vœu.

M. FRANÇOIS : Vous avez noté, Joëlle ? Je vous remercie. Ce vœu est donc rejeté à la majorité.

2023 06 28 – 01 Vœu présenté par le groupe d'opposition « J'Aime Saint-Pierre-des-Corps » concernant les prêts de livres payants à la bibliothèque

Rapporteur : Mme LALA

Monsieur le Maire,

M. FRANÇOIS : Nous allons laisser la parole à *« J'Aime Saint-Pierre-des-Corps »* pour le prêt de livres payants à la bibliothèque. Et c'est Madame LALA.

Mme LALA : Merci.

« Lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2021, la majorité a voté la fin de la gratuité du prêt de livres à la bibliothèque à l'exception des enfants et des habitants justifiant d'une situation sociale et financière difficile. Depuis cette date, une cotisation de 10 € est donc demandée aux autres habitants de Saint-Pierre-des-Corps. Le rapport d'activité présenté en commission Culture le 17 janvier 2023 contenant très peu d'éléments, notre groupe a, lors du Conseil municipal du 22 mars 2023, posé une série de questions afin de permettre d'analyser et mesurer l'impact de la décision prise.

Nous nous sommes donc penchés sur les données finalement transmises. Malgré des dénombrements dispersés et difficiles à interpréter par leurs imprécisions, nous avons pu dégager un début d'analyse que l'élu en charge du dossier disait impossible.

Le résultat est sans conteste. Le nombre de cartes échues en 2022 et non renouvelées (204 cartes) montre que ***la bibliothèque a perdu près de 30 % d'abonnés*** *(exactement 28,65 %)* ***entre 2021 et 2022***

Nos éléments de calcul et nos conclusions ont été transmis dans le détail, le 23 avril 2023, par courrier, à l'élu en charge du dossier. Aucun retour ne nous est parvenu à ce jour.

Parallèlement, sous forme de pétition, notre groupe a sollicité l'avis des habitants pour un retour à l'emprunt gratuit des livres à la bibliothèque.

En très peu de temps, la pétition a recueilli un total de 530 signatures, dont 441 en direct avec les habitants et 89 en ligne. Nous tenons les documents justificatifs à disposition.

Considérant

- *le peu d'enjeux financiers du paiement du prêt de livres (à peu près 4 000 €).*
- *le coût administratif de la gestion des cartes exonérées*
- *le mécontentement des habitants*

et accessoirement le contournement de la mesure par l'utilisation de cartes "enfants" gratuites pour emprunter dans le secteur Adultes,

Le groupe J'Aime Saint-Pierre-des-Corps demande à Monsieur le Maire ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Municipal de voter pour le retour du prêt de livres gratuit à la bibliothèque, et ce, dès le 1er septembre 2023. »

Nous avons joint à ce vœu une lettre que nous avons adressée aux élus avec notre détail et notre rapport qui ne sont pas présents ici. Nous avons également adressé les notes et les données qui nous ont été transmises par la bibliothèque et nous aimerions qu'elles figurent dans ces éléments.

M. FRANÇOIS : Merci, Madame LALA ; figurez-vous que nous avons beaucoup étudié votre vœu et nous allons tenter d'y apporter une réponse très factuelle par l'intermédiaire de l'oration de Monsieur Mickaël CHAPEAU.

M. CHAPEAU : Madame, Monsieur,

Dans le vœu présenté ce soir par votre groupe au Conseil Municipal, vous mentionnez (sic) : *« La fin de la gratuité du prêt des livres à la bibliothèque à l'exception des enfants et des habitants justifiant d'une situation sociale et financière difficile. »* Je me dois de vous rappeler que cette gratuité concerne — vous semblez l'oublier — les enfants, les étudiants, les apprentis, les demandeurs d'emploi, les personnes percevant le RSA, les personnes bénéficiaires de l'allocation « solidarité aux personnes âgées », ainsi que les bénéficiaires de l'allocation « adulte handicapé ». Que la consultation sur place est gratuite, ainsi que l'accès à toutes les activités organisées par la bibliothèque : le meuble à tricot, les après-midi, jeux de société, les échecs, les animations organisées toute l'année par nos agents : le yoga du rire, les ateliers mangas, les ateliers bandes dessinées et les ateliers du conte pour ne citer qu'eux.

Vous affirmez (sic) : *« Un résultat sans conteste […]. La bibliothèque a perdu entre 2021 et 2022 près de 30 % d'abonnés (28,65 % exactement). »* Je me dois de vous rappeler quelques éléments que vous semblez négliger dans votre analyse :

- De mars 2020 à mai 2020, premier confinement : toutes les bibliothèques sont fermées.

- Du 30 octobre 2020 au 28 novembre 2020, deuxième confinement. La bibliothèque mettra en place à partir de cette date-là un *click & collect*.

- On aura à partir du 28 novembre 2020 une réouverture des bibliothèques progressives.

- Du 3 avril au 3 mai : troisième confinement avec application du pass sanitaire jusqu'au 21 juillet pour l'ensemble des personnes.

- Du 1er octobre 2021 à janvier 2022, la généralisation du pass sanitaire pour les adultes et les enfants de 12 à 17 ans.

Le ministère de la Culture a souhaité, avec le ministère en charge de l'Enseignement supérieur, apprécier l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation des bibliothèques. Une enquête a donc été conduite du 31 mai au 15 février 2022, et a donné suite à un rapport daté du 1er avril 2022.

Vous pourrez lire à la page 7 de ce rapport que « la fréquentation des bibliothèques municipales a baissé entre 2019 et 2020 de 50 % ». Que si, entre 2020 et 2021, on a vu une augmentation de 17 %,

le delta entre la fréquentation entre 2019 et 2021 reste de -42 %, ce qui est énorme : un delta qui n'a pas été rattrapé en 2022.

Comme les cinémas, les salles de spectacles et plein d'autres endroits de culture, les gens ont déserté, changé leurs habitudes. Et le travail de fidélisation opéré depuis des années a été balayé par deux ans de restriction et de contrainte.

Venir faire votre analyse sur des chiffres de fréquentation portant sur cette période et attribuer toutes les conséquences à la mise en place de la fin de la gratuité me semble une stratégie politique peu sincère et hasardeuse dont je vous laisserai la responsabilité.

Comment affirmer comme vous le faites (sic) *« un contournement de la mesure par l'utilisation des cartes gratuites pour emprunter dans le secteur adulte »* ?

Vous terminez le courrier en me demandant de plutôt consacrer mon énergie à augmenter le nombre d'abonnés emprunteurs et à valoriser mieux les actions réalisées par le personnel en place, à communiquer mieux sur la richesse de l'offre et l'agréabilité du lieu.

Je peux vous assurer, Madame :

- Que, chaque jour, notre énergie tout entière est consacrée à la valorisation des actions du personnel.

- Que prochainement, un contrat territorial « lecture », comme je vous l'ai expliqué en commission culturelle, comme vous l'a expliqué Madame DOUROUX plutôt, permettra, une fois mis en place :

    - de renforcer les actions, dans et hors les murs, destinées aux publics éloignés du livre ;

    - de développer les actions autour du numérique et surtout d'expérimenter de nouveaux services avec de nouveaux partenariats. Il va être signé pour trois ans avec l'État. Notre équipe municipale et les services ont travaillé plus de deux ans pour la pérennisation du poste d'animation lecture que nous avons reconduit pour les trois prochaines années.

- Que communiquer sur la richesse de l'offre est notre volonté. D'ailleurs, la bibliothèque participe au forum des associations et aux journées du patrimoine qui sera l'occasion de mettre en valeur notre fonds « Chemin de fer ».

- Enfin, que le projet « Micro-folie » soit l'occasion d'encore mieux communiquer sur l'agréabilité du lieu et la richesse de l'offre.

Je terminerai en vous disant que 10 € par an, c'est 0,83 € par mois, à savoir le droit d'emmener chez soi des livres et documents parmi les 81 800 livres et documents présents et les 2 806 nouveautés disponibles pour l'année 2022.

Le budget consacré à la bibliothèque est de 39 100 €. Si nous le divisons par le nombre des achats, le prix moyen de chaque document est de 13,93 €, soit très loin des 0,83 € que l'on demande par mois pour les emprunteurs, sachant que, actuellement, c'est jusqu'à 15 documents que l'on peut emprunter à chaque passage et par carte.

Je vous remercie de votre attention.

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur CHAPEAU, d'avoir répondu de manière relativement exhaustive. Je pense que vous avez heurté à un moment — mais ce n'est pas la peine de s'emballer non plus —, mais c'est assez consternant de voir que, pour 0,83 €, on a un accès quand même quasi illimité ! Puisque 15 par passage, c'est quand même énorme, à une quantité de livres, de périodiques et de modalités de lecture extrêmement importantes ; c'est bien de le rappeler aussi. Il est vrai que nous aimerions savoir avant toute chose avant de connaître le nombre d'abonnés, c'est surtout en valeur

absolue le nombre de prêts réalisés. Ça a été demandé ; on a des difficultés à l'avoir par le logiciel que l'on utilise, mais c'est vraiment une enquête qu'on vous fournira à un moment donné ou à un autre quand on en aura la possibilité. Madame LALA, je vous laisse la parole.

Mme LALA : Merci, Monsieur CHAPEAU, pour votre réponse. Je rappelle que nous nous sommes basés sur ce que nous a envoyé la Directrice de la bibliothèque, qui sont les statistiques de 2021-2022. Nous ne sommes pas remontés jusqu'à 2020, et je tiens à vous signaler que vous « donnez bon dos » à la COVID. Maintenant, j'ai entendu tout à l'heure que vous vouliez privilégier le public précaire. Si, c'est ce que vous avez répondu à Monsieur CHAPEAU en ce qui concerne les places gratuites. Vous dites que vous mettez beaucoup d'attention aux publics précaires… Voilà, vous faites attention. Le public précaire comprend les gens qui touchent le RSA comme vous avez dit. Je n'allais pas, comme la dernière fois, vous faire une liste exhaustive des gens qui sont dispensés de payer la bibliothèque. Imaginez ces personnes quand elles viennent et qu'elles sont obligées de dire : « Je n'ai pas d'argent pour payer la bibliothèque. » C'est un peu désagréable… Aujourd'hui, la plupart des bibliothèques mettent le prêt gratuit. Et pour une maman qui a des enfants, c'est important de venir emprunter un livre et de le lire chez elle. C'est vrai que c'est 0,83 €. Peut-être que 0,83 €, pour vous ce n'est rien, mais pour certaines familles, 1 €, c'est très important. Quand, dans les commissions santé, on réclame la gratuité pour des consultations, c'est parce que nous, Monsieur CHAPEAU, on sait que, pour ces familles-là, c'est difficile, et que votre budget peut se permettre de donner 4 000 € et d'être amputé de 4 000 € pour permettre à des gens de venir emprunter des livres. Voilà ! Vous en faites une question de principe et c'est très lamentable ! Voilà ce que j'avais à dire, mais je connais bien les chiffres ; je les ai regardés avec mon groupe attentivement, nous aurions aimé une réponse de votre part ; c'eût été la moindre des choses et, peut-être que, si vous nous aviez conviés, nous aurions peut-être pu discuter ensemble de ces chiffres. Mais bien sûr, vous ne l'avez pas fait. Alors, je laisse au public le soin de penser, peut-être, pourquoi vous ne l'avez pas fait. Merci.

M. FRANÇOIS : Je pense qu'on va s'arrêter là. Vraiment, 0,83 € par mois, ce n'est vraiment pas cher.

Mme LALA : Pourquoi n'avons-nous pas été convoqués pour en discuter ? Voilà !

M. FRANÇOIS : Là, peut-être qu'il y a eu une erreur d'aiguillage à un moment donné ou de concertation… Je termine… Madame LALA, vous dites que la plupart des bibliothèques sont gratuites. Non, la Ville de Tours a augmenté ses tarifs de bibliothèque.

Mme LALA : Non, non… Nous nous sommes documentés. La bibliothèque de Tours n'a pas augmenté. Je suis niortaise ; je suis allée à Niort ; la médiathèque vient d'être faite ; c'est gratuit. Je me suis documentée : beaucoup, beaucoup de bibliothèques, de médiathèques, deviennent gratuites actuellement.

M. FRANÇOIS : Oui, pas sur les territoires et la Métropole ; ils ne le sont pas.

Mme LALA : Peut-être que nous, on peut faire une exception.

M. FRANÇOIS : On ne me semble pas. Donc, ne dites pas que toutes les bibliothèques sont gratuites. Monsieur CHAPEAU, je vous demande de répondre avec respect et parcimonie s'il vous plaît, merci.

M. CHAPEAU : Oui, bien sûr. Mme LALA, vous dites : « Moi, je sais la situation des familles. » Madame LALA, moi aussi, je connais la situation des familles. Je dois traiter plusieurs fois par mois d'impayés à la bibliothèque de livres qui ne reviennent pas ou d'amendes. On analyse avec les services la situation des familles, et il est inconcevable de faire payer des familles qui ont des difficultés financières quand elles sont en retard sur une livre, et nous annulons les procédures mises en place.

L'autre chose est que vous avez entièrement raison dans les chiffres qui vous ont été donnés. Il y a bien 28,65 % de personnes en moins à la bibliothèque. Mais ce que vous oubliez de dire, c'est que le COVID est passé par là, et que toutes les bibliothèques… Si, Madame LALA…

Mme LALA : Pas dans les chiffres qui sont donnés.

M. CHAPEAU : Si, Madame LALA ! Parce que, dans les chiffres qui vous sont donnés, ce sont les chiffres de fréquentation au fur et à mesure des années. C'est ce que je vous ai dit : il y a eu 50 % de perdus l'année du COVID ; on a eu 17 % l'année d'après, il y a un delta de 42 % ; nous ne sommes toujours pas malheureusement revenus dans les salles de spectacle et dans les endroits de culture aux fréquentations d'avant le COVID.

M. FRANÇOIS : Ça, j'ai envie de dire que ce sont des faits inaliénables ; et ils sont là… Laissez-moi finir, Madame LALA. Je vous remercie, Monsieur CHAPEAU, de nous avoir éclairés sur cette difficulté. Vous avez dit qu'on met tout sur le COVID et qu'il a bon dos. Non : ça a été une crise majeure de votre société, une crise extrêmement difficile, d'un point de vue économique, d'un point de vue culturel, et les artistes ne s'en remettent pas. J'étais encore hier avec un artiste qui m'a dit que la crise COVID avait été une catastrophe pour lui. Donc, c'est bien une réalité quand même et il faut l'avoir à l'esprit. Je vous redonne la parole. Monsieur ROSMORDUC après.

Mme LALA : Effectivement, c'est une réalité, mais comment Monsieur CHAPEAU peut-il dire que c'est dû à la COVID ? C'est peut-être dû aussi aux 10 € qui sont mis payants. Là, vous annoncez une vérité que vous n'avez pas vérifiée vous non plus.

M. FRANÇOIS : Non, non, non…

Mme LALA : Non, non, non ! Pourquoi ? Et quand vous parlez culture, moi, je parle bibliothèque. C'est quand même autre chose de venir emprunter un livre ; c'est autre chose.

M. FRANÇOIS : OK, très bien ; merci. Surtout pas de réponse intempestive s'il vous plaît, merci. Monsieur ROSMORDUC.

M. ROSMORDUC : Pour revenir là-dessus je pense qu'on est très clairement dans une question de principe puisqu'on nous donne un prix mensuel par famille pour dire : « Regardez, ça ne pèse rien. » Alors, on peut, par la rhétorique, dire aussi : « Ça pèse quoi par rapport au budget de la collectivité ? » Et on ne va même pas parler du budget ; on va parler des excédents de fonctionnement. On a eu sur l'année 2022 — c'est dans le compte-rendu : dans les délibérations du dernier Conseil —, on était à 5 131 000 €. Donc, si les 4 000 € de recettes, on les rapporte aux 5 M€ d'excédent, c'est-à-dire de l'argent qu'on a mis sous le coude, de côté, c'est 0,07 %. Donc, le sujet est bien sur un principe ; parce que s'asseoir sur 0,07 % d'économie réalisée sur le budget de fonctionnement, c'est bien qu'on n'a pas envie de mettre la gratuité. Donc, je trouve que c'est pour le moins fallacieux de retourner ça sur le budget des familles ; parlons de la collectivité, parlons du 0,07 % d'excédent de fonctionnement pour justifier la non-gratuité.

Quant au rapport qui est cité — je ne l'ai pas lu, j'y jetterai volontiers un coup d'œil si vous me l'envoyez —, est-ce qu'il y a une différenciation entre les bibliothèques ? Combien ont-elles perdu quand elles étaient gratuites ? Parce que, effectivement, avoir une adhésion payante en période où c'est compliqué, on n'a pas forcément envie de payer une adhésion. Par contre, c'est peut-être plus simple quand l'adhésion est gratuite. Peut-être qu'il y a ce delta ; je ne l'ai pas eu ; vous ne l'avez peut-être pas donné non plus. Donc, ce n'est que sur la fréquentation y compris des bibliothèques payantes. Je pense qu'il ne faut pas comparer un poireau avec une carotte, mais il s'agit de voir l'état clairement des bibliothèques gratuites… Et voilà… Donc, parlez de votre budget, parlez de ce que ça pèse. D'ailleurs, vous aviez pris l'engagement pour un autre problème de tarification qui était celui de la piscine, de faire un bilan pour voir si c'était rentable de taxer et de rajouter des tarifs comme ça. On ne l'a pas ; on ne l'a que quand l'opposition pose une question.

Donc, sur le sujet des 4 000 €, c'est bien une affaire de principe ; vous ne voulez pas de service public gratuit ; c'est comme ça.

M. FRANÇOIS : Merci pour cette réponse. Je vous laisse la parole une dernière fois, Madame LALA, en vous expliquant que, de toute façon, nous passons au vote, mais que nous voterons contre ce vote.

Mme LALA : Je n'en attendais pas moins.

M. FRANÇOIS : Bien sûr. Néanmoins, je vous redis qu'un grand nombre de Corpopétrussiens étaient outrés par ce prêt payant. Beaucoup nous ont dit qu'ils n'y allaient pas à cause de cela. Est-ce que vous avez, Monsieur CHAPEAU, interrogé les habitants ? Je vous pose la question ; je vous pose la question.

M. CHAPEAU : Oui, Madame LALA ; j'ai répondu à tous les mails et à toutes les demandes de gens. Je suis désolé… Sauf…

Mme LALA : Sauf à moi.

M. CHAPEAU : Non, non. Quand la bibliothèque est devenue payante, j'ai eu énormément de… J'ai loupé une personne : c'est le mari de Madame GROSLERON, mais je m'en suis excusé. Je ne sais pas pourquoi son mail est passé, mais j'ai répondu à tout. Donc, je sais ce qu'ont pensé les gens et je sais aussi…

Mme LALA : … qu'il y avait des mécontents.

M. CHAPEAU : Et je sais aussi qu'il y a des gens qui sont extrêmement contents de pouvoir bénéficier avec ce service à 2 806 nouveautés par an, car nous sommes une des seules bibliothèques de la Métropole à avoir dans cette taille-là toutes les nouveautés littéraires à la rentrée et dans les premiers. Mais la Ville de Tours le fait aussi et c'est très bien.

M. FRANÇOIS : Merci d'avoir rappelé ce fait. Par ordre, Monsieur BENZAÏT… Est-ce qu'il y en a qui souhaitent prendre la parole après ? Monsieur SOULAS et après… Monsieur BENZAÏT, Madame LEFEVRE, Monsieur JEANNEAU et Monsieur SOULAS.

M. BENZAÏT : Merci et bonsoir au public, bonsoir Mesdames et Messieurs les élus.

Tout d'abord, on votera pour ce vœu, bien sûr. J'étais intervenu précédemment, Monsieur CHAPEAU, sur ce volet de la gratuité de la bibliothèque, et je remettrai cela dans le contexte économique que nous traversons actuellement, sachant que, du fait de l'inflation que nous vivons et de la crise actuelle que nous passons, nous avons des personnes qui travaillent, donc, qui n'ont pas le droit à la bibliothèque gratuite, qui se privent de repas dans la journée ; les études au niveau national le rappellent et on sait que ça existe sur notre territoire. Donc, rajouter une dépense de la sorte, même si elle est sur un aspect culturel, ça peut rebuter ; une étude au niveau de la Métropole avait indiqué que rendre la bibliothèque gratuite pouvait créer un appel de 20 % d'adhésions en plus ; donc, je pense que si j'étais aux commandes de cette ville, la bibliothèque bien sûr serait gratuite, étant donné le faible impact que cela a sur le budget, et le message important qui serait porté à la classe dite « moyenne », c'est-à-dire les personnes qui touchent le SMIC et qui n'ont peut-être pas la possibilité de rajouter 10 € en plus sur leur budget pour pouvoir accéder à la culture. Merci.

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur BENZAÏT. Ensuite, j'avais dit Madame LEFEVRE.

Madame LEFEVRE : Moi, j'ai eu pendant deux ans la carte de la bibliothèque de Saint-Pierre et la carte de la bibliothèque de Tours. J'ai pu comparer, effectivement, les deux. Je confirme que, en matière de nouveauté, vraiment rapport taille, Saint-Pierre est nettement meilleur que la Ville de

Tours. Si ! Et je peux vous dire que la Ville de Saint-Pierre, j'y suis, là, en permanence. Ça, c'était sur 2018 et 2019. Par rapport à la Ville de Tours, j'ai vraiment trouvé qu'il y avait un rapport qui était bien meilleur sur la Ville de Saint-Pierre. Concernant la fameuse pétition, j'ai été sollicitée pour la signer, et donc, il n'était pas mention, au début, dans les paroles de la dame qui m'interpellait, de la gratuité pour les enfants, de la gratuité pour les personnes en situation précaire. Donc, j'ai commencé à intervenir. Monsieur JEANNEAU a rejoint la dame. Donc, j'en ai conclu que la plupart des personnes avaient signé la pétition en méconnaissance du fait qu'elle était gratuite pour les enfants et pour les personnes en situation précaire.

M. FRANÇOIS : MERCI, Madame LEFEVRE. Non…

Mme LALA : Ah non, parce que c'est marqué dedans : *« sauf exonération sociale ».* C'est écrit en toutes lettres, Madame LEFEVRE. C'est écrit dans la pétition ; je suis désolée.

M. FRANÇOIS : Madame LALA, s'il vous plaît, ce n'est pas une partie de ping-pong. Monsieur JEANNEAU.

M. JEANNEAU : Si ce n'était pas une partie de ping-pong, il faudrait aussi respecter ses adversaires.

M. FRANÇOIS : On vous respecte tout à fait.

M. JEANNEAU : Je n'en ai pas l'impression dans les phrases qui sont sorties tout à l'heure. Madame Laurence LEFEVRE, je suis désolé, mais la pétition est en lecture ; quand on amène à signer la pétition, on demande bien sûr de lire le texte ; et on ne fait pas ça sur parole. Donc, bien sûr ça avait été dit et ça avait été marqué. Je ne veux pas ça ; c'est quand même dommage. Ce serait quand même dommage pour votre intégrité intellectuelle.

Cela étant dit, la médiathèque de Joué-Lès-Tours est gratuite, la bibliothèque de Tours est en effet payante : 12 € ; elle a augmenté de 0,50 € entre l'année dernière et cette année pour les habitants de Tours. Sinon, pour le reste, c'est 25 € par personne en dehors de Tours.

Il faut savoir qu'il y a un accès à 20 brochures, dont 5 nouveautés ; donc beaucoup plus que la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, sachant qu'il y a un accès à l'ensemble des bibliothèques annexes et la centrale de Tours. Donc, lorsque vous me dites, Madame LEFEVRE, que vous avez comparé avec la Ville de Tours, je ne pense pas que vous soyez allée sur l'ensemble des bibliothèques ; des nouveautés, il y en a dans les annexes à la médiathèque de Tours Nord, mais aussi des nouveautés à celle de la centrale de Tours et que c'est un réseau de bibliothèques ; autrement dit, quand vous cherchez un livre, vous demandez aux bibliothécaires ou aux personnes présentes là le livre, et je peux vous assurer qu'ils vous le trouveront.

Concernant la rentrée littéraire, excusez-moi du peu, mais ça m'étonnerait qu'avec 2 800 € on puisse acheter toute la rentrée littéraire qui se déroule en septembre. C'est impossible, c'est ce que vous avez dit. Je voulais juste revenir dessus.

M. CHAPEAU : Vous avez confondu, Monsieur JEANNEAU : c'est 2 806 *ouvrages* achetés en 2022 pour un montant de 39 100 €.

M. JEANNEAU : Vous avez évoqué la rentrée littéraire ; je vous réponds sur la rentrée littéraire. Si jamais je me suis trompé, OK, mais on reprendra. Vous savez, c'est comme les 41 % d'autorisation. Monsieur le Maire nous disait qu'on racontait des salades, sauf que, en fait, on s'aperçoit, après vérification, qu'on ne racontait pas de salades. De plus, on va lire les comptes-rendus de commissions ou de Conseil Municipaux qui nous sont donnés, de façon à vérifier les chiffres ; parce que, aujourd'hui, le débat n'est pas sur le principe, mais sur ce que vous dites concrètement. Et c'est ça le souci ; nous, on estime un principe globalement, mais vous, vous êtes sur des chiffres. Mais comparez ce qui est comparable et regardez ce que vivent les familles, et regardez aussi les 530 personnes qui ont apporté leur signature. Ce n'est pas simple d'apporter une signature à une

pétition, parce que, d'une part, il faut la lire, et ensuite, il faut aussi être pour ou contre.

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur JEANNEAU. La dernière prise de parole pour Monsieur SOULAS et je vous propose de passer au vote après.

M. SOULAS : Merci. Tout à l'heure, vous avez essayé de déporter un peu le débat en disant que toutes les communes de la Métropole avaient des bibliothèques payantes. Je pense que ça pourrait vous honorer, Monsieur le Maire, et auquel cas, les élus seraient derrière vous, pour que ce combat de la gratuité des bibliothèques, vous puissiez aussi le porter à la Métropole. Je rappelle que vous êtes Vice-Président sur la politique de la Ville ; c'est quand même dans votre périmètre, et se réfugier derrière l'argument « Oui, mais on ne peut pas, parce que les autres ne le font pas », je pense que ça pourrait aussi être un bon signe que Saint-Pierre-des-Corps pourrait donner à la Métropole sur ces questions de gratuité. Voilà. Si vous vous engagez à le faire, on vous soutiendra.

M. FRANÇOIS : Je ne m'engage pas à le faire, mais je trouve que c'est une très bonne idée et je vais en discuter avec les services de la Métropole effectivement. C'est plutôt une bonne idée.

Je vous propose de passer au vote. Vous avez bien compris qu'on va voter contre, Madame LALA, je vous l'avais dit.

L'exposé de Madame LALA entendu,

Le Conseil Municipal, par 20 voix contre et 11 voix pour (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON), décide de ne pas adopter ce vœu.

- *Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33*
- *Nombre de conseillers présents : 24*
- *Nombre de conseillers votants : 31*
- *(arrivée de Laëtitia Allyasbgran-Quintard)*

COMPTE-RENDU DÉLÉGATION DU MAIRE :

2023 06 28 – 03 Compte-rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article L. 2122-22 alinéas 4 et 5 du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.)

Rapporteur : M. FRANÇOIS

M. FRANÇOIS : Nous allons passer à la première délibération qui n'est pas une délibération, qui est en fait le compte-rendu de la délégation accordée au maire sur les dépenses générées pour la commune.*

Par délibération en date du 19 mai 2021, il a été donné délégation au Maire en matière de marchés publics et de louage de choses.

Il s'agit d'informer le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ces délégations depuis le dernier conseil :

Date	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
25/04/2023	Convention pour l'occupation d'une maison située 1 rue Line Porcher avec un cabinet spécialisé dans le recrutement de médecins	DIAS ET ASSOCIES (33 800)	Redevance mensuelle de 700 €
03/05/2023	Travaux d'occultations des classes 2 et 3 de l'école maternelle République	SODICLAIR (37 530)	5 367,54 €
03/05/2023	Fourniture et pose de 8 appareils d'éclairage à leds dimmables pour l'activité boxe au gymnase de la Morinerie	EIRL PRIMAULT (37 390)	5 369,90 €
03/05/2023	Travaux d'occultations au restaurant scolaire Viala	SODICLAIR (37 530)	1 019,02 €
03/05/2023	Travaux d'occultations au centre socioculturel (bureau d'accueil et service info com)	DUBOIS MENUISERIES (37 800)	1 352,26 €
22/05/2023	Remplacement du programmateur sur le lave-vaisselle – Centre socio-culturel	MICHEL ET ALBERT (37 700)	672,66 €
23/05/2023	Paramétrage de la caméra de vidéo-protection du hall de la mairie sur l'installation vidéo du CTM	BOUYGUES SERVICES (37 510)	265,00 €
25/05/2023	Fourniture et pose d'une caméra de vidéo-protection dans le hall d'entrée de la Mairie + fourniture et pose d'un bouton d'alerte sur le bureau d'accueil de la Mairie	HERVE THERMIQUE (37 303)	1 755,48 €
25/05/2023	Travaux d'occultation dans la salle polyvalente du groupe scolaire Henri Wallon	SODICLAIR (37 530)	541,20 €
25/05/2023	Travaux d'occultation du local infirmerie du groupe scolaire P. Sémard et Les Sablons	SODICLAIR (37 530)	2 138,88 €
25/05/2023	Fourniture et pose d'un câble d'alimentation électrique d'un coffret de chantier	CITELUM (37 700)	7 737,44 €

01/06/2023	Fourniture et installation d'un kit complet sur la porte automatique JQC41 du CTM	PORTIS (72 700)	2 761,20 €
05/06/2023	Remplacement de l'évaporateur sur la chambre froide de l'office du centre socio-culturel	MICHEL ET ALBERT (37 700)	2 715,15 €
05/06/2023	Travaux de mise en conformité accessibilité handicapée de l'ascenseur du CTM	OTIS (37 100)	8 098.00 €
05/06/2023	Travaux de mise en conformité accessibilité handicapée de l'ascenseur de la bibliothèque centrale	OTIS (37 100)	7 462.80 €
05/06/2023	Travaux de mise en conformité accessibilité handicapée de l'ascenseur de la Mairie	OTIS (37 100)	2 676.00 €
05/06/2023	Travaux de mise en conformité accessibilité handicapée de l'ascenseur du centre socio-culturel	OTIS (37 100)	8 288.40 €

Avez-vous des remarques particulières en contrepartie ? Monsieur SOULAS, Madame BONNEAU, Madame GROSLERON.

M. SOULAS : Nous avons une remarque. On en a même plusieurs, mais on va se les répartir : c'est sur les 7 737,44 € concernant la fourniture et pose d'un câble d'alimentation électrique d'un coffret de chantier. Et donc, il est ajouté que c'est pour la manifestation des *Pieds qui rient*. Or, à notre connaissance, d'autres manifestations vont avoir lieu sur cet « œil », notamment vendredi par exemple où le SMJ va l'utiliser. Donc, réduire ou associer ces 7 734,00 €… [51 min 46 s – Note rédaction : a certainement voulu dire *« 7 737,44 € »*]

M. FRANÇOIS : Je fais une suspension de séance, excusez-moi… Monsieur le Préfet.

***La séance est suspendue*. [de 52 min 14 s à 58 min 58 s]**

Excusez-moi de vous avoir interrompu, Monsieur SOULAS. Je pense que nous pouvons reprendre la séance s'il vous plaît. J'en suis désolé. On attendra que tout le monde revienne.

M. JEANNEAU : Les nouvelles sont bonnes ?

M. FRANÇOIS : Monsieur JEANNEAU, ça ne vous regarde pas. Monsieur CHAPEAU… J'attends Catherine et Nabil, Alain…

***La séance reprend. [*1 h 33 s]**

Merci d'être revenus au complet pour rouvrir cette séance. Monsieur SOULAS, je m'en excuse : je vous laisse la parole.

M. SOULAS : Il n'y a aucun souci ; très rapidement, c'est le fait que l'on associe cette dépense de 7 734,44 € aux *Pieds qui rient*. Or, ce que je disais tout à l'heure, c'est qu'il serait bien de corriger cet intitulé et dire que c'est une *« fourniture et pose d'un câble d'alimentation électrique d'un coffret de chantier »*.

M. FRANÇOIS : Vous avez tout à fait raison.

M. SOULAS : Merci.

M. FRANÇOIS : Madame LALA.

Mme LALA : À ce sujet, un boîtier de chantier, c'est provisoire ou pas ?

M. FRANÇOIS : L'idée est quand même à terme la suivante — je vous le dis parce que c'est le projet qui risque de se faire : il va y avoir une rénovation des réseaux d'arrivée d'eau potable pour mener au château d'eau qui se trouve à côté de la Chaufferie pour ramener l'eau qui est au rond-point des Français libres. D'accord ?... Ça, c'est une idée qui est menée par le service de l'eau de la Métropole, et l'idée était de faire passer ce réseau d'eau au niveau du Petit Mail et donc, d'en profiter pour faire une piste cyclable et, pourquoi pas à ce moment-là, d'essayer d'avoir un câble et d'avoir un enfouissement du câble. Il n'est jamais simple de faire intervenir les services en même temps : le SIEL, le service de l'eau, surtout que c'est deux tranchées différentes et qu'il y a des distances réglementaires à respecter entre les conduites, mais ce sera l'idée et donc à terme un enfouissement serait quand même mieux que d'avoir un câble électrique hors sol.

Mme LALA : Ce coffret de chantier va être installé à l'école Henri Wallon, et va rester pérenne jusqu'à ce qu'il y ait autre chose… On ne va pas tous les ans voter 7 000 € pour remettre pour « frais de chantier ».

M. FRANÇOIS : Non ; justement, pour être bien précis sur les travaux qui ont été réalisés, il s'agit de partir du TGBT, du tableau général électrique du collège Jacques Decour, de la restauration scolaire, exactement. On a longé la clôture entre la restauration scolaire et le collège Jacques Decour et l'école Henri Wallon, pour venir déposer un mât et une alimentation électrique au niveau de l'« Œil », et c'est quelque chose d'amovible évidemment. Avez-vous d'autres interrogations sur les délégations ? Monsieur JEANNEAU, Madame GROSLERON après. Merci.

M. JEANNEAU : Le groupe s'est étonné de cette convention pour l'occupation d'une maison située 1, rue Line Porcher, avec un cabinet spécialisé dans le recrutement des médecins. En fait, ça a fait débat dans la commission de santé, mais il me semblait que d'après ce qui avait été dit par Madame PERSIANI que la Mairie ne serait pas bailleur. Donc, on s'aperçoit qu'il y a un bail qui est établi ; dont acte ; il y a peut-être des changements dans votre politique, mais après, est-ce que ça a été vu avec les Domaines ? Pourquoi redevance mensuelle de 700 € ? Sur quelle base ? Et combien de mètres carrés ? Est-ce que c'est le rez-de-chaussée ou le bâtiment entier ? Est-ce qu'il y a un étage en plus ? Voilà. On n'a pas beaucoup eu d'informations par rapport à cela. Et excusez-moi, c'est ma dernière question : qu'est-ce qui a défini le fait que vous puissiez autoriser cette entreprise privée à vivre dans un bâtiment public ?

M. FRANÇOIS : Je ne peux pas vous répondre sur le nombre de mètres carrés. Le loyer a été estimé par les services ; je pense que ce n'est pas un loyer déraisonnable et déraisonnablement bas. Je ne pense pas, vu l'état du bâtiment et des travaux qu'il y avait à réaliser. Je termine, Monsieur JEANNEAU… Il n'est pas déraisonnablement bas.

M. JEANNEAU : C'est surtout sur la phrase d'avant ; vous avez dit que c'était estimé par les services. Or, normalement, vous nous aviez dit auparavant que tout élément était à chaque fois vu par les Domaines. Donc, là, ça n'a pas été vu par les Domaines.

M. FRANÇOIS : Non. Cela n'a pas été vu par les Domaines.

M. JEANNEAU : D'accord. Mais sur quelle base y a-t-il eu cet élément de 700 € par le nombre de mètres carrés ? Normalement, c'est un chiffre qui est donné par mètre carré.

M. FRANÇOIS : Vous ne m'avez pas laissé répondre. J'étais en train de vous répondre. J'ai bien compris votre question. J'étais en train de vous dire que, effectivement, il y a un nombre de mètres carrés, que, par rapport au nombre de mètres carrés et par rapport aux travaux qu'il y avait à réaliser, l'estimation a été faite par les services pour une somme de 700 €, ce qui ne me paraît absolument pas déraisonnablement bas. Pourquoi avoir effectivement favorisé l'arrivée de *Dias & Associés* au sein de cette structure municipale ? Tout simplement parce qu'elle est en attente, et donc, que c'est un bail précaire ; ce ne sera pas une occupation à long terme. Elle est en attente d'avoir d'autres locaux pour pouvoir exercer son activité, et elle a une activité extrêmement intéressante pour la commune — et c'est pour ça que nous avons saisi cette opportunité — c'est qu'elle est capable d'apporter des médecins. Et donc, nous allons travailler avec elle ; nous allons lui demander sans avoir à payer des sommes exorbitantes, parce que, quand vous faites appel à un cabinet qui est capable de placer des médecins, ça vous coûte 12 000 € par médecin, nous allons voir si elle a la possibilité d'apporter son soutien pour que l'on puisse faire venir des médecins au sein de cette commune qui en a grand besoin. Madame BONNEAU… C'était Madame GROSLERON, excusez-moi, Béatrice.

Mme GROSLERON : C'était sur le même point que Monsieur JEANNEAU, mais comment ça s'est fait ? Pourquoi ce cabinet plutôt qu'un autre a-t-il été choisi ? Est-ce qu'il a vraiment été choisi ? Est-ce que la personne s'est présentée ? On n'a rien de tout cela.

M. FRANÇOIS : Ce cabinet s'est présenté. Il n'y en a pas eu d'autres. Des cabinets de recrutement de médecins, il n'y en a pas pléthore. Donc, elle s'est présentée effectivement, on a discuté des difficultés qu'on rencontrait à avoir des médecins, nous, à Saint-Pierre-des-Corps ; elle, des difficultés qu'elle avait à trouver un local de façon assez urgente ; donc, voilà comment ça s'est fait.

Madame BONNEAU, Madame DRICI KOUBA après.

Mme BONNEAU : Il me semble que j'avais demandé la parole avant, mais ce n'est pas grave.

M. FRANÇOIS : Excusez-moi.

Mme BONNEAU : Ce n'est pas grave ; c'est pour le même sujet. Effectivement, on a posé la question parce qu'on n'avait eu aucune information sur ce Dias, ce cabinet, et donc, c'est à la suite d'une question qu'on a posée en commission santé, parce que nous étions passés devant et que nous avions vu la pancarte devant, qu'on a eu un minimum d'informations. Et, dans ce minimum d'informations, il a été dit que, si ce cabinet était là, c'était que la personne avait de la famille à Saint-Pierre-des-Corps et c'est ce que Monsieur DELANCHY avait répondu à ce moment-là.

Ensuite, j'ai demandé si vous aviez engagé cette société pour trouver un médecin ou des médecins libéraux, et donc, il m'a été répondu que non, et que, du coup, ça ne coûterait rien à la commune, mais que, en échange du service rendu de fournir un local, vous espériez qu'elle vous aiderait à avoir des arguments pour trouver des médecins. Et d'ailleurs, j'ai posé la question à ce moment-là : « Est-ce que vous avez une idée des arguments que vous pourriez d'ailleurs présenter ? » Et pour finir, je trouve quand même bizarre qu'il y ait là une convention. Comme ils l'ont dit, on ne sait pas s'il y a le chauffage, l'électricité, etc., compris, on ne sait pas pour combien de temps c'est… Il n'y a rien de marqué là-dedans. D'habitude, quand il y a une convention, il me semble qu'il y a un minimum de papiers avec des précisions apportées dans cette convention.

M. FRANÇOIS : Très bien. Cette remarque étant tout à fait justifiée, vous n'avez pas la convention et je m'engage à vous faire passer la convention de location minimum… longtemps.

En ce qui concerne la facilité qu'elle pourrait nous apporter pour recruter des médecins. Nous en avons déjà rencontré trois qui n'ont pas fait suite, mais déjà trois quand même. On est en étroite collaboration et on espère bien aboutir à trouver des médecins sur ce territoire. Madame DRICI KOUBA.

Mme DRICI KOUBA : Ma question était : « Quelles normes d'accessibilité faisaient défaut sur les ascenseurs ? »

M. FRANÇOIS : Sur les trois ascenseurs ? Non, ce sont des révisions annuelles.

Mme DRICI KOUBA : 25 000… voilà, pour les quatre. Pour le dernier, là.

M. FRANÇOIS : Effectivement, il y en a quatre.

Mme DRICI KOUBA : Oui, il y en a quatre. Cela fait 25 000 et quelques.

M. FRANÇOIS : Ce sont juste des mises en conformité, donc, à partir des normes. Je ne peux pas vous dire exactement dans le détail les travaux. On peut par contre demander au service bâtiments de vous fournir plus de détails… *(Un interlocuteur s'exprime micro éteint : propos inaudibles).*

On l'a noté de façon qu'on puisse fournir à Mme DRICI KOUBA l'objet de ces commissions et de ces mises en conformité. OK. Monsieur JEANNEAU, je vous en prie.

M. JEANNEAU : La méthode étonne un peu, en fait, sur le mode de connexion qui s'est fait entre ce cabinet de recrutement ; sa famille est issue de Saint-Pierre-des-Corps. Le fait que vous les rencontriez — c'est ce que vous nous avez dit —, normalement, on avait quand même eu beaucoup d'éléments. Je me souviens sur *Diagonale*, par exemple, ou sur d'autres interventions de ce genre, où il y a une participation du public qui a une activité privée. Là, on est en dehors de tout cadre que vous aviez vous-même mis en place pour d'autres activités. Donc, c'est un peu étonnant que cette méthode nouvelle soit mise en place par vous, dans le sens où elle vient vous voir, où elle vous dit : « Voilà, je suis un cabinet de recrutement. » J'ai regardé sur Internet, rapidement ; honnêtement, il y a quand même pas mal de cabinets de recrutement dans le médical qui « font » aussi dans les médecins. Donc, il n'y en a pas pléthore, mais il y en a quand même beaucoup ; donc, pourquoi elle et pas d'autres ? Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point est que vous nous dites là que vous en avez rencontré trois. On aurait bien aimé, en commission santé, savoir quelles étaient les raisons qui ont amené à ce que ces trois personnes-là ne puissent pas venir à Saint-Pierre-des-Corps. Et puis normalement, en fait, oui, j'entends qu'on recevra la convention, j'espère que, dans cette convention, il y aura bien le nombre de mètres carrés, la durée de la mise à disposition de ce bâtiment, et puis il faut savoir si les charges sont bien dedans ; parce que là, c'est un peu « détonnant » pour ne pas dire autre chose.

M. FRANÇOIS : On vous fournira ça, il n'y a pas de souci. N'ayez pas peur, il n'y a pas de collusion ; il n'y a aucune collusion entre ce cabinet et la Mairie. Mais je termine Monsieur JEANNEAU ; je vous ai laissé parler. Il n'y a aucune collusion ; c'est une personne qui habite La-Ville-aux-Dames, qui doit avoir de la famille à Saint-Pierre-des-Corps, mais ce n'est pas parce qu'elle a de la famille à Saint-Pierre-des-Corps qu'elle a eu des préférences. Simplement, nous nous sommes attachés à essayer de régler un problème qui est crucial — je dis « crucial » et je suis d'autant mieux placé pour vous en parler —, qui est l'accès aux soins au niveau de Saint-Pierre-des-Corps. Madame BONNEAU, et puis peut-être qu'on va arrêter sur Madame DIAS, et puis on vous donnera la convention.

Mme BONNEAU : Juste un étonnement, parce que, du fait de ma situation personnelle, parce que je suis médecin installée à Saint-Pierre-des-Corps, je suis un peu étonnée qu'un tel cabinet de recrutement n'ait pas pris contact avec les médecins déjà installés pour avoir une espèce de vision des locaux disponibles ou des possibilités ou de l'évolution dans les années à venir, et des éventuels départs en retraite ou qui pourraient aussi, de ce fait, amener à de nouvelles disponibilités en termes d'installations et de nécessité. Je ne sais pas trop comment ils travaillent et sur quels éléments ils travaillent pour vraiment réaliser la situation particulière de Saint-Pierre-des-Corps.

M. FRANÇOIS : Très bien. C'est noté.

M. JEANNEAU : Quels sont les éléments qui ont amené à ce que vous n'ayez pas fait le choix de ces trois médecins ?

M. FRANÇOIS : Je ne peux pas vous répondre sur la question des trois médecins. Ce sont des négociations qu'on avait ; c'est tout à fait secret ; ils n'ont pas voulu faire suite, parce qu'ils n'ont pas

voulu faire suite, bon sang ! Les médecins n'ont pas à justifier de ne pas venir à Saint-Pierre-des-Corps Monsieur JEANNEAU, franchement !

M. JEANNEAU : Ce n'est pas ça ; quelles sont les conditions salariales qui sont publiques ? Là, je suis désolé ; c'est tout à fait ouvert à discussion entre les élus. Et puis, si concrètement vous dites que c'est secret, etc., qu'est-ce qui n'est pas secret ? Parce que normalement, vous devez avoir une transparence concernant toutes les actions que vous menez pour le bien de la Ville, et là, on s'aperçoit que, pour des choses cruciales pour la Ville, vous ne répondez pas à cette transparence. Pourquoi ?

M. FRANÇOIS : Je crois que vous n'avez pas compris en fait l'intérêt de ce cabinet de recrutement et la manière dont elle recrute. Elle recrute à la fois des médecins salariés sur les conditions salariales, tout à fait, et elle recrute aussi des médecins libéraux. Donc, nous, nous cherchons les deux, figurez-vous. Donc, pour le coup, nous n'avons pas les médecins ; les trois médecins qui ont été contactés n'ont pas fait suite ; je ne vais pas vous en dire davantage !

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces délégations accordées au maire ? Pas d'autres questions. Je vous demande donc de prendre acte.

L'exposé de M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de la délégation accordée en application des alinéas 4 et 5 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

2023 06 28 – 04 Mise en place de la commission communale d'accessibilité (CCA)

Rapporteur : Monsieur Alain GARCIA

M. FRANÇOIS : Je laisse la parole à Monsieur Alain GARCIA pour la mise en place de la Commission communale d'accessibilité.

Est-ce que j'ai le droit de m'absenter ? Je peux m'absenter ? Je m'absente cinq minutes et je laisse le Premier adjoint mener ce Conseil Municipal cinq minutes. Merci.

M. CONTE : Monsieur GARCIA.

M. GARCIA : Il s'agit d'une délibération pour la mise en place d'une commission d'accessibilité. Depuis 2005, dans les Villes de plus de 5 000 habitants, il est obligatoire d'avoir une commission d'accessibilité pour :

- dresser un constat de l'état d'accessibilité,
- établir des rapports annuels de cet état,
- les présenter au Conseil Municipal,
- faire des propositions utiles permettant d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- recenser l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le 14 juin, nous avons tenu une commission générale et nous avons décidé que cette commission serait composée de 18 membres, dont 10 membres élus, composée comme suit :

- de droit, Monsieur le Maire, Monsieur Emmanuel FRANÇOIS ;

- ensuite cinq membres de la majorité :
    - moi-même, pour l'accessibilité représentée à la voirie,
    - Madame PERSIANI pour les établissements recevant du public,
    - Madame METAIS pour l'accessibilité des personnes handicapées,
    - Monsieur BRIMOU pour l'enfance et la jeunesse,
    - Monsieur FREMONT pour l'accessibilité au logement.
- Et ensuite un membre par groupe d'opposition ; vous choisirez vous-mêmes.
- Ensuite, il y aura huit membres issus de diverses associations que nous allons contacter.

À la suite de cela, nous établirons une liste en Conseil Municipal, et nous voterons ensemble qui de ces associations représentera la commission d'accessibilité.

M. FRANÇOIS : Monsieur SOULAS, Madame GROSLERON et Monsieur JEANNEAU.

M. SOULAS : Dans un premier temps, simplement, un étonnement à partager avec les membres du Conseil Municipal. Évidemment, tout à l'heure, j'imagine que, dans les autres groupes également, il y aura des questions qui vont émerger sur la mise en œuvre de cette commission communale d'accessibilité, mais notre étonnement à *« A GaucheS Toute »* — mais je pense qu'il peut être partagé par d'autres —, c'est que, au précédent Conseil Municipal, le 16 mai, je crois, sur le vœu présenté par *« A GaucheS Toute »*, on nous avait demandé de retirer la référence *« à juin 2023 »* au motif que c'était perçu pour certains comme un coup de pression et pour d'autres — c'était la réponse du maire —, il s'agissait de dire : « Il faut du temps au temps pour mettre en place cette commission. » Évidemment, ce soir, on voit bien que les choses vont s'étaler un peu dans le temps, mais il nous semble que, lors de ce Conseil Municipal, les réponses qui ont été apportées visent notamment à dire que nous n'aurions pas été crédibles de mettre en place ce processus de création de commission. La phrase était : « Ce n'est pas très sérieux. » Or, notre étonnement, c'est que, trois semaines après — bing ! —, ça arrive en Conseil Municipal. Donc, on s'en félicite ! Mais clairement, c'est vrai que, lorsqu'on a vu ces délibérations, nous nous sommes interrogés en disant : « Mais qu'est-ce qui a fait que, en l'espace de quatre semaines, ce qui n'était pas possible le devient ? » Donc, on se félicite, mais accordez-nous quand même le fait de pouvoir être étonnés de cette délibération ce soir.

M. GARCIA : Alors, je tiens à préciser que, avant la délibération ce soir, le 14 juin, nous avons fait une commission générale.

M. FRANÇOIS : En fait, Monsieur SOULAS, ce travail a été engagé il y a bien longtemps ; ça fait plus de six mois. Je sais que Madame METAIS y a travaillé avec Monsieur GARCIA ; ils ont commencé, il y a eu des contacts avec DDT, etc., donc, il y a un travail ; la date n'était pas encore précise. Après, le travail s'est accéléré. Dès l'instant où on a pu avoir une vision sur le moment auquel nous pouvions mettre cette commission générale, on avait une vision pour la fin, et déterminer à quel moment nous pouvions le passer en délibération. Il s'est avéré que ça tombait sur le 28 juin ; donc, c'est tout ce travail qui a été fait. Madame GROSLERON.

Mme GROSLERON : Concernant les représentants des associations, quels critères allez-vous prendre pour choisir les représentants ? Parce qu'il y a quand même 15 associations de listées et vous n'avez que 8 sièges pour les associations. Donc, je suppose qu'il y aura des critères ; quels sont-ils ?

Par ailleurs, dans quels délais allez-vous installer vraiment la commission ? Pendant combien de temps va-t-on attendre que vous ayez contacté les associations, etc. ?

M. GARCIA : Les associations vont être contactées là, à l'issue du Conseil, mais les associations, c'est celles qui représentent le handicap ou qui sont en faveur du handicap ; ça va de soi.

M. CONTE : Au niveau de la priorisation, c'est le handicap avant tout, bien sûr. Après, sur le contact avec les associations, effectivement, certaines associations vont répondre positivement au fait de vouloir accéder, et d'autres négativement. Donc, il va y avoir aussi des réponses négatives qui vont, *de facto,* enlever des associations à rentrer.

Mme GROSLERON : Excusez-moi, mais si elles répondent toutes positivement, on va avoir des problèmes, là, oui ! Excusez-moi, si elles répondent toutes positivement, comment allez-vous faire ?

M. BRIMOU : Je vais répéter un peu ce qu'a dit Monsieur le Premier Adjoint : c'est qu'un travail avait été engagé depuis plus de six mois, et que le choix aussi de ces associations repose sur plusieurs critères. Déjà, à la suite d'une rencontre que l'on a pu avoir avec la LDPH qui était une représentativité de l'ensemble des handicaps existants (à la fois physique, mental, psychique, etc.), ces associations-là incluent ces critères-là. Il y a aussi la notion du local ; c'est-à-dire qu'on s'appuie déjà aussi sur les acteurs locaux en première ligne. Enfin, si toutes les associations répondent favorablement, ce qui serait très bien et on l'espère aussi, on privilégiera — et c'est ce qui a été dit à la commission générale — le territorial, donc, les associations déjà présentes sur le territoire aussi et qui œuvrent activement sur le territoire. Je pense notamment à l'association APF, à l'AFM, à l'ADAPEI, et à d'autres encore, mais l'idée est encore une fois de toucher tous les champs du handicap afin d'agir en faveur d'une Ville inclusive.

Et bien évidemment, ce qui avait été aussi dit, c'est que, en fonction des sujets spécifiques, il n'est pas obligé que ce soit l'association membre qui intervienne, mais ça peut être ouvert à d'autres acteurs ; si demain on intervient sur un sujet spécifique, sport par exemple et tout ce qui va relever du handisport, on peut très bien convier le comité handisport présent, le basket, l'association — je n'ai plus le terme exact — qui peut être aussi conviée. Donc, en fonction des thématiques on adapte bien évidemment les interlocuteurs.

M. CONTE : Et je vous rappelle que ce sont tous les élus ici présents qui travailleront pour finaliser les associations qui rentreront dans cette commission. Ce n'est pas la majorité qui va décider seule du fait de savoir si ça va se refaire en commission générale, avec tous les retours, etc. Ce n'est pas aujourd'hui, ce soir ; on parle des élus qui seront présents. La liste des associations est ressortie de la commission générale, et c'est qu'elles seront contactées par les services et après, on retravaillera dessus une fois qu'on aura eu un retour, et c'est en commission générale qu'on décidera définitivement de ces huit associations. Ça ne va pas être une décision de la majorité.

Monsieur JEANNEAU, vous aviez demandé la parole. Vous passez. Madame DRICI KOUBA. Ensuite, ce sera Monsieur SOULAS et Monsieur ROSMORDUC.

(M. CONTE répond à des propos de Madame DRICI KOUBA sans micro) C'est bon, c'est noté. Monsieur SOULAS.

M. SOULAS : Merci pour la précision concernant *« autorise le Maire à désigner ».* On a bien compris que ce ne serait pas le Maire, mais les membres de cette commission qui vont désigner. Simplement, je voulais revenir un peu en arrière, et Monsieur BRIMOU m'offre une opportunité de mettre en exergue ce point-là. Quand vous dites « ça fait depuis six mois qu'on y travaille », là, ce soir, qu'est-ce qu'on sait ? Qu'il y aura cinq élus de la majorité — ce n'est pas très compliqué —, qu'il y aura quatre élus d'opposition, et les quatre objectifs seront les objectifs inscrits dans la loi. Donc, qu'est-ce que vous avez fait en six mois ? Je dis ça, parce que, effectivement, on a l'impression qu'il y a eu du temps perdu. La preuve, c'est que ce soir, par exemple, sur la question des associations, même si effectivement, ça a été discuté déjà dans un premier temps en commission générale, mais si cette commission générale avait eu lieu au début quand vous vous êtes mis au travail, Monsieur BRIMOU, on aurait déjà gagné six mois. Donc, il y a quand même quelque chose qui est de l'ordre du temps

perdu. Parce que, sur ces questions du handicap, aujourd'hui, on a pris un retard important à Saint-Pierre-des-Corps ; on ne va pas refaire le débat qu'on a eu la fois dernière, mais aujourd'hui, on est au point zéro. On a cinq élus de la majorité, quatre élus de l'opposition. Voilà, c'est tout.

M. FRANÇOIS : Je reprends peut-être la main ; vous m'en excusez, Monsieur le Premier Adjoint. Je vais reprendre. Vous ne pouvez quand même pas nous faire le procès de six mois d'attente ; je ne vais pas revenir sur les faits, mais ça fait quand même longtemps qu'on attend cette commission d'accessibilité. Je ne vais pas tout remettre sur le COVID, mais, pendant ce temps-là, il y a eu un ralentissement des activités municipales, donc on a eu du mal, et on a quand même bien avancé sur le sujet ; on a proposé des associations qui, il me semble, sont pertinentes à la fois pour le territoire et à la fois pour la question du handicap qui n'est pas simplement que le handicap moteur, mais aussi le handicap des sens et les difficultés psychiques, parce qu'il faut aussi les prendre en compte. On ne peut pas nous faire ce procès, Monsieur SOULAS ; j'ai envie de dire que ce n'est pas loyal. Ensuite, je vais laisser la parole à Monsieur CONTE qui a probablement quelque chose à rajouter à mon intervention.

M. CONTE : En fait, sur ces six mois, après, il y a quand même des prises de contact qui sont faites. On ne part pas d'une feuille blanche. On n'arrive pas en commission avec une feuille blanche ; donc, du travail est fait sur l'ADAP, sur tout ce qui est voiries, accessibilité du bâti, etc. Donc, tout un travail en amont est à préparer ; on n'arrive pas avec du non préparé pour la commission. Donc, si vous voulez, tout ça, c'est un travail qui a été fait par les élus qui sont concernés, à savoir Monsieur GARCIA, Madame METAIS, Monsieur BRIMOU, etc. Il y a eu un gros travail en relation avec les services, avec le cabinet du Maire. Tout ce travail s'est fait. Donc, là, comme je vous l'ai expliqué, en découle la commission générale, on avait la vision de fin et on arrive là. Maintenant, le programme est lancé. Ce n'est pas une question de temps perdu ou pas ; c'est que, aujourd'hui, maintenant, il faut qu'on avance ; le train est en marche, on y va et le but, c'est qu'on arrive tous ensemble à mettre en place cette commission d'accessibilité et que ça continue.

M. FRANÇOIS : Madame DRICI KOUBA, c'est fait, et donc, c'est à Monsieur ROSMORDUC.

M. ROSMORDUC : Merci. On peut saluer l'avancée par rapport à la commission générale ; moi, je l'avais trouvée ubuesque. Je vous l'ai dit. On a même dit qu'il y avait de la condescendance dans mon propos, mais je vois que la condescendance a peut-être permis de faire évoluer un peu les choses, puisque, aujourd'hui, au moins, il est écrit clairement qu'on privilégie le territoire, ce qui n'était absolument pas clair lors de la commission où vous parliez d'experts, de machins, de trucs, et ce n'était absolument pas arrêté. Donc, s'il faut parfois parler avec véhémence pour qu'on puisse avancer, c'est malheureux, mais dont acte.

Je regrette quand même qu'on ait enlevé le basket qui regroupe des usagers du territoire, etc. Peut-être qu'ils diront non, mais on a enlevé une des associations très impliquées qui fréquentent les bâtiments et qui pourraient avoir une participation très active sur le diagnostic du territoire. Et avant d'avoir des experts sur telle ou telle mesure, on commence évidemment par le diagnostic. Donc, je trouve que c'est un peu dommage de nous avoir évincés de but en blanc là-dessus. Encore une fois, vous avez beaucoup travaillé avant ; l'ADAP, c'est quelque chose qui est obligatoire ; c'est un document qui vit tout le temps, COVID ou pas COVID, de toute façon, l'ADAP, il est là ; il y a un diagnostic, ça a été envoyé en préfecture. Normalement, il devrait même être clos, puisque toutes les collectivités ne l'ont pas clos, mais normalement, ça devrait l'être ; le diagnostic est posé, vous avez des travaux à régler et on envoie les autorisations de travaux, les réceptions, etc., pour montrer qu'on se met aux normes. Il ne faut pas mettre sur le compte de la réalisation de l'ADAP le retard pris sur la commission. Je ne sais pas quel était l'adjectif pris par le maire pour dire qu'on abusait un peu, mais enfin, franchement, c'est dans l'autre sens.

Sur le travail à faire, à la commission, vous aviez quand même dit que vous aviez travaillé, certains en sous-marins, d'autres disaient autrement avec les associations. On vous a dit : « Il n'est pas crédible que, en 15 jours, vous nous présentiez une liste sur la base des associations que vous aviez

listées ; vous n'aurez pas le temps de les rappeler. » On nous a redit : « Vous êtes condescendants, ça suffit, on sait travailler… » Au final, ça n'a pas été fait et on délibère sur un préprojet comme le disait Michel où, finalement, c'est la même chose qu'à la commission. On aura un nombre d'élus, on aura des associations. On va respecter le minimum légal. Sur le travail et la façon de faire, nous sommes désolés, mais le compte n'y est pas vraiment.

Ensuite, sur l'élément central qui était pointé, visant à savoir qu'on ferait une prochaine commission générale pour désigner les membres et que ce serait en commission générale qu'on déciderait, premièrement, une commission générale ne décide pas et, deuxièmement, dans ce cas-là, il faut vraiment supprimer l'alinéa qui autorise le maire à désigner huit membres, puisque si c'est sur une décision collégiale, Monsieur le Maire n'est pas autorisé à désigner les huit membres. Donc, il faudrait du projet de délibération enlever le paragraphe sur l'autorisation de désignation. Merci.

M. FRANÇOIS : Il y aura, à un moment donné ou à un autre, un arbitrage à faire. L'arbitrage sera forcément par la parole du Maire probablement ; si l'on est sur deux associations, où l'on a du mal à faire un choix, on ne tirera pas au sort, Monsieur ROSMORDUC ; je trouverais ça un peu particulier.

Je voulais vous dire que ce sont les services qui vont aussi beaucoup travailler sur le choix des associations, puisque, eux aussi ont une connaissance du terrain et une pertinence de la prise en compte du handicap. Il n'y a pas que l'équipe municipale. Monsieur BRIMOU.

M. BRIMOU : Merci, Monsieur le Maire. Pour compléter ce qu'a dit le Premier adjoint, ce qui a fait aussi qu'il y a eu une « sacrée lenteur », ce sont non seulement les sujets qu'on vous entend évoquer : l'urgence d'un certain nombre de dossiers, etc., mais il y a aussi le temps de l'administration, celui des institutions. Je tiens à rappeler — je ne sais pas si vous le saviez, mais ça a été dit en commission — le nombre de fois ou même nos propres institutions, que ce soit du côté de la Préfecture, du Département, de la Métropole, de la MDPH, la DDT, etc., qui se sont renvoyé la balle et autres, d'une part, d'où le fait aussi que ça a dû ralentir, puisque la demande d'informations, on ne l'avait pas dans l'immédiat. Et je vais vous répondre aussi la même chose que pour le budget participatif. Le sujet de l'inclusion et notamment de cette Ville inclusive, ça ne s'improvise pas. On a beau avoir autour de la table des personnes ici même au sein de ce Conseil, qui connaissent le sujet, etc., ce n'est pas le cas de tous ; il y a aussi le temps à la fois de la formation, de s'acculturer de cette thématique, parce que le Maire en a fait une grande cause prioritaire au niveau du territoire et notamment lors du budget ; il l'a rappelé lors de ses vœux en disant qu'on agissait en tout cas et qu'on allait renforcer notre action en faveur d'une Ville inclusive. C'est une première étape ; effectivement, c'est un « préprojet ». Il y a un deuxième passage qui va être fait pour valider définitivement le choix des associations ; donc, il y a un rythme de croisière que l'on doit avoir. Aujourd'hui, ce rythme est là ; donc, il faut aussi laisser le temps au temps, mais en tout cas, la Ville et les élus s'activent avec les services d'arrache-pied pour rendre ce projet effectif et réalisable.

M. FRANÇOIS : Alors, je reprends l'ordre ; Monsieur JEANNEAU, vous étiez le prochain à prendre la parole.

M. JEANNEAU : C'est gentil, Amin, pour le « blabla », mais je tiens à rappeler que le Maire s'était entouré d'experts, et on a un expert en face de nous, puisque Jeanine METAIS est membre de l'ADAPEI et normalement, on aurait pu espérer une rapidité beaucoup plus importante, puisque vous êtes entouré d'experts, d'élus de terrain, etc., qui connaissent la Ville. Alors, quand on ne connaît pas la Ville concrètement et qu'on ne sait pas que BHV, concrètement, c'est Basket Handicapés Valides, on ferait mieux de se taire. Donc, tu arrêtes un peu ton « blabla », merci Amin.

M. FRANÇOIS : S'il vous plaît, Monsieur JEANNEAU, ce n'était pas nécessaire.

M. BRIMOU : Je tiens à rappeler, parce qu'on dépend de…

M. FRANÇOIS : Non, Monsieur BRIMOU !

M. BRIMOU : C'est important de le rappeler : on dépend de nos services sur ce sujet-là aussi.

M. FRANÇOIS : Stop ! Non ! Qui avait demandé la parole après ? Je suis désolé ; quelqu'un avait demandé la parole après. Allez-y.

M. SOULAS : Tout à l'heure, Cédric a parlé d'une commission générale ubuesque ; on en a la preuve, parce que vous dites que vous avez travaillé ; dont acte ; on veut bien l'entendre ; pourquoi pas ?... Mais à l'issue de cette commission générale, quand on revient en Conseil Municipal pour une délibération, je le redis : qu'est-ce qu'on sait ? Il y aura 5 élus d'un côté et 4 de l'autre ; c'est tout ce qui a été acté. Donc, c'est quand même prendre les élus d'opposition pour moins que rien ; parce que, dans ce cas-là, si vous aviez des choses à mettre à disposition lors de cette commission générale, il fallait le faire ; là, vous nous dites : « On a travaillé, on a posé des diagnostics. » Comment ça se fait que, lors de la commission générale, on n'ait pas eu ça ?

Ensuite, maintenant, sur les associations, parce que ? Moi et d'autres, on a interrogé des associations. Certaines ne sont pas au courant que, ce soir, dans la délibération, le nom de leur association figure sur cette délibération. Donc, clairement, il y a quelque chose qui ne marche pas dans cette histoire-là. J'ai l'impression que vous avez eu peur de l'opposition, parce que nous sommes un certain nombre ; c'est un peu comme pour la bibliothèque tout à l'heure : nous nous sommes emparés d'un sujet et, de ce fait, il y a suspicion. Or, je le dis : à *« A GaucheS Toute »* et j'imagine que les autres aussi, on prendra tous notre place dans cette construction. Mais si vous voulez qu'on prenne toute notre place dans cette construction, il va falloir aussi nous donner des temps de travail avec vous et mettre à disposition. Je rappelle que c'est bien que les services fassent leur boulot, et c'est normal, mais à un moment donné, ce ne sont pas les services qui décident, mais les élus. Et que les élus sur des diagnostics qui sont posés puissent aussi avoir un droit de regard. Et je pense que, ici, autour de cette table, y compris dans votre équipe municipale, des gens sont élus et peuvent aussi être force de proposition. Donc, je le redis : je regrette et on regrette tous que ce retard ait été pris au préjudice quand même des personnes en situation de handicap. Là, ce soir, on sait qu'il y a 9 élus — point barre.

M. FRANÇOIS : Monsieur SOULAS, moi, j'y étais à cette commission générale justement, et nous étions partis sur un nombre inférieur de représentants élus, et rappelez-vous, on n'a pas voulu écarter une seule des listes d'opposition de façon que chacun puisse avoir un représentant capable de représenter la liste à laquelle il appartient. C'est déjà une avancée ; je trouve que c'est une bonne avancée. Ensuite, sur les associations, elles vous ont été présentées comme étant des pistes qui ont été nommées à la fois… Jeanine a fait partie du choix ; Monsieur DA SILVA ici présent a fait partie du choix aussi. Elles vous ont été présentées, et je crois qu'elles ont été actées ; on a revu un amendement sur cette délibération, de façon que le choix soit collectif, concerté. Donc, je ne sais pas où vous voulez en venir, ce que vous voulez dire, mais ça va se construire ensemble, et c'est tant mieux, parce que ça peut leur apporter quelque chose à la population de Saint-Pierre-des-Corps et surtout aux personnes qui ont des difficultés et du handicap.

Une dernière intervention, Monsieur CHAPEAU, et je propose de passer au vote.

M. CHAPEAU : Tout à l'heure, c'était « M. JEANNEAU », maintenant c'est « DRAPEAU »…

M. FRANÇOIS : Ah ! Je me suis trompé. Décidément, je n'y arrive pas, ce soir… Ensuite, Madame LEFEVRE, et après, on passe au vote.

M. CHAPEAU : C'était pour répondre à Monsieur ROSMORDUC. Moi aussi, j'étais à cette commission ; j'ai relu mes notes. En fait, ce qu'on avait marqué, c'est qu'on avait discuté du basket et aussi des autres associations qui pouvaient intégrer… Parce que le basket, au niveau du handisport, c'est extrêmement important sur notre ville. Et nous nous étions dit que, en prenant le Comité départemental handisport — et j'en ai parlé avec Madame METAIS il y a deux secondes —, ça regroupait toutes les associations sportives : l'USSP, par exemple, les arts martiaux, le basket,

etc. Et il y a bien une ligne qui est intéressante : *« Il sera demandé aux associations de désigner comme membre un habitant de Saint-Pierre-des-Corps »*, ce qui permettait à chaque réunion de la commission en fonction de désigner quelqu'un du basket — pourquoi pas ? — et, la fois d'après, désigner un autre membre d'une autre association faisant partie du handisport ; parce que sinon, ça mettait la priorité sur le basket. C'est ce que j'ai compris pendant la commission ; maintenant…

M. FRANÇOIS : Madame LEFEVRE a levé la main après. Ensuite, qui souhaite prendre la parole ? Monsieur ROSMORDUC. Qui souhaite prendre la parole après Monsieur ROSMORDUC ? Amin ?... Non. Donc, après Monsieur ROSMORDUC, nous passons au vote.

Mme LEFEVRE : Pendant la commission générale, j'ai regretté et je continue de regretter le nombre d'élus par rapport au nombre d'associations, parce que, dans d'autres communes, c'est équivalent, ou alors, les associations sont en nombre supérieur, et c'est vrai que, là, c'est mon grand regret ; cela dit, je voterai pour, parce que c'est important que cette commission démarre, mais c'est vraiment dommage que les associations ne soient pas premières dans le choix.

Et puis, j'avais demandé à la commission générale, et je n'ai pas eu de réponse sur le fait de savoir quel était l'élu de la majorité — parce que ce n'est pas moi, c'est sûr —, qui a été nommé pour représenter la Ville auprès de la commission d'accessibilité intercommunale.

M. FRANÇOIS : On le note et on vous apporte une réponse. Merci, Madame LEFEVRE ; c'était important. Monsieur ROSMORDUC.

M. ROSMORDUC : Je remercie Monsieur CHAPEAU sur la précision, mais effectivement, mes notes et mon souvenir étaient bons, puisque j'ai commencé la première intervention sur le sujet visant à dire que j'étais satisfait de voir que l'on privilégiait les adhérents de Saint-Pierre-des-Corps, ce qui n'était pas du tout gagné, je vous le rappelle, à la commission, où vous étiez plutôt sur autre chose, malgré la condescendance avec laquelle on avait pu vous préciser qu'il était intéressant d'avoir des adhérents de Saint-Pierre-des-Corps. Et pourquoi est-ce que c'était ubuesque ? C'est que, même sur l'association APF France Handicap, c'était plutôt relégué après, puisqu'il y avait des associations bien plus généralistes. Donc, on vous disait qu'il fallait quand même commencer par des associations ayant des adhérents de Saint-Pierre-des-Corps. Et vous aviez pris l'engagement que vous aviez largement le temps de pouvoir travailler sur ces 15 jours — on n'y croyait pas et on avait raison de ne pas y croire, puisque le travail n'a pas été mené —, d'appeler les associations pour savoir lesquelles disposaient d'adhérents de Saint-Pierre-des-Corps. Est-ce que ce travail a été fait avant d'être présenté au Conseil Municipal ? Non. Donc, on n'a pas avancé d'un iota depuis la commission générale ; c'est dommage. Et on aurait pu commencer — n'ayez pas de commentaire désobligeant sur la remarque — par là : appeler les associations, savoir lesquelles disposaient d'habitants de Saint-Pierre-des-Corps, et constituer à partir de là un choix sur les … [01 h 39 min 18 s inaudible mais le rédacteur suppose « associations»]. Vous avez encore une fois fait la chose à l'envers. Et ne nous mettez pas à la charge de vous avoir mis une injonction d'urgence. À la commission générale, on a dit : « Vous ne serez pas prêts. Quelle est l'urgence pour vous de le faire sur cette semaine ? » On aurait très bien pu travailler pendant l'été sur le sujet et arriver avec une délibération ficelée et définitive en septembre. C'est vous-mêmes qui vous êtes accéléré le calendrier, ou si ce n'est pas vous-mêmes vous pouvez nous dire qui c'est, mais, en tout cas, ce n'est pas l'opposition qui vous a dit de délibérer sur le mois de juin, après que vous avez refusé le vœu ; donc, il ne faut pas inverser les choses.

M. FRANÇOIS : Merci pour votre intervention, Monsieur ROSMORDUC. Mais oui, merci. Vous voyez que je ne veux pas chercher la polémique et que je ne cherche pas à vous donner une réponse particulière. *(Répondant aux propos sans micro de Monsieur ROSMORDUC)* Alors, peut-être, vous voyez… Mais là, vous n'avez pas voulu que je rentre dans quoi que ce soit de remarque désobligeante.

On prend acte ; il n'y a pas de vote sur cette délibération. Ah, il faut les noms des membres des groupes d'opposition.

M. SOULAS : Excusez-moi ; on est bien d'accord que, avant de passer au vote, on enlève *« autorise le maire à désigner »*, parce que ça viendra après, ça.

M. FRANÇOIS : Oui.

M. SOULAS : Parce que c'était une des conditions pour lesquelles on…

M. FRANÇOIS : Est-ce que vous voulez qu'on vote pour cet amendement ou est-ce qu'on se met d'accord ? Tout le monde est d'accord pour cet amendement ? Tout le monde est d'accord. On le note. Et puis il nous faut, si vous avez la possibilité de les fournir, les noms de vos représentants dans chaque parti politique d'opposition.

M. ROSMORDUC : Une précision quand on met les noms, parce que ce n'est pas précisé ici ; c'était resté avec un point d'interrogation plutôt favorable, mais, sur la possibilité, on donne un nom, mais on se fait représenter et il y a une liberté de parole, c'est ce qui était dit, pour être certains que nous puissions être présents ; qu'on ait quelqu'un du groupe qui puisse représenter le titulaire.

M. FRANÇOIS : C'est ce qu'on avait dit en commission générale.

M. ROSMORDUC : Donc, l'intérêt du nom, on peut vous le donner, mais…

M. FRANÇOIS : Ce n'est absolument pas gênant.

M. ROSMORDUC : D'accord.

M. FRANÇOIS : OK. Donc, il y a des noms ; il nous faut des noms. Monsieur SOULAS.

M. JEANNEAU : Pour le groupe *« J'Aime Saint-Pierre-des-Corps »*, ce sera Claude LALA et suppléant Cyrille JEANNEAU. Je crois qu'il n'y a pas plus simple.

M. FRANÇOIS : Pour le suppléant, vous verrez ; c'est Monsieur SOULAS.

Béatrice ! Pardon ! Madame GROSLERON, toute seule ; elle est isolée… Vous serez votre propre suppléante peut-être, mais non… Et Monsieur BENZAÏT, OK. Eh bien, merci.

L'exposé de Monsieur GARCIA entendu, il est proposé au Conseil Municipal de :

- *décider de mettre en place la commission communale d'accessibilité composée de 18 membres*
- *désigner Monsieur Emmanuel François, maire de Saint-Pierre-des-Corps, président de la CCA,*
- *désigner comme membres*
    - *Mme GARCIA, au titre de l'accessibilité voirie*
    - *Mme PERSIANI, au titre de l'accessibilité ERP*
    - *Mme METAIS, au titre de l'accessibilité personnes âgées et personnes en situation de handicap*
    - *M. BRIMOU, au titre de l'inclusion enfance et jeunesse*

- *M. FREMONT ; au titre de l'accessibilité des logements*

1 membre par groupe d'opposition (4 au total), soit :

- *M. SOULAS pour le groupe « A GaucheS Toute ! »*
- *Mme LALA pour le groupe « J'Aime Saint-Pierre-des-Corps »*
- *M. BENZAÏT pour le groupe « La France Insoumise »*
- *Mme GROSLERON pour le groupe « Agir Ensemble »*

M. FRANÇOIS : Voilà donc, je vous propose de passer au vote…

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal adopte les deux amendements à l'unanimité.

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
- Nombre de conseillers présents : 25
- Nombre de conseillers votants : 31
- (arrivée de Romain Danger)

2023 06 28 – 05 Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Rapporteur : M. Amin BRIMOU

M. FRANÇOIS : Je laisse la parole maintenant à Monsieur BRIMOU qui va vous présenter la nécessité de désigner un référent déontologue comme nous l'avons fait il y a deux jours à la Métropole.

M. BRIMOU : Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, l'association des Maires d'Indre-et-Loire (AMIL) a envoyé un courrier reçu en Mairie le 1er juin 2023 concernant la désignation d'un référent déontologue des élus. Un décret et un arrêté ministériel du 6 décembre 2022 précisent les modalités de désignation obligatoire pour chaque collectivité locale d'un référent déontologue pour les élus.

Ainsi, le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants, et les missions référant à ce déontologue sont exercées en toute transparence en indépendance et en impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leur compétence. C'est la raison pour laquelle il a été proposé Madame Catherine CHAMPRENAULT, ancienne Procureure Générale. C'est une proposition qui émane de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire. Le référent déontologue ne peut être choisi parmi les personnes exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées — un mandat d'élu local ou ayant exercé des fonctions depuis moins de trois ans. Il ne peut s'agir également d'un agent de ces collectivités.

Le référent déontologue pourra être saisi directement par tout élu local de la collectivité par voie écrite, de préférence, par mail, précisant dans son objet saisine de référent déontologue le nom de la collectivité, bien évidemment « Saint-Pierre-des-Corps », avec la mention *« confidentiel »*, et toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse. Voilà ce que je peux vous dire.

M. FRANÇOIS : Merci pour cette petite présentation. Je ne sais pas si ça a été dit, parce que je me suis occupé de la ventilation de cette salle, mais en la personne de Madame Catherine CHAMPRENAULT, on a quand même une ancienne Procureure générale de la Ville de Paris ; donc, on a quand même quelqu'un qui connaît bien le droit, qui est aguerri à tout cela, et je pense qu'on a vraiment de la chance d'avoir une personne comme ça sur le territoire capable de défendre des dossiers quand nous en aurons besoin. Y a-t-il des remarques ? Pas particulièrement ? Oui, Monsieur BENZAÏT.

M. BENZAÏT : Merci. Le groupe LFI se félicite que notre vœu, proposé et adopté à l'unanimité le 19 mai 2022, demandant que des mesures soient prises dans le cadre de suspicion d'intérêt, pour assurer une meilleure instruction des dossiers de la commune, soit suivi enfin des faits. Nous avions aussi demandé la création d'un référent déontologique lors du Conseil Municipal du 29 juin 2022. Tout arrive… Nous pensons que c'est une réponse à la crise actuelle que vit notre démocratie et à la mise en cause des élus de la République à Saint-Pierre-des-Corps comme ailleurs. Nous regrettons toutefois qu'il ait fallu plus d'un an pour qu'il y ait un début de réponse à ce vœu, et que cette initiative soit prise par l'AMIL pour que cela se mette en place. Doit-on rappeler que, dans notre ville, cette question a été au cœur de notre actualité ces derniers mois, et que la prise d'une telle mesure permettra à l'avenir, dans le cas de suspicion des élus, d'apporter un début de réponse concrète.

Dans notre groupe, nous souhaitons ici signaler que la perte de son agrément par l'association Anticor, organisation dédiée à la lutte contre la corruption et la promotion de l'éthique en politique, par décision du Tribunal administratif du 23 juin 2023, est une information qui nous inquiète. Bien évidemment, nous ne corromprons pas ici une décision de justice, mais il s'agit juste d'émettre le souhait qu'au plus vite se dessine le retour dans notre pays d'une instance permettant, de façon indépendante, d'agir sur les objets, sur les questions qui ont fondé son existence, rappelés dans son titre, et qui a fait l'objet d'un vœu adopté à l'unanimité en mai 2022.

Enfin, si la création de cette mission au sein de l'AMIL est une amélioration certaine, nous souhaiterions que cette préoccupation soit intégrée à une commission municipale pour que nous puissions échanger, d'autres actions pouvant être pensées et mises en place et aussi éviter de les découvrir en séances du Conseil Municipal. Cette question est trop importante aujourd'hui pour qu'elle ne prenne pas toute sa place dans l'activité d'une collectivité comme la nôtre de façon plus permanente. Nous aimerions et nous souhaiterions la création d'une commission respect des principes de la République aux lieu et place d'une commission sécurité qui ne se réunit pas toujours régulièrement et qui mériterait, à notre avis, d'être de fait mieux encadrée. C'est ce que nous ferions si nous étions aux commandes.

Et puis, sur la création dont nous nous félicitons, nous aimerions, nous aurions souhaité qu'il y ait une possibilité peut-être sur un quorum d'habitants, par exemple 40 signatures d'habitants, 50 signatures d'habitants, la possibilité de saisie, par les habitants de la Ville de questions auprès de cette déontologue. Merci.

M. FRANÇOIS : On étudiera la question et ce que vous nous portez à connaissance ce soir. J'aimerais bien que vous nous fassiez une demande écrite si c'est possible, qu'on puisse y répondre ; qu'on puisse avoir quelque chose.

M. BENZAÏT : Je ferai la demande écrite et j'espère que j'aurai une réponse. Merci.

M. FRANÇOIS : Vous aurez une réponse ; merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote. Ah, pardon ! Madame LEFEVRE.

Mme LEFEVRE : Merci, Monsieur le Maire. C'était juste par rapport à ce qui s'est passé à la Métropole. En fait, le Président a choisi de ne pas nous soumettre la délibération, parce qu'il avait eu la personne au téléphone, elle lui avait donné son accord verbal si mes souvenirs sont bons,

mais elle n'avait pas répondu par écrit. Donc, moi, je pose la question : « Est-ce qu'on a l'accord de la personne pour laquelle nous votons ce soir ? »

M. FRANÇOIS : Alors là… Je n'en sais rien, Madame LEFEVRE ! C'est l'AMIL ; c'est une bonne question, mais je ne suis pas capable de vous y répondre ! Je ne pense pas que l'AMIL fasse preuve d'amateurisme dans ses choix, et je pense que, bon… En tous les cas, je m'engage, si la personne se désiste, à annuler cette délibération et à la remplacer par une autre avec une autre personne qui, pour le coup, aura signé son engagement et n'aura pas fait simplement un engagement verbal.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

L'exposé de Monsieur BRIMOU entendu,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Madame Catherine CHAMPRENAULT, ancienne Procureure générale près la Cour d'Appel de Paris, proposée par l'Association de Maires d'Indre-et-Loire, à l'ensemble des communes et intercommunalités adhérentes pour exercer cette mission de référente déontologue des élus.

2023 06 28 – 06 Modification – Désignation d'un représentant au conseil d'administration de la SEM Pompes Funèbres Intercommunales (PFI)

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

M. FRANÇOIS : Je laisse la parole à moi-même pour la désignation des représentants au Conseil d'Administration de la SEM Pompes Funèbres Intercommunales (PFI). Avez-vous des… ? On reprend parce que Madame LEFEVRE a été désignée en Conseil Municipal du 24 septembre 2020 comme représentante et, à la suite de sa démission de sa fonction d'adjointe, on propose effectivement que Monsieur Alain DELANCHY prenne en charge cette représentation. Et en fait, cette délibération du Conseil Municipal d'aujourd'hui va remplacer la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2020. Y a-t-il des questions ? Non. Je vous propose de la passer au vote.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 9 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON), désigne en tant que délégué titulaire Monsieur Alain DELANCHY, en remplacement de Madame Laurence LEFEVRE, au conseil d'administration de la S.E.M Pompes Funèbres Intercommunales.

M. FRANÇOIS : Eh bien, voilà ! Cette délibération est votée à la majorité.

COMMANDES PUBLIQUES – JURIDIQUE :

2023 06 28 – 07 Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à l'exploitation des installations de chauffage, d'ECS, de ventilation, de traitement de l'air et climatisation/production de froid des bâtiments communaux

Rapporteur : M. Olivier CONTE

M. FRANÇOIS : Je laisse la parole à Monsieur Olivier CONTE qui va vous parler d'une autorisation à donner à Monsieur le Maire.

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire.

À la suite de la commission d'appels d'offres qui s'est réunie la semaine dernière sur le marché du chauffage, les résultats de l'appel d'offres qui ont été lancés ont vu trois soumissionnaires qui ont déposé une offre, à savoir *Dalkia Centre-Ouest* qui est notre prestataire actuel, *Engie Energie Services* et *Eiffage Energie Systèmes Val de Loire*.

L'étude des offres a été confiée à un cabinet spécialisé et, à l'issue de la commission d'appels d'offres et du rapport d'appels d'offres, l'offre la mieux-disante est celle *d'Eiffage Energie Systèmes Val de Loire.*

Nous demandons donc au Conseil Municipal de valider cette offre qui est pour *Eiffage Energie Systèmes Val de Loire.* Avez-vous des questions ?

M. FRANÇOIS : Dans l'ordre, Monsieur SOULAS, Madame GROSLERON. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?... Monsieur ROSMORDUC. Allez, Monsieur SOULAS.

M. SOULAS : C'est plutôt un problème de sémantique dans l'intitulé de la délibération. On parle d'exploitation des installations. Et à la fin, on parle de fournitures d'énergie. Ce n'est pas la même chose ; nous voulions être sûrs que nous étions bien sur l'exploitation des installations et que la référence à la fourniture d'énergie était un copié-collé malheureux. Parce que ce n'est pas la même chose. Entre « j'entretiens l'exploitation » ou « je m'assure en fournissant l'énergie que l'exploitation fonctionne », ce n'est pas la même chose. Donc, voilà, c'était simplement cette interrogation qu'on voulait soulever.

M. CONTE : En fait, c'est les trois, Monsieur SOULAS. On a bien l'entretien, l'exploitation et la fourniture d'énergie.

M. FRANÇOIS et M. CONTE : On appelle ça P1, P2, P3. Donc, ce sont les trois.

M. CONTE : Il n'y a pas d'erreur.

M. FRANÇOIS : D'autres questions ?... Je soumets au vote…

M. CONTE : Ah, pardon Madame GROSLERON ; oui ?

M. FRANÇOIS : Il faut lever la main ; il ne faut pas hésiter… Ah bon, je m'en excuse, Madame GROSLERON ! Allez-y Madame.

Mme GROSLERON : J'ai vu dans la note de présentation que la société chargée de regarder la globalité des offres a fait un rapport d'analyse. Est-ce que l'on peut en avoir connaissance ?

M. FRANÇOIS : Oui.

Mme GROSLERON : Que contient ce rapport ? Par exemple, est-ce qu'il contient le détail des moyens qui vont être mis en œuvre pour assurer la performance énergétique des bâtiments ? A priori oui, puisque ça figurait dans les critères, mais ce serait bien quand même de savoir combien il y a de sondes…

M. FRANÇOIS : Oui. Je vous dis oui, et on va vous envoyer le rapport ; ça ne pose aucun problème. Y a-t-il d'autres questionnements ?... Eh bien, je vous propose de passer au vote.

M. JEANNEAU : Je suis désolé d'intervenir à ce sujet, mais il faut savoir que les contrats de maintenance aujourd'hui, en fait, ils sont souvent à revoir et il est quand même dommage que vous

n'ayez pas réfléchi sur cet acte en posant la question au Conseiller Municipal délégué à la *Smart-City*, de pouvoir voir éventuellement s'il n'y avait pas un autre système qui pouvait mieux fonctionner que cette maintenance ; autrement dit, passer en maintenance productive et non pas en maintenance tout court. S'il y a des questions, on pourra en parler en commission, et je répéterai tout ce que j'ai pu évoquer lors de ces trois dernières années.

M. FRANÇOIS : Très bien, c'est noté. Oui, Madame GROSLERON. C'est la dernière intervention.

Mme GROSLERON : J'avais oublié ça ; c'est juste pour la forme. Concernant la délégation, puisqu'on est obligé de voter en délibération, c'est que ça dépasse le montant autorisé dans les textes. Donc, je présume que le montant, c'est 500 000 €, puisque le marché est de 696 000 €. Est-ce que vous pouvez me confirmer ça ou pas ?

M. FRANÇOIS : Oui, on dépasse le montant des procédures normales.

Mme GROSLERON : Et vous ne savez pas quel est le montant.

M. FRANÇOIS : C'est un engagement sur six ans révocables. Trois ans aussi peut-être.

M. CONTE : On est sur six ans, mais il est renouvelable au bout de trois ans.

M. FRANÇOIS : *(Répondant à des propos sans micro)* C'est largement au-dessus.

Mme GROSLERON : Vous pensez que c'est 400 000 plutôt, non ? C'est ça ou pas ?

M. GERARD, DGS apporte (hors micro) cette information : Le marché doit être aux alentours de 4 M€.

Mme GROSLERON : 4 M€ ? Mais là, on n'est pas dans les…

M. CONTE : Mais c'est le montant par an.

Mme GROSLERON : Ah c'est par an ! D'accord.

M. FRANÇOIS : C'est un marché de six ans, c'est pour ça.

Mme GROSLERON : Parfait.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 8 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT), autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché public relatif à l'exploitation des installations de chauffage, d'ECS, de ventilation, de traitement de l'air et de climatisation/production de froid des bâtiments communaux avec la société Eiffage Énergie.

M. FRANÇOIS : Vous n'êtes pas obligés de vous abstenir. Est-ce que je peux me permettre de vous poser une question ? Pourquoi cette abstention, Monsieur SOULAS ? Pouvez-vous me répondre de la part de votre groupe ?

M. SOULAS : Je ne suis pas qualifié pour vous expliquer pourquoi le groupe *« A GaucheS Toute »* s'abstient. On aurait pu avoir par exemple dans la délibération un comparatif avec les autres entreprises. Ça, je n'en ai pas parlé à mes colistiers, mais il est vrai que j'ai été assez surpris, par exemple, que lundi soir, à la Métropole, il y ait une délibération concernant une DSP avec *Corpo*

Energie pour la création d'une troisième centrale biomasse à Saint-Pierre-des-Corps pour une extension du réseau de chaleur et aller jusqu'au Technicentre, je me dis que, sur des sujets aussi importants que ceux-là, on manque un peu d'information. Alors, je sais bien que les deux délibérations métropolitaine et municipale sont déconnectées, mais en tout cas, pour celle-ci, je ne dis pas qu'on se désintéressera de l'autre, parce que je pense qu'il faudra que, à un moment donné, ne serait-ce que pour les habitants de Saint-Pierre, il y ait un retour d'information. Ce ne sera pas rien, parce que je rappelle que c'est un stade qui va sauter, et qu'on va aller jusqu'à éventuellement des tarifs à la baisse. C'est plutôt bien ; mais encore faut-il que l'information circule. Et à propos d'information, c'est vrai que ce qui nous a gênés dans notre position par rapport à ces délibérations, c'est que l'on aurait aimé que soit joint à la délibération le résultat global de l'appel d'offres.

M. CONTE : C'est qu'en fait toutes ces informations ont été débattues, présentées, par le prestataire qui a géré l'appel d'offres.

M. FRANÇOIS : Vous êtes en commission, là.

M. SOULAS : Je parle du Conseil Municipal de ce soir. À ma connaissance, tous les conseillers municipaux ne font pas partie de la commission d'appel d'offres. Donc, *a minima*, lorsqu'on a regardé ces délibérations, on aurait souhaité avoir… Après, bien évidemment, certaines mauvaises langues vont dire : « Vous n'aviez qu'à y aller. » Je l'ai zappée. Dont acte. Ça m'est arrivé une fois, c'est tombé sur cette commission. Mais maintenant, sur cette délibération, pour une bonne connaissance de l'ensemble des élus, il nous semblait qu'il aurait été intéressant d'avoir un comparatif. C'est simplement le motif de la délibération ; et comme vous allez la voter, de toute façon…

M. FRANÇOIS : Un rapport a quand même été fait, et je suis très étonné. C'est pour ça que je vous demandais… Monsieur ROSMORDUC, vous souhaitez prendre la parole ?

M. ROSMORDUC : Pour préciser un peu, mais c'est pour dire que là, pour des raisons tout à fait objectives, on n'a pas pu être à la commission d'attribution d'appels d'offres ; ce sont des choses qui arrivent. Ensuite, pour éclairer l'ensemble des élus, on n'a pas la notation des autres. Par exemple, il y a un choix stratégique quand on choisit un exploitant comme ça : au niveau du P3 est-ce que c'était une priorité ? Quel était l'état des réseaux ? Est-ce que c'est parce qu'ils ont le P3 le plus intéressant ou est-ce qu'ils vendent moins cher le gaz ? Sur des choses comme ça, on n'a pas ces explications, clairement. Sur le choix stratégique, il n'y a pas de défiance, sinon, on voterait contre ; mais sur l'explication et au moins les conclusions du rapport d'expertise : comment elle se positionne par rapport aux autres, on a les notations de celui qu'on retient ; on n'a rien en comparatif si vous voulez.

M. FRANÇOIS : Vous aviez le travail de la commission d'appels d'offres, enfin ! j'ai du mal à comprendre.

M. ROSMORDUC : Comment ? C'est ça le travail de la commission d'appels d'offres ? C'est la notice ? Non, mais on ne l'a pas alors ; ne me dites pas qu'on l'a.

M. FRANÇOIS : Vous étiez en droit de le demander, et on vous l'aurait fourni, puisque vous appartenez à la commission. Donc, je suis très surpris en fait.

M. ROSMORDUC : Il ne faut pas.

M. FRANÇOIS : Et puis je ne veux pas dire que vous n'avez pas travaillé, parce que ce ne serait pas bien de le dire.

M. ROSMORDUC : Non. Mais vous êtes capable de dire pire !

M. FRANÇOIS : Vous seriez capable de dire pire aussi peut-être… Voilà.

M. ROSMORDUC : Je sais oui.

M. FRANÇOIS : Voilà ! Ce n'est pas toujours dans le même sens, Monsieur ROSMORDUC, c'est pour ça.

M. SOULAS : Si vous m'autorisez à prendre la parole à moins qu'il y ait d'autres interventions, une petite précision. Il nous semble quand même que les bâtiments municipaux sont pris en charge par *Engie*. Et là, le résultat de l'appel d'offres, c'est *Eiffage*. Sur un plan juridique, il n'y a pas de problème ?

M. FRANÇOIS : Il n'y a pas de souci. C'est deux réseaux de chaleur différents. Il y a une chose que je voulais mettre à votre information, c'est qu'avec l'extension de *Corpo Énergie* — Madame GROSLERON, je pense que ça va vous faire plaisir —, nous serons la ville qui a la production de chaleur la plus vertueuse de toute la Métropole. C'est bien de le dire. Donc, on n'a pas voté ?... Si, c'est voté. Merci de cette précision. J'en avais besoin. Je laisse la parole à Monsieur CONTE pour une régularisation sur les subventions municipales du CCAS. Vous nous expliquez cela, Monsieur CONTE ? Merci.

FINANCES :

2023 06 28 – 08 Subvention municipale 2023 au budget principal du CCAS

Rapporteur : M. Olivier CONTE

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. Il a été voté une subvention municipale du CCAS pour le budget du CM du 22 mars 2023. Les crédits ont été votés au budget primitif, mais la trésorerie, selon le droit de finances, demande à la commune une délibération spécifique. C'est pour ça qu'on vous remet au vote cette délibération spécifique. Donc, là, c'est vraiment une histoire de régularisation vis-à-vis de la trésorerie. Les montants sont les mêmes.

M. FRANÇOIS : Avez-vous des questions particulières ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ***accepte et confirme le versement de la subvention municipale 2023 au CCAS pour un montant de 978 900 €.***
- ***décide d'inscrire la subvention 2023 au CCAS au budget primitif de la Ville à la nature 657362***

M. FRANÇOIS : Merci. Cette délibération est votée à l'unanimité. Toujours Monsieur CONTE pour le passage en M57. Il va nous expliquer de quoi il s'agit.

2023 06 28 – 09 Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

M. CONTE : Là, c'est pareil. C'est une délibération obligatoire du fait de la nouvelle réglementation dans les finances, à savoir que nous allons passer à l'application du référentiel M57, sachant que nous étions sur la M14. Donc, c'est obligatoire pour le 1er janvier 2024.

M. FRANÇOIS : Je me tiens au moins d'apporter des précisions au moins pour le public qui est présent, parce que M14 et M57, à part un groupe de musique, je ne vois pas ce que ça pourrait être. Je crois qu'il y en a un qui s'appelle M14… En fait, ce sont des nomenclatures. C'est-à-dire que, quand on fait les comptes, on a des lignes de comptabilité, ces lignes de comptabilité vont changer pour être en adéquation plutôt avec la comptabilité des Conseils Départementaux et des Conseils Régionaux. C'est une espèce d'homogénéisation des comptes des collectivités territoriales. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, je suppose. On passe au vote.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ***approuve la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune. La collectivité appliquera la M57 développée (communes de + 3 500 habitants).***

- ***autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

M. FRANÇOIS : C'est voté à l'unanimité, je vous remercie.

2023 06 28 – 10 Régularisation de l'actif – Amortissement de deux études réalisées en 2016 – Budget Principal de la commune

Rapporteur : M. CONTE

M. FRANÇOIS : Monsieur CONTE sur la régularisation d'actifs notamment sur des études qui n'ont pas terminé par l'aboutissement de travaux.

Monsieur CONTE explique à l'assemblée que des études préalables à certains projets d'investissement sont parfois réalisées. Les montants de ces études figurent à l'actif de la Ville au compte 2031 puis sont intégrés aux biens définitifs à la fin des travaux.
Si les études ne sont pas suivies de travaux, elles doivent être amorties sur 5 ans afin de sortir de l'actif, selon la délibération n° 2014/65 du 28 avril 2014 fixant les durées d'amortissement.

Considérant que les deux études listées ci-dessous figurant au compte 2031 « frais d'études » n'ont pas fait l'objet de mouvements depuis 2016,

N° inventaire	Libellé	Date entrée	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette au 31/12/2022
AUT0000006248	Etude espace public ZAC Gare	04/11/2016	108,00	0,00	108,00
AUT0000006685	Etude requalification rue M. Cachin	05/02/2016	21 307,20	0,00	21 307,20
				TOTAL	**21 415,20**

Considérant que ces études relèvent de la voirie qui est désormais une compétence métropolitaine,

Monsieur CONTE propose au Conseil Municipal d'effectuer les opérations d'amortissement de ces deux études en une seule fois sur l'exercice 2023, pour le montant total de 21 415,20 € afin de régulariser l'état de l'actif.

M. CONTE : Nous avons deux études qui ont été réalisées en novembre 2016 pour l'espace public ZAC Gare, pour un montant de 108 €, et une étude en requalification, rue Marcel Cachin qui a été faite au 5 février 2016, à savoir que, si dans les cinq ans, les études de la réalisation ne se sont pas faites, nous sommes obligés de ressortir ces montants de l'investissement pour les repasser en fonctionnement, puisqu'ils n'ont pas apporté de plus-values à la Ville. C'est pour ça ; donc, c'est une régularisation.

M. FRANÇOIS : Avez-vous des questions particulières ? Non.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 30 voix pour et 1 abstention (Béatrice GROSLERON) :

- ***accepte la proposition de Monsieur CONTE.***
- ***décide d'inscrire les opérations d'amortissement au budget 2023 de la Ville :***
    - ***21 415,20 € au compte 28031 « amortissement des frais d'études » en recettes d'ordre d'investissement, chapitre 040***
    - ***21 415,20 € au compte 6811 « dotations aux amortissements » en dépenses d'ordre de fonctionnement, chapitre 042.***

M. FRANÇOIS : Je vous remercie. Cette délibération est votée à la majorité.

2023 06 28 – 11 Compte rendu sur l'utilisation des délégations au Maire – Demandes de subventions depuis le 1er janvier 2023

Rapporteur : M. Olivier CONTE

M. FRANÇOIS : C'est toujours Monsieur Olivier CONTE qui va nous parler de subventions.

Afin de fluidifier le travail de la collectivité et d'apporter des réponses rapides aux interlocuteurs de la mairie, le code général des collectivités prévoit de déléguer un certain nombre de compétences au Maire et ce en application des articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales.
Dans ce cadre, le Maire prend des décisions en vertu de la délibération N° 2021-50 du 19 mai 2021, dont il rend compte au conseil municipal. Ces décisions sont présentées sous la forme d'un tableau annexé à cette délibération. Ce tableau récapitule les décisions du Maire depuis le 1er janvier 2023 en matière de demande de subvention.

Pour information, les décisions du Maire sont des actes soumis à l'obligation de transmission au Préfet.

M. CONTE : Pour le compte-rendu sur l'utilisation des délégations au Maire, demandes de subventions depuis janvier 2023, on vous demande de prendre acte des subventions qui ont été

demandées. Vous les avez, je ne vais pas vous les relire. Avez-vous des questions sur les subventions ? Oui, Madame BONNEAU.

M. FRANÇOIS : Madame BONNEAU.

Mme BONNEAU : Ça va avoir aussi un rapport avec la délibération suivante, peut-être sur la politique de la Ville, mais nous, on s'étonne et on s'indigne qu'il n'y ait pas d'aménagement de la cour maternelle Marceau Paul-Louis Courier. Vous avez dit, et je le sais, que ça se ferait l'année prochaine, etc. Mais en attendant, pour moi, pour nous tous, c'est une urgence urgentissime. Ces gosses ont zéro jeu depuis je ne sais pas combien de temps. Et je serais Directrice de l'école, je serais absolument scandalisée que des enfants n'aient pas de jeu pour jouer dans la cour de récréation. Pour moi, c'est vraiment une priorité et ça aurait pu être fait à ce moment-là, et pour la rentrée 2023.

M. FRANÇOIS : Madame BONNEAU, je partage absolument ce que vous dites, sauf que c'est une question de monnaie et, pour l'instant, il faut faire des priorités. On n'a pas le choix.

Mme BONNEAU : Mais pourquoi ces priorités-là ? Pourquoi celles-ci ? C'est vraiment important !

M. FRANÇOIS : Je vais laisser la parole à Monsieur BRIMOU qui va vous répondre.

M. BRIMOU : Je vois que nos chères cours d'écoles ravivent des passions et ça s'entend, mais c'est normal !

Mme BONNEAU : Vous auriez des enfants à l'école Marceau Paul-Louis Courier, vous seriez scandalisé !

M. BRIMOU : Madame BONNEAU, on ne monte pas sur ses grands chevaux ; c'est un sujet pour lequel j'ai été extrêmement actif, parce que la végétalisation des espaces environnementaux, comme Monsieur le Maire l'a très bien rappelé, est aussi un enjeu éducatif, parce que la priorité est les enfants, et un enfant, encore une fois, est un axe prioritaire, et je pense que, depuis le début de ce mandat, je l'exprime et je le démontre.

Sur le choix, pourquoi, pour les cours d'écoles — en tout cas pour cet été —, dès le 10 juillet, les chantiers vont commencer sur les maternelles Stalingrad et République ? Il y a eu une étude des cours d'écoles menée à la fois par les services environnement et par le cabinet Sativa. Et donc, eux-mêmes ont priorisé, ont hiérarchisé les besoins sur les cours d'écoles. Effectivement, il en est ressorti qu'il était urgent de terminer celle de la maternelle République, puisqu'elle a été entamée. Mais bon, il manquait la cerise sur le gâteau, et en plus, tout ce qui a été fait ne correspondait absolument pas aux demandes des enseignants et des familles, d'une part. La maternelle Stalingrad, où ça fait plus de 10 ans qu'on parle de refaire cette cour, comme ce n'est toujours pas fait, on a décidé aussi de la faire.

Et sur le groupe scolaire Paul Louis Courier, du fait de l'ampleur du futur chantier, c'est le plus gros groupe scolaire qu'on a sur le territoire, il a été décidé de traiter les deux cours en même temps. Donc, ça sera un très gros chantier, et Monsieur le Maire l'a rappelé : il faut aussi des enveloppes budgétaires pour ça. En tout cas, sur le budget 2024, ça sera inscrit dans ce sens. Ensuite, il y a quelques semaines maintenant, alors que j'avais déjà été alerté par la Directrice de l'école, par les enseignants et aussi par les Conseils d'école, sur le manque de jeux et d'infrastructures sur cet espace, même provisoire, le temps que la cour se fasse, j'ai pu interpeller les services de l'environnement, et eux-mêmes ont donné une suite favorable. Donc, on aura bien à la rentrée un jeu qui sera mis — ou des jeux : je ne sais pas quelle forme ça prendra ; est-ce que ce sera une grosse structure ou plusieurs petites structures ? — mais la cour sera bien dotée en infrastructures dès cette rentrée. Et la Directrice a été parfaitement au courant. Donc, je sais puisqu'il y a eu, au moment de la suspension de séance, des échanges notamment sur le sujet, puisqu'une enseignante était présente et je le lui ai expliqué aussi, mais la Directrice a bien eu confirmation depuis des semaines. Donc, il y a peut-être juste un décalage entre le moment où vous vous exprimez aujourd'hui et la remontée des

enseignants et de la Directrice. Mais depuis des semaines, maintenant, un avis favorable y est mis et un jeu ou des jeux seront installés au sein du groupe scolaire Paul Louis Courier, dont le chantier commencera en 2024.

Mme BONNEAU : Je trouve bien que les choses soient affirmées, dites, et dont acte. Et on verra à la rentrée si c'est bien fait.

M. BRIMOU : Je serais ravi de faire la rentrée avec vous sur Marceau Paul Louis Courier. Vous êtes la bienvenue.

M. FRANÇOIS : Monsieur BENZAÏT.... Ah, Monsieur ROSMORDUC avait levé la main avant.

M. ROSMORDUC : On vous parle de priorités ; vous répondez : « On n'a pas le choix. » J'aurais presque la malice de vous demander la somme qu'on a mise en dépenses imprévues pour voir si, effectivement, on n'a pas de marge financière. J'aurais pu avoir aussi à vous redemander l'état de la section d'investissement : à combien on est ; est-ce qu'on fait de l'emprunt pour savoir si l'on peut ou ne peut pas y aller. Quand on a une cour d'école en REP+ qui ne dispose d'aucun jeu depuis deux ans, arrêtez de nous dire que vous n'avez pas le choix ; vous n'avez pas choisi d'aller ici depuis deux ans ; et c'est une école en REP+ ; ça devrait être en priorité. Il y a des actions à mener en priorité et, quand on fait le choix d'afficher un désendettement avec 0, alors qu'on la possibilité de poser un petit emprunt pour gérer, et il n'y aurait, à mon avis, pas besoin d'emprunt ; on va regarder l'état des réalisations que l'on aura à la fin de l'année. On verra l'excédent que l'on aura dégagé à la fin de l'année pour le budget 2024. Donc, dans votre publicité de réalisation, vous désendettez, vous faites tout ça, sauf qu'il s'agit d'une école de REP+… Et que vous ne parlez pas de contraintes financières pour mettre un jeu depuis deux ans dans une école de REP+ ? C'est limite outrageant.

M. FRANÇOIS : Alors, je vais particulièrement vous répondre particulièrement sur cette question parce que la mairie de Saint-Pierre-des-Corps n'a jamais eu la culture de la recette et de la demande de subventions. Il y a un moment donné, quand on est obligé de subvenir totalement aux travaux qu'on démarre, et qu'on ne cède jamais de subventions, on peut se mettre en difficultés financières et c'est ce qui est arrivé ; c'est pour ça que nous en sommes là. Donc, à un moment donné, nous allons d'abord à la chasse aux subventions, de façon à pouvoir bénéficier d'un cofinancement et à ne pas avoir à supporter seuls la charge de faire des travaux dans les structures municipales, Monsieur ROSMORDUC. Et je pense que c'est important. Monsieur BRIMOU.

M. BRIMOU : Merci, Monsieur le Maire et, en plus, pour compléter, je suis assez étonné, surpris, des propos que j'entends, puisque, là encore, si je ne me trompe pas, au dernier Conseil Municipal ou aux deux derniers Conseils Municipaux, votre collègue, Madame DRICI KOUBA, a posé la question, et j'ai pu réaffirmer au sein de ce Conseil, que même au sein du quartier prioritaire, on en faisait en d'autant plus — puisque c'est un quartier prioritaire — un axe extrêmement majeur.

Ce qui se passe aussi, pouvant expliquer pourquoi il n'y a pas eu de jeux depuis un petit moment, c'est qu'il y a eu aussi tout un diagnostic mené sur l'ensemble des jeux du territoire. Je vous rappelle qu'on a des jeux extrêmement vieillissants ; il en va de la sécurité des enfants et des usagers. C'est pour ça qu'un groupe de travail sera d'ailleurs lancé dans les prochaines semaines pour pouvoir rechanger l'ensemble des jeux. On profite notamment du travail que fait Madame DRAPEAU en matière de politique de la Ville, pour doter à proximité des équipements scolaires en quartiers prioritaires, des infrastructures de jeux pour les enfants et les familles. Je n'échange pas uniquement avec la Directrice de la maternelle Paul Louis Courier ; j'échange aussi avec la Directrice de l'école élémentaire. On essaie de trouver des consensus ; c'est pour ça qu'un travail est fait notamment sur le Parc de la Madeleine, puisque cet espace-là est extrêmement utilisé par les élèves aussi ; donc, l'idée est de savoir comment on réaménage aussi cet espace pour permettre à l'école de profiter de ces jeux. Et dire qu'on ne fait rien pendant je ne sais pas pendant combien de temps, notamment en quartier prioritaire, je trouve ça un peu « démago ». Sachant que l'ensemble des investissements qu'on met en particulier en zone REP et REP+ le démontre et, pour les projets qu'on est en train de

lancer, c'est le cas. Une programmation est mise en place. Dès 2024, le groupe scolaire Paul Louis Courier dans sa globalité ; en 2025, on s'attaque au groupe Sémard, puisqu'il n'y a qu'un tiers de la cour qui est neuf, le reste est tout à refaire et il faut aussi la végétaliser. Il y a tout un travail aussi sur le groupe scolaire Joliot-Curie aussi où on englobe tout ça. Et je vous rappelle que l'école, en l'occurrence la maternelle Paul Louis Courier — et l'élémentaire — a été extrêmement active sur l'élaboration d'une charte d'aménagement qui a pris aussi du temps. Mais en tout cas, j'entends l'impatience, et vous avez des raisons de soulever cela, mais en tout cas, les choses seront faites pour cette rentrée.

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur BRIMOU. C'est Monsieur BENZAÏT qui a souhaité prendre la parole.

M. BENZAÏT : On a bien pris acte des demandes de subvention effectuées depuis le 1er janvier 2023. Ça viendra peut-être après, dans les questions relatives à la politique de la Ville, mais qu'en est-il de vos demandes de médiateurs sociaux, de subventions, pour avoir des adultes relais ? Le territoire en a besoin. Je sais qu'à l'époque, vous n'en étiez pas très, très friands, mais aujourd'hui, la réalité de l'actualité qu'on peut suivre au quotidien, telle qu'elle peut être aussi à Nanterre ou ailleurs, nous rappelle l'intérêt de ces médiateurs sociaux sur le territoire, et peut-être qu'il serait nécessaire de faire des demandes pour pouvoir bénéficier au maximum de ces médiateurs et des subventions qui peuvent y être apportées pour en avoir au maximum sur le territoire ?

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur BENZAÏT de votre intervention. Elle est hors sujet par rapport à la délibération, mais je pense que Madame DRAPEAU va vous répondre très succinctement.

Mme DRAPEAU : Merci, Monsieur le Maire. En effet, sur les médiateurs sociaux, c'est l'État qui débloque les postes, qui débloque les financements ; ce n'est pas nous. Alors, après, oui, on peut solliciter les services de l'État pour en avoir, mais, même en les sollicitant, ce n'est pas dit qu'on obtienne des postes. Et dans les associations de Saint-Pierre-des-Corps, il y a trois associations qui ont déjà des postes de médiation sociale financés par l'État.

M. FRANÇOIS : Pas de réponse à cette question. On est hors sujet. Monsieur ROSMORDUC.

M. BENZAIT : Monsieur le Maire s'il vous plaît. J'ai eu ma réponse. Je remercie Madame DRAPEAU de sa réponse ; et j'aimerais que vous vous battiez ; vous avez souligné, lors de votre réponse, que vous aviez la possibilité de faire des demandes, même si elles n'aboutissent pas. Mais au moins en faire le maximum et nous en faire état au sein du Conseil Municipal, parce que c'est un besoin du territoire. Et peut-être que l'État, au vu des sollicitations que vous ferez de l'exposition du diagnostic, et de la réalité du territoire, y répondra favorablement. Merci.

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur BENZAÏT. Nous ne manquerons pas d'étudier votre proposition ; c'est d'ailleurs ce que l'on va noter. Monsieur ROSMORDUC.

M. ROSMORDUC : Je voulais revenir sur les propos de Monsieur BRIMOU qui nous taxe de démagogie. Alors, si on est « démago » quand on dit qu'il y avait une urgence et qu'on avait les moyens dessus… Dans votre réponse, vous nous dites en plus : « On vous dit que vous ne faites rien dans les quartiers prioritaires. » On n'a pas dit ça. Nous parlons de la cour de l'école qui est en REP+, dans laquelle rien n'est fait depuis deux ans ; ça, c'est de la réalité ; ça n'est pas de la démagogie. Et quand on vous parle de réaliser peut-être une petite ligne d'emprunt, le maire nous répond qu'on n'a pas la culture de la subvention. Alors, il y a quand même un écart entre la subvention et l'emprunt ; ce n'est pas la même chose. Donc, quand on vous parle d'emprunt, vous nous répondez subventions ; quand on vous parle d'une cour d'école, vous nous parlez de tous les quartiers… Où est la démagogie ? Je pense que, à un moment donné, il faut savoir se replacer. J'ai quand même une question plus pratico-pratique après sur la délibération qui nous intéresse : sur les taux de subvention quand on demande 60 %, par exemple, sur l'étude rénovation énergétique des bâtiments communaux. Étant donné que, avec le fonds vert, on peut monter, je crois, jusqu'à 80 %, est-ce que vous avez fait d'autres demandes de subventions sur cette ligne-là ? Pourquoi se limiter à 60 % quand

le plafond de subventions est au-dessus ? Et je crois que, sur les résultats du fonds vert, l'État s'est normalement prononcé ; les attributions sont déjà faites. Donc, est-ce que c'est déjà à jour ? Est-ce qu'on a les subventions ou pas ?

M. FRANÇOIS : Je voudrais vous répondre sur trois points et puis je propose de passer au vote après.

Vous dites que rien n'est fait depuis deux ans. Madame BONNEAU, dans son intervention, a dit : « Rien n'est fait depuis très longtemps. » Il est vrai que rien n'a été fait depuis très longtemps et je vous l'accorde. Effectivement, les écoles ont été délaissées pendant de nombreuses années sur ce territoire. Vous ne pouvez pas hocher de la tête comme ça, Madame BONNEAU ; parce que c'est une réalité. Je vous laisserai la parole après ; laissez-moi finir ; ça, ce n'est juste pas possible. C'est une réalité quand vous en discutez. C'est dommage ; il y a des personnes qui étaient là et qui travaillent dans les écoles. Quand vous en discutez avec elles, c'est exactement ce qu'elles vous disent. Pourtant, elles ne sont pas de notre camp politique ; vraiment !

Emprunt ou pas, subventions ; subventions ou pas d'emprunt… On ne peut pas « noyer le poisson », Monsieur ROSMORDUC, je vous assure…

En ce qui concerne le fonds vert, vous savez qu'il n'a pas été abondé dans sa totalité ; les subventions qu'on a demandées sont des subventions que l'on espère recevoir, et je ne suis pas sûr que, même en demandant 60 %, on puisse obtenir la totalité de ces subventions. Voilà, je voulais être tout à fait clair avec cela.

Je vous remercie de prendre acte de cette délibération.

Monsieur CONTE entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***Prend acte du compte-rendu de délégation conformément à l'article L-2122-23 du CGCT.***

POLITIQUE DE LA VILLE :

2023 06 28 – 12 Attribution de la dotation politique de la ville (DPV)

Rapporteur : Mme DRAPEAU

M. FRANÇOIS : Je laisse maintenant la parole à Madame DRAPEAU qui va nous parler des attributions de la Ville et de sa ventilation au sein du territoire. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 172 de la loi de finances pour 2009,

Vu la circulaire du 13 février 2023 portant sur la répartition de la Dotation Politique de la Ville pour 2023,

Vu la Commission Politique de la ville en date du 12 juin 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de définir les actions et les opérations qui font l'objet d'une convention avec l'État.

PROJETS INVESTISSEMENT	COUT PREVISIONNEL		TAUX DPV (basé sur le HT)	MONTANT DPV	RESTE A CHARGE COMMUNE*
	TTC	HT			
MAISON DE L'AUBRIERE Menuiserie, facades	82 200,00 €	68 500,00 €	80,00%	54 800,00 €	13 700,00 €
AIRE DE JEUX DU GRAND MAIL/ HENRI WALLON *Clôture et structure*	12 000,00 €	10 000,00 €	72,95%	7 295,36 €	2 704,64 €
JARDIN DE LA MADELEINE *Aménagement paysager, aire de jeux* *Remise en état des aires de jeux*	227 105,46 €	189 254,55 €	80,00%	151 403,64 €	37 850,91 €
TOTAL	321 305,46 €	267 754,55 €		213 499,00 €	54 255,55 €

** calcul effectué sur les montants hors taxe. Les opérations feront l'objet d'une récupération de TVA à N+2*

Mme DRAPEAU : Merci, Monsieur le Maire. Pour rappel, d'après la circulaire du 13 février 2023, circulaire de l'État qui nous précise les opérations qui sont à prioriser pour l'exercice 2023, donc, à savoir la transition écologique, les opérations de dédoublement de classes de grande section des écoles situées en REP et REP+, le soutien à la construction d'établissements d'accueil du jeune enfant et de structures d'animation à la vie sociale, la construction, l'extension ou la rénovation d'équipements sportifs de proximité, et les opérations concourant à l'amélioration de l'accès aux services.

Tout cela a été discuté en commission politique de la Ville tout au long des deux derniers mois. Trois opérations ont été retenues : la maison de l'ouvrière, menuiseries et façades ; l'aire de jeux du Grand Mail ; l'école Henri Wallon, clôture et sculptures ; le jardin de la Madeleine, aménagement paysager et aires de jeux, et remise en état des aires de jeux, parce qu'elles étaient dans un état assez lamentable.

Comme je vous le disais en dernière commission « politique de la Ville », si vous avez des idées à soumettre au service ou à moi-même, n'hésitez pas à envoyer un petit mail ; on en discutera en commission.

M. FRANÇOIS : Je vous remercie pour cette présentation. Madame DRICI KOUBA, s'il vous plaît ! Après, vous poserez vos questions. Monsieur SOULAS a levé la main. Je vous remercie de votre présentation.

M. SOULAS : Je vais dire tout haut ce que Madame DRICI KOUBA commençait à dire. On peut faire une proposition pour la cour de récréation de l'école Marceau, mais c'est aussi la raison pour laquelle on ne va pas voter cette délibération, parce qu'il y a ce point-là qu'on a évoqué, mais sur la délibération précédente, il y a aussi quelque chose qui nous a intrigués ; c'est sur l'aire de jeux du Grand Mail Henri Wallon. La clôture, mais c'est parce qu'elle a été détruite dans le cadre des travaux pour faire passer les fameuses canalisations. Normalement, c'est à l'entreprise.

Mme DRAPEAU : Non.

M. SOULAS : Ce n'est pas la même chose ?

Mme DRAPEAU : Non.

M. FRANÇOIS : Non…

M. SOULAS : Vous en êtes sûrs ?

M. FRANÇOIS : Il ne me semble pas, Michel.

Mme DRAPEAU : On va vérifier, mais pour moi, ce n'est pas…

M. SOULAS : Si vous dites qu'on va vérifier, il faut en être sûrs.

M. FRANÇOIS : On n'a pas de certitude. Donc, on ne va pas dire quelque chose dont nous ne sommes pas certains.

M. SOULAS : Donc, ça veut dire que, si vous n'en êtes pas certains, pour l'instant, ce soir, on ne peut pas la voter en l'état, puisque si c'est bien la clôture à laquelle on pense qui a été détruite lors des travaux, normalement, pour l'entreprise qui l'a détruite, ça fait partie des obligations de chantier.

Mme DRAPEAU : On va regarder. Par contre, pour les cours d'écoles, ça ne rentre pas dans la circulaire 2023. C'est dans la note de service qui a été jointe au dossier du conseil : les cours d'écoles ne rentrent pas dans la circulaire.

M. CONTE : Pour la clôture, les travaux n'étaient pas commencés. Donc, ça ne peut pas être ça.

M. SOULAS : Mais, dans ces cas-là, Madame DRAPEAU, si vous dites que les cours d'écoles ne rentrent pas dans les objectifs, la clôture non plus. Si je reprends la circulaire du 13 février 2023, il faudra m'expliquer pourquoi la clôture serait prise en charge.

Mme DRAPEAU : *(Répondant aux propos d'un interlocuteur sans micro)* La clôture de l'aire de jeux ?

M. FRANÇOIS : Ça n'est pas Henri Wallon, l'école ?

Mme DRAPEAU : Non, c'est la clôture de l'aire de jeux et les structures.

M. FRANÇOIS : D'accord… Madame GROSLERON. Allez-y.

Mme GROSLERON : C'est une question technique. Les délibérations ne sont pas très précises quand il y a la note de présentation. Et ce qui est envoyé à la Préfecture, je présume que c'est la délibération et pas la note de présentation.

M. FRANÇOIS : C'est la délibération qui est envoyée.

Mme GROSLERON : Alors, on n'a pas dans la délibération, par exemple, le détail des actions qui sont engagées. Je crois bien qu'on n'a même pas le montant. Je trouve que c'est un peu gênant. C'est une délibération qui est un peu vide. *(Un interlocuteur s'exprime sans micro : propos inaudibles).*

M. FRANÇOIS : On amende effectivement votre demande. Il y a un vote ; vous êtes tous d'accord pour qu'on mette la ventilation du montant de la politique de la Ville au sein même de la délibération ? Le tableau ? Oui, non, oui ? Ça vous parle ? Pas d'opposition ? Donc, oui, on le met dans la délibération, et elle sera notifiée de la sorte, Madame GROSLERON. Y a-t-il d'autres interventions ? Allez, on vote.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

L'exposé de Madame DRAPEAU entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 8 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) :

- ***approuve les projets inscrits dans le cadre de la DPV 2023, conformément au tableau ci-dessus, et la demande de subvention pour aider à leur financement.***
- ***autorise Monsieur le Maire ou Madame DRAPEAU, Adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance, de la parentalité, de la citoyenneté et de la Politique de la Ville, à signer tous actes et conventions afférents à ce programme.***

M. FRANÇOIS : Vous avez tout, Joëlle ? C'est bon ? Cette délibération est votée à la majorité. Je vous remercie.

RESSOURCES HUMAINES :

2023 06 28 – 13 Création des grades nécessaires aux avancements de grade 2023

Rapporteur : Mme Eloïse DRAPEAU

M. FRANÇOIS : Toujours Madame DRAPEAU pour la création des grades.

Mme DRAPEAU : Merci, Monsieur le Maire.

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 15 juin 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Il est nécessaire de créer les grades relatifs aux avancements 2023. Les préalables à l'avancement de grade ont été mis en place avec le vote des ratios promus-promouvables au conseil municipal du 1er juin 2022 et l'élaboration de l'arrêté des lignes directrices de gestion le 11 avril 2022, après avis favorable du comité technique.

Afin de sécuriser la procédure, les grades d'origine ne seront supprimés qu'après promotion des agents concernés.

Avancements de grade 2023

Filière administrative

- *Attaché à Attaché principal: 1*
- *Adjoint administratif principal de 2ème classe au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe : 2*

Filière technique

- *Adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe : 4*
- *Adjoint technique principal de 2ème classe au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe : 4*

Filière Médico-sociale

- *Agent social principal de 2ème classe au grade d'agent social principal de 1ère classe : 1*
- *Agent spécialisé principal de 2ème classe au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe : 1*

La date des promotions d'avancement de grade est prévue à partir du 1er juillet 2023, la nomination ne pouvant intervenir qu'à partir de la date d'inscription sur le tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2022.

Le tableau des effectifs sera modifié dans ce sens. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Sur la création des grades nécessaires aux avancements de grades, il y a eu un avis favorable des membres de la commission. Nous étions six. Est-ce que vous voulez des explications ? Des questions ?

M. FRANÇOIS : Non ; ça n'appelle pas de question particulière ; je propose de passer au vote.

M. le Maire fait procéder au vote.

L'exposé de Madame Eloïse DRAPEAU entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***accepte les propositions de créer les grades nécessaires aux avancements 2023 rappelés ci-dessus.***

- ***décide de les financer au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 012.***

M. FRANÇOIS : C'est une délibération qui est votée à l'unanimité ; je vous en remercie.

2023 06 28 – 14 Transfert de personnel des services espaces verts et serres municipales à Tours Métropole Val de Loire au 1er juillet 2023

Rapporteur : Mme Eloïse DRAPEAU

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines du 15 juin 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,
Vu la répartition du temps de travail suivante :

- Personnel des espaces vert, encadrants et secrétaire : 60% compétences TMVL et 40% compétences Ville
- Personnel des serres municipales : 80% compétences TMVL et 20% compétences Ville

Vu la CLECT du 28 juin 2023 entérinant ces répartitions,
Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres du comité social territorial du 30 mai 2023,
Vu la saisine du CST de Tours Métropole Val de Loire le 16 juin 2023,
Vu l'annexe joint du tableau du personnel des services municipaux mis à disposition et les services métropolitains mis à disposition,

Considérant que le remboursement des frais lié aux mises à dispositions de personnel fait l'objet d'un nouvel état financier établi par la métropole en concertation avec la ville,

Considérant que les grades suivants seront supprimés au tableau des effectifs au 1er juillet 2023. Les agents seront transférés à Tours Métropole Val de Loire et radiés des effectifs de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps.

- *1 adjoint administratif à 20/35ème*
- *8 adjoints techniques à temps complet TC*
- *1 adjoint technique principal de 2ème classe à TC*
- *7 adjoints techniques principaux de 1ère classe à TC*
- *1 agent de maîtrise à TC*
- *1 technicien principal de 2ème classe TC*
- *1 ingénieur à TC*

Considérant que les agents transférés conservent leur rémunération et leur droit acquis notamment ceux relevant de l'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dont ils bénéficiaient, ainsi que les avantages sociaux,

Considérant que le transfert de personnel se matérialise par des délibérations concordantes des deux collectivités, prévues à Tours Métropole Val de Loire le 26 juin 2023 et à la Commune de Saint-Pierre-des-Corps le 28 juin 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les modifications de mise à disposition de services ou parties de service de la commune auprès de Tours Métropole Val de Loire et de mise à disposition de services ou parties de service de Tours Métropole Val de Loire auprès de la Commune de Saint-Pierre-des-Corps,

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés individuels de radiation et la modification des conventions de mise à disposition.

M. FRANÇOIS : Madame DRAPEAU, il me semble toujours.

Mme DRAPEAU : Oui, sur le transfert du personnel des espaces verts et des serres municipales à la Métropole. Il y a eu 4 avis favorables et 2 avis défavorables en commission. Il avait été demandé des explications sur les bases de calcul pour les pourcentages de compétences, définis entre Tours Métropole Val de Loire et Saint-Pierre-des-Corps. Donc, ce qui a été transmis du service concernant le secteur des serres municipales : Temps de travail, 80 % TMVL, et 20 % pour la collectivité :

- Les 80 % TMVL correspondent à la production des plantes annuelles, bisannuelles, vivaces, chrysanthèmes, suivis de cultures et mise en place de la protection biologique intégrée ; production de sapins de Noël pour décoration de fin d'année et culture de bulbes d'été et d'automne ; entretien et maintenance des serres municipales, fauchage, tonte, inventaires semestriels, arrosages, potées fleuries…

- Les 20 % correspondent à la culture des fleurs coupées, à de la décoration florale pour les manifestations municipales, pour des demandes d'associations, etc.

Sur ce point, est-ce qu'il y a des questions ?

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des questions ? Monsieur ROSMORDUC.

M. ROSMORDUC : Pas forcément des questions, une explication de vote, mais il y a peut-être eu un malentendu sur ce qu'on pouvait demander et là, on a les précisions. Il y a deux choses :

- La première est qu'on demandait un détail lié à la compétence : les bulbes seront métropolitains ou ne le seront pas en fonction de là où ils sont plantés. Mais ce qui nous intéresse, c'est de savoir quels sont les espaces qui sont définis comme étant métropolitains de ceux qui ne le sont pas. C'est gentil de nous dire qu'il y a des bulbes de chrysanthèmes, etc., mais ce n'est pas ça la question ; c'est vraiment de savoir quels sont les espaces qui sont dits « métropolitains », donc, attachés à la compétence métropolitaine de la voirie, et quels sont ceux qui ne le sont pas ? Ça va dépendre d'où on plante les bulbes.

  C'est vraiment la question de fond. Ce n'est pas tellement la variété des plantes qui intéresse ; ce sont vraiment les espaces, la domanialité publique et ce qui se passe sur le territoire en termes de compétences.

- Ensuite, on va voter contre cette délibération. Ce n'est pas pour aller contre les avis du personnel qui sont contents d'être transférés, qui ont approuvé, etc., mais c'est sur ce qu'il y a derrière. On transfère et après, ils reviennent à 40 %, à 30 %, à 20 %. Et on se dit qu'une Métropole qui a maintenant cinq ans ; c'était possible en 2017 quand c'était l'urgence de création d'une Métropole, mais ça va faire quelque temps qu'elle existe maintenant, qu'elle pourrait fonctionner avec un vrai projet politique et d'organisation, avec des pôles territoriaux constitués, avec des choses comme ça, et on transfère des agents qui n'ont pas nécessairement vocation à revenir pour 20 %, d'autres pour 30 %, etc., sur le territoire. Et c'est vraiment en termes de projets politiques qu'on aurait voulu du coup vous interroger aussi. Quand on transfère le personnel, il y a le transfert des biens qui suit. Donc, il y a normalement le transfert des serres ; on en a parlé en commission. C'est un peu flou. On ne savait pas si le patrimoine allait être transféré. Pourquoi ? Comment ? Combien ? Donc, pour savoir s'il est pertinent de transférer la compétence des serres, ce serait bien de s'interroger sur tenants et aboutissants du transfert de l'équipement en lui-même. Et là-dessus, on vote encore une fois sans savoir quels sont les enjeux qui sont derrière. Donc, il y a un problème de forme et un problème de fond sur « comment fonctionne la Métropole ». Après, pour les agents, c'est super s'ils sont contents, qu'ils conservent leurs avantages et qu'ils y trouvent un compte. Mais ils seraient peut-être heureux de savoir aussi comment vous, vous vous positionnez au sein de la Métropole sur ce type de décisions et de délibérations qui passent aussi en Métropole. Est-ce que vous plaidez pour une Métropole qui se construit en tant que Métropole ou est-ce que vous faites partie de cette Métropole des maires qui pourrait très bien fonctionner presque en communauté de communes avec à chacun son petit pré carré ?

M. FRANÇOIS : Monsieur ROSMORDUC, vous connaissez parfaitement ma réponse sur la question, puisque nous l'avons déjà abordée et que j'ai été le premier à dénoncer cette Métropole des maires, et à dire que ça ne fonctionnait pas : que les projets doivent être pris dans l'ensemble de la Métropole, dans sa globalité. Vous avez tout à fait raison sur cette question, et c'est très pertinent. Cela dit, vous m'avez fait rire sur les bulbes, parce que je pense que 40 % des bulbes sont métropolitains. Mais vous m'avez fait sourire ; c'était très bien.

Mais ce que vous dites est vrai. Je reviens à quelque chose de beaucoup plus sérieux. Effectivement, il faut que Métropole fasse Métropole et que ce ne soit pas un pré carré de certaines communes, et je suis tout à fait d'accord avec votre analyse, et nous la partageons d'ailleurs avec bon nombre d'élus de la majorité. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame GROSLERON.

Mme GROSLERON : Dans les deux avis défavorables de la commission, j'étais le 2e avis défavorable. Néanmoins, je m'abstiendrai, parce que je pense aussi aux personnels. Sur la Métropole, je suis complètement en accord avec ce que vient de dire Cédric ROSMORDUC, et je l'ai exprimé tel quel dans la commission. Mais, pour les personnels, je sais que la commission qui s'est réunie a voté à l'unanimité cette mesure.

M. FRANÇOIS : La commission sociale et territoriale.

Mme GROSLERON : Voilà. Donc, je vais aussi prendre en compte les personnels dans mon vote. C'est pourquoi je m'abstiendrai.

M. FRANÇOIS : D'accord. Juste une petite précision sur l'opportunité d'avoir fait ça. Vous savez que le point d'indice va augmenter au mois de juillet. Finalement, nous ne serons pas contributaires de cette augmentation du point d'indice sur les personnels qui sont transférés ; c'est la Métropole qui les prend en charge ; c'est plutôt une bonne nouvelle pour la commune. Monsieur ROSMORDUC.

M. ROSMORDUC : Il ne faut pas comprendre notre vote comme étant contre le personnel. En plus, si je comprends bien les choses, c'est qu'ils gardent leurs acquis.

M. FRANÇOIS : On le dira comme ça.

M. ROSMORDUC : Donc, ils n'ont pas gagné non plus. Donc, il est sûr qu'ils ne sont pas contre des histoires de reports, etc. Mais dans la délibération, ce n'est pas simplement sur le transfert qu'on s'oppose : c'est sur après les retours, avec des pourcentages liés sur des bulbes qu'on a identifiés.

Je reviens là où on n'a pas de réponse. Quand est-ce qu'on pourra disposer clairement du lourd, du fond, c'est-à-dire des transferts, des circulations et de ce qui est lié à la compétence voirie ?

M. FRANÇOIS : Il faut voir avec le service ; il faut voir avec Béatrice. Quand est-ce qu'on peut proposer ça ? Est-ce qu'il y a une date… ? Attention, pendant les vacances on ne fait rien ; en juillet et août, rien ne se passe.

Bon, on va essayer de le faire pour la rentrée. Vous savez que les 15 premiers jours de septembre sont un peu chargés, puisque c'est la rentrée scolaire. Le temps d'avoir des réponses des services et d'envoyer tout cela, je pense qu'au 15 octobre ça devrait rentrer dans l'ordre. Oui, ce sera tout le monde.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

L'exposé de Madame Éloise DRAPEAU entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour, 6 voix contre (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA) et 5 abstentions (Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON) :

- ***autorise les modifications présentées de mise à disposition de services ou parties de service de la commune auprès de Tours Métropole Val de Loire et de mise à disposition de services ou parties de service de Tours Métropole Val de Loire auprès de la Commune de Saint-Pierre-des-Corps,***

- ***décide d'adopter les modifications déclinées ci-dessus au tableau des effectifs,***

- ***autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents dans le cadre de ce transfert de personnel***

- ***décide que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents ainsi transférés sont inscrits au budget 2023, chapitre 012.***

M. FRANÇOIS : Merci. Cette délibération est votée à la majorité, et nous en parlerons effectivement aux agents de votre « contre » ; il n'y a pas de souci, Monsieur ROSMORDUC…

2023 06 28 – 15 Création de deux postes d'auxiliaires de puériculture et transformation d'un poste de rédacteur principal de 2e classe en attaché territorial

Rapporteur : Mme Eloïse DRAPEAU

M. FRANÇOIS : Délibération suivante, Madame DRAPEAU, il me semble, toujours. Je vous laisse la parole.

Mme DRAPEAU : C'est encore moi pour les Ressources Humaines.

Merci, Monsieur le Maire. C'est pour la création de deux postes d'auxiliaires de puériculture, de la transformation d'un poste de rédacteur principal 2e classe en attaché territorial. Il n'y a pas grand-chose à dire, sauf s'il y a des questions ; ça a été vu en commission.

M. FRANÇOIS : Il n'y a aucune nécessité à le passer au CST ; c'est important de vous le signaler aussi ; avez-vous des questionnements ? Il n'y a pas de questionnement. On passe au vote.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

L'exposé de Madame Eloïse DRAPEAU entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***accepte les propositions de créer deux postes d'auxiliaire de puériculture nécessaires au bon fonctionnement des structures petites enfances et de créer un poste d'attaché territorial au service communication.***
- ***décide de les financer au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 012.***

M. FRANÇOIS : Je vous remercie. Cette délibération est votée à l'unanimité.

2023 06 28 – 16 Convention de partenariat – Volontaire en service civique – CONCORDIA Centre – Val de Loire

Rapporteur : Mme Eloïse DRAPEAU

M. FRANÇOIS : Toujours Madame DRAPEAU pour une convention de partenariat pour le service civique.

Mme DRAPEAU : Merci, Monsieur le Maire. C'est une convention avec l'organisme *Concordia* pour avoir un service civique en complément, en accroissement de services du Conseil Municipal des enfants. Comme je l'ai précisé, cet après-midi, en séance plénière du Conseil Municipal des enfants, le travail, là, dans les prochains mois, qui va être à faire, c'est de développer un Conseil Municipal des jeunes. Donc, le service civique aura pour mission, avec Virginie SANCHEZ, de créer ce CMJ.

M. FRANÇOIS : Monsieur SOULAS, vous avez souhaité prendre la parole. On vous écoute.

M. SOULAS : Oui, et comme l'intervention d'*« A GaucheS Toute »* va être un peu technique, je vais quand même lire le petit texte :

« Dans la convention de partenariat avec l'association "Concordia", il est indiqué que la Ville doit payer la somme de 250 € par mois. Il s'agit selon la convention d'une contribution à l'association "Concordia" pour la mise à disposition d'un ou d'une volontaire en service civique : adhésion : 20 €, frais d'accompagnement du ou de la volontaire à hauteur de 250 € par mois.

Les explications de ce coût sont ensuite détaillées dans la convention.

Il est par ailleurs indiqué que le service civique est un dispositif indemnisé par l'État qui verse 489,60 € net par mois, directement à la ou au volontaire.

L'association ou la structure bénéficiant de l'intervention du volontaire verse quant à elle 111,35 € mensuels pour compléter cette indemnité.

Dans les exemples de mobilisation de services civiques par d'autres associations que nous connaissons, accompagnées par notamment la Ligue de l'Enseignement qui fait un travail d'accompagnement identique à celui qui est décrit par l'association "Concordia", les frais mensuels sont égaux à ce montant : 113,35 € et ne le dépassent pas.

Ce qui nous interroge, c'est le delta entre 250 € et ce que l'ensemble des associations habituellement reverse, à savoir 111,35 €.

Nous nous demandons donc pourquoi l'accompagnement de l'association "Concordia" est si coûteux (quasiment le double), et ce qui a prévalu au choix de la Municipalité de cette association pour être accompagnée.

Si on compte neuf mois, donc à 1 002,15 € dans un cas. Dans l'autre cas, avec "Concordia", cela fera 2 270 € dans l'autre cas ; ce qui fait une différence d'un peu plus de 1 200 €. Ce ne sont pas des sommes extravagantes, mais en tout cas, on a une interrogation sur ce delta entre ce qui est habituellement reversé par les associations, et là, ce que "Concordia" va percevoir — en gros, si nous étions un peu taquins, on dirait que "Concordia" se fait à chaque fois 100 € sur l'accompagnement mensuel d'un jeune volontaire. Donc, on voudrait avoir des explications. »

Mme DRAPEAU : Déjà, je peux vous répondre sur le choix de *Concordia*, parce que Monsieur GÉRARD a un retour d'expérience positif avec *Concordia* ; donc, il connaît le prestataire. En tout cas, on tente pour ce premier service civique l'accompagnement par *Concordia* ; après, pour les prochains, on a demandé aux services de nous faire des propositions de services civiques ; on attend un retour, et dans ces cas-là, on pourra voir avec Unis-Cité, avec l'URIOPSS, l'UNIOPSS, la Ligue de l'Enseignement, et avoir une vision globale sur ce que chacun peut proposer et le coût.

M. SOULAS : Madame DRAPEAU, excusez-moi ; vous avez quand même conscience, même si ce ne sont pas de grosses sommes, mais c'est quand même du simple au double ; donc, on peut logiquement s'interroger, d'autant plus qu'on a très souvent entendu ici Monsieur le Maire parler des économies. Là, on multiplie par deux ; donc, entendez quand même que l'on puisse s'interroger sur le choix de cette association.

M. FRANÇOIS : Monsieur BRIMOU, je vous laisse la parole.

M. BRIMOU : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, vous avez évoqué un cas qui est celui de la Ligue de l'Enseignement. La Ville est un partenaire de la Ligue de l'Enseignement. On travaille en étroite collaboration dans bien des domaines. On poursuit ce travail-là. Effectivement, comme l'a rappelé Madame DRAPEAU, c'est une recommandation qui a été faite par la Direction Générale des Services, à laquelle on donne suite, et concernant les 250 €, vous évoquez ce delta qui est du double par rapport à la Ligue de l'Enseignement ; auprès d'autres associations, ça peut être le double ou le

triple, mais voilà… En tout cas, comment justifie-t-on le choix des 250 € ? C'est comme c'est indiqué : les frais d'accompagnement ; c'est-à-dire que pour nous, derrière, à la fois le service civique est encadré par le service municipal de la jeunesse, en particulier par Virginie SANCHEZ, mais derrière, il y a aussi toute la formation, le suivi également de sa présence sur la collectivité, et ça, ce ne sont pas nos services qui vont l'assurer, puisqu'il n'est pas rattaché directement, du moins, il n'est pas sous la gestion directe de nos services, il n'est pas à la Mairie, il n'a pas de contrat Mairie, puisque c'est directement cette entité qui lui fait son contrat. Donc, il sera dépendant d'eux et il devra rendre des comptes aussi auprès de cette rupture-là. Donc, là, l'accompagnement se fait uniquement entre la structure et le service civique, et les 250 € justifient au final tout ce que la Ville n'a pas à faire et à dépenser derrière aussi.

M. FRANÇOIS : Cette précision est importante, parce que je vous ai écouté avec attention sur quasiment le double du prix habituel, Monsieur SOULAS. Je vous laisse la parole, Monsieur SOULAS, bien sûr ; Madame GROSLERON après. Madame GROSLERON.

Mme GROSLERON : J'ai eu le même genre d'intervention tout à l'heure. Les 250 € ne figurent pas dans le corps de la délibération.

M. FRANÇOIS : En fait, c'est une autorisation de signature de convention.

Mme GROSLERON : Donc, ça figure dans la convention ; c'est ce que vous voulez dire ?

M. FRANÇOIS : On valide. Monsieur JEANNEAU.

M. JEANNEAU : Oui, au vu des éléments cités, est-ce qu'il n'est pas possible de revoir cette délibération et puis de recontacter l'ensemble que vous avez cité tout à l'heure : Unis-Cité, l'URIOPPS, la Ligue de l'Enseignement, justement, pour remettre en concurrence ces éléments-là ? Parce que c'est vrai que 100 € en plus, franchement, ça serait bien.

M. FRANÇOIS : Monsieur BRIMOU va vous répondre. Ensuite, Monsieur SOULAS.

M. BRIMOU : Effectivement, il y a déjà eu une sorte de sourcing qui avait été fait auprès d'autres acteurs. En l'occurrence, Unis-Cité où on a eu un retour… Si, ça, je peux vous le dire : on est à plus de 4 000 € à l'année. Et là, on est pratiquement au double du montant où l'on était là. Et ensuite, Madame DRAPEAU l'a très bien dit ; là, c'est une première expérience ; c'est un engagement à durée déterminée. À terme, l'idée est surtout aussi, via la proposition des services, que les services accueillent eux-mêmes avec un contrat Mairie la mise à disposition d'un service civique avec un accompagnement derrière aussi. En tout cas, c'est une année test, et c'est surtout pour accompagner le lancement, en particulier, du Conseil Municipal des jeunes qui est aussi un dispositif extrêmement important en matière de démocratie locale et d'actions citoyennes.

M. FRANÇOIS : Voilà, merci. Monsieur SOULAS, pour conclure, s'il vous plaît.

M. SOULAS : Je ne sais pas si on va conclure, parce que mon propos va être légèrement polémique. Dans une autre vie, des services civiques, j'ai déjà eu l'occasion d'en prendre en charge, mais la règle implicite est que la charge maximum mensuelle est par semaine de 24 heures. Là, on monte jusqu'à 30 heures. C'est vrai qu'on peut aller même jusqu'à 35 heures !

Il nous semble quand même, pour 580 €, que travailler 30 heures/semaine, même si ce n'est pas un vrai travail, c'est aussi un processus de formation. Il nous aurait semblé quand même peut-être, sur un plan éthique, raisonnable de s'arrêter à 24 heures par semaine et de ne pas monter jusqu'à 30 heures au regard de l'indemnité qui sera versée à la personne. Merci.

M. FRANÇOIS : On étudiera. Je te laisse répondre : Monsieur BRIMOU, pour répondre.

M. BRIMOU : Effectivement, vous soulignez un point. C'est intéressant, et on peut débattre sur ça, et je peux même aller plus loin sur l'engagement autour du service universel qui est mis en place auprès des jeunes, etc.

Le service civique n'est pas un emploi en tant que tel ; ce n'est pas du tout même un emploi : c'est un engagement citoyen, civique, au sens propre du terme. Là, il est à 35 heures, mais Madame DRAPEAU l'a très bien dit. Aujourd'hui, et je pense que vous le voyez vous-mêmes au travers de la communication qui est faite, et peut-être par celles et ceux qui ont des enfants au sein de ce CME, c'est une structure, une entité qui est extrêmement active. On n'a pas un CME comme vous avez pu le croire au moment de ce lancement, qui est dans du paraître ou quoi que ce soit. Pas du tout : ils sont vraiment dans de l'action concrète et il y a un réel enthousiasme, parce que même les collèges et autres nous demandent de poursuivre la création auprès des jeunes, et donc, au regard de la charge de travail qu'il y aura, etc., c'est pour ça que nous sommes partis sur un temps complet au final, mais ce n'est pas un emploi non plus… *(Répondant aux propos inaudibles d'un locuteur s'exprimant sans micro)* Eh bien oui, c'est des missions qu'il y a derrière. La charge d'engagement, la charge de service derrière est… Mais je fais surtout référence non pas au service civique ; je faisais référence au service à la jeunesse, en particulier avec Virginie SANCHEZ, qui est extrêmement active et qui est à temps plein sur le sujet. Donc, au regard de toute l'intensité et de la charge qu'il y a au sein de nos services pour créer le Conseil Municipal des jeunes à venir et pour déjà encadrer celui des enfants, c'était nécessaire, en tout cas pour nous, de travailler sur un « 35 heures », et encore une fois on n'est que sur une durée de neuf mois d'engagement. C'est une phase, pour nous, qui est un test, parce que, à terme, c'est aussi qu'on soumette nous-mêmes nos propres missions au sein du site du service civique. Et encore une fois, j'insiste bien sur le fait que ce n'est pas un emploi.

M. FRANÇOIS : Merci pour cette réponse. Monsieur JEANNEAU, ensuite Monsieur BENZAÏT, ensuite Monsieur ROSMORDUC. Monsieur ROSMORDUC, vous souhaitez prendre la parole ? *(Réponse sans micro de Monsieur ROSMORDUC).* D'accord. Monsieur JEANNEAU, Monsieur BENZAÏT, Monsieur ROSMORDUC, je vous prie de ne pas partir sur un versant polémique ; je le sens venir.

M. ROSMORDUC : Ce n'est jamais le cas !

M. JEANNEAU : Non ! Je pose juste un constat de l'excellence de l'activité de Madame SANCHEZ, qu'il faut remercier pour le travail qu'elle fait, parce que c'est vrai que c'est conséquent, mais il serait quand même dommage de dénaturer son activité par le fait de rajouter un service civique alors que vous lancez véritablement une politique publique auprès de la jeunesse. Donc, vous commencez le truc, et c'est quand même dommage, parce que je pense que c'est une politique publique que vous avez continuée, à ce que ce ne soit pas pris par un emploi du temps ou par un permanent directement et plutôt par un service civique. Si c'est votre volonté de continuer cette politique, donnez-vous les moyens humains de le faire. Un service public, même si c'est une phase de formation, ne remplacera pas l'activité de Madame SANCHEZ, et on sera sur un entre-deux, etc. Donc, quel dommage ! Pour notre part, on s'abstiendra :

- Du fait qu'on considère que la réponse qui est donnée par rapport à *Concordia* et le peu de mise en concurrence, même si, Amin, tu dis qu'il y a eu des contacts, je demande à vérifier, parce que j'ai eu aussi d'autres contacts qui me disent que non. Donc, c'est à vérifier.

- Ensuite, concernant cette non-permanence d'une politique publique que vous mettez en place, sur laquelle nous sommes tout à fait d'accord concernant le CMJ.

Merci, Eloïse.

M. FRANÇOIS : Madame DRAPEAU va vous répondre.

Mme DRAPEAU : Oui. Merci Monsieur le Maire, je salue aussi le travail de Virginie qui est un travail énorme d'accompagnement, d'implication des familles… Je lui tire vraiment mon chapeau ; j'échange toutes les semaines avec elle. J'étais encore avec elle cet après-midi, pour la séance plénière du Conseil Municipal des enfants. Le service civil, c'était bien avec elle ; ça a été aussi à sa demande ; tout ça, ça a été vraiment vu avec le service, et là, on est sur une mission de création, de lancement du CMJ. Après, oui, on verra, oui ; pourquoi pas ? On va faire tout pour perdurer ce CME et ce CMJ, et là, je pense qu'il faudra se poser la question de recrutement d'un permanent, en tout cas d'un renfort dans le service ; oui, la question se posera.

M. FRANÇOIS : Une réponse très vite, Monsieur JEANNEAU, et je laisse la parole à Monsieur BENZAÏT.

M. JEANNEAU : Où l'on sait les difficultés du service Jeunesse actuellement à être actif ; cet été, je pense que les chaleurs vont être assez conséquentes, et il est vrai que plus de personnel au service Jeunesse serait très apprécié et appréciable, en tout cas, au moins en vacataires sur cette période d'été.

M. FRANÇOIS : Très bien ; c'est bien noté. Monsieur BENZAÏT s'il vous plaît.

M. BENZAÏT : Merci. Il faudrait peut-être rappeler que c'est le jeune qui est au centre du service civique ; rappeler les fondamentaux du service civique ; ce n'est pas une activité de travail ; c'est une activité de développement et d'accompagnement du jeune vers son épanouissement personnel, mais aussi son entrée dans la vie professionnelle et son orientation. Ce n'est pas un contrat à durée indéterminée ; on est d'accord. Donc, on sait bien que ça va durer sur une certaine période. Les statistiques récentes nous apprennent que beaucoup de jeunes qui vont vers les services civiques sont des jeunes qui ne peuvent pas bénéficier du contrat d'engagement « jeunes », parce que les parents sont au-dessus des taux minimums d'imposition qui ne leur permettent pas de bénéficier des 500 € mensuels d'accompagnement dans le cadre de leur développement de projet personnel professionnel. Donc, il faudra surtout s'assurer que le tutorat est de qualité, mais ça, je n'en doute pas au sein du CMJ, mais vraiment s'assurer que le but d'un jeune qui fait un service civique, c'est son entrée dans la vie active, et le tutorat qui va être instauré sera un tutorat qui va l'accompagner sur son orientation. Il n'est pas là pour des tâches de travail ; il est là pour des tâches de développement personnel, dans le cadre de son développement personnel, professionnel, pour son avenir ; merci.

M. FRANÇOIS : C'est tout à fait le cas, Monsieur BENZAÏT, et je pense que l'intervention de Monsieur BRIMOU l'avait bien expliqué. Monsieur ROSMORDUC, et je vous propose de passer au vote après.

M. ROSMORDUC : Pour qu'il n'y ait pas de méprise sur le sens du vote, on s'abstient aussi sur le sujet parce qu'on n'a pas compris la réponse, vraiment, sur le pourquoi du double de *Concordia* par rapport à d'autres qui sont à 100. Alors, peut-être de quatre fois moins que d'autres que vous avez pu consulter, mais en tous les cas, l'explication n'est pas très claire. Et juste, ce n'est pas rien, parce que, en fait, à la fin de l'année, ça fait 1 200 € d'écart et 1 200 €, c'est quasiment un quart des gains escomptés par le paiement de la bibliothèque. Donc, on est quand même sur un sujet où j'espère qu'on ne fait pas payer la bibliothèque pour payer un quart de SNU.

Sur le sujet des services civiques, on est plutôt favorable sur le dispositif. Ensuite, il y a juste une question de déontologie de maximiser le volume horaire : 24 h/1 h. Et quand on monte jusqu'à 30, on monte les sujets, pour moins de 600 € on reste sur une charge de travail qui est attendue, etc. C'est là-dessus qu'on s'interroge aussi, sur « jusqu'où on doit aller ? » ; nous ne sommes pas allés au maximum ; ce n'est pas le sujet qu'on fait, mais il y a quand même un ratio sur lequel il faut vraiment réfléchir avant de se lancer sur ce sujet-là.

M. FRANÇOIS : Oui, Monsieur BRIMOU, pour bien expliquer que *Concordia* proposait une formation, un accompagnement plus singulier que ce qu'on avait vu sur les autres offres. Moi, c'est comme ça que je l'avais compris, Monsieur ROSMORDUC ; Monsieur BRIMOU va vous répondre.

M. BRIMOU : Le cas qu'avait présenté Michel était par rapport à la Ligue de l'Enseignement, mais je peux vous sortir d'autres structures où on est pratiquement, comme je l'ai dit tout à l'heure, à 4 500 € à l'année, ce qui est encore une fois deux fois ce prix-là. On se base sur l'expertise qu'a cette association avec des recommandations qu'on a aussi derrière.

En matière de tutorat, il est encadré par les animateurs et les responsables du service municipal de la jeunesse, mais surtout, ce qui justifie surtout les 250 €, c'est l'association elle-même qui va porter ce tutorat, cet accompagnement et cette insertion ; effectivement, c'est 24 heures minimum ; on peut aller beaucoup plus, on est sur du neuf mois, on peut faire plus ; c'est à l'appréciation aussi des porteurs de projets, et vous soulevez une problématique qui est beaucoup plus profonde ; je pense que ce n'est pas à la collectivité de le gérer, parce qu'on n'a pas les capacités et les moyens pour ce faire : c'est aussi la reconnaissance derrière du service civique, et maintenant c'est le cas ; on peut les reconnaître : quand il y a un jeune qui fait du service civique sur la retraite, etc., je vous rejoins totalement sur le fait que les services civiques méritent aussi une meilleure revalorisation, parce que, à 571 par mois, par rapport à ce qu'il peut donner et autres… Je n'en ai pas parlé là, mais il y a aussi d'autres institutions qui font appel à du service civique alors qu'il faudrait faire appel à des temps pleins et à de vrais salariés, ils ne le font pas aussi, parce qu'ils y trouvent un intérêt. En tout cas, nous, on est réellement dans cette démarche-là, dans cet engagement citoyen en faveur des jeunes et notamment de la création du Conseil Municipal des jeunes. Mais si, à l'avenir, il y a un vœu pour une meilleure reconnaissance des services civiques, nous serions ravis d'échanger ici, au sein de ce Conseil.

M. FRANÇOIS : OK, merci. Je vous propose de passer au vote… Ah, Monsieur CHAPEAU.

M. CHAPEAU : Je voulais répondre à Monsieur JEANNEAU et lui dire qu'il soit rassuré sur les prises de contact, parce que, moi, j'ai retrouvé sur mon emploi du temps, que, avec Madame BEAUHAIRE, la dame qui s'occupe du service des sports, nous avions participé pendant plus d'une heure et demie, le jeudi 4 mai, à une formation sur Unis-Cité et ce que pouvait apporter Unis-Cité à la Ville. Et j'ai passé mon temps à poser la question du coût. J'ai dû après m'absenter parce qu'il fallait que j'aille travailler, et c'est un sujet délicat, parce que, en fait, les coûts sont exorbitants. Alors, ils essaient de les justifier en disant que leur accompagnement est complètement différent de ce que font les autres, mais c'est pour vous dire que le travail a été fait le 4 mai à 10 heures avec Madame BEAUHAIRE.

M. FRANÇOIS : C'est hallucinant ! 4 000 € ! On va clore ce débat. Merci pour cette intervention.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

L'exposé d'Éloise DRAPEAU entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour et 11 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON) :

- ***valide les termes de la convention jointe à la présente délibération de la mise en place d'un volontaire en service civique, pour une durée de 9 mois, à raison d'une durée hebdomadaire de 30 heures.***

- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à mener à terme toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre***

M. FRANÇOIS : C'est bon, merci. Joëlle, vous avez tout noté. Cette délibération est votée à la majorité.

2023 06 28 – 17 Convention de disponibilité pour formation de sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail

Rapporteur : M. Olivier CONTE

M. FRANÇOIS : Je laisse maintenant la parole à notre Premier adjoint, Monsieur Olivier CONTE, pour la convention de disponibilité pour la formation des sapeurs-pompiers volontaires.

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je tiens à préciser que Madame DRAPEAU, en tant qu'administratrice du SDIS, ne prendra pas part au vote. C'est pour ça qu'il m'appartient de présenter cette convention de disponibilité pour formation des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail à savoir que cela touche un agent de notre ville qui est actuellement maître-nageur, donc, à la piscine. Cette convention est importante, puisque ça leur permet d'accéder aux formations nécessaires dans le cadre de leur volontariat en tant que sapeurs-pompiers, et donc, il était nécessaire de le mettre en place. Donc, il a été acté avec le CST à l'unanimité, je crois que c'est indiqué de toute façon. Oui, c'est ça : *« Avis favorable à l'unanimité des membres du comité social territorial du 20 juin 2023. »* Est-ce que vous avez des questions ?

M. FRANÇOIS : Vous avez des remarques particulières ? Je ne pense pas ; je mets au vote.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

L'exposé de Monsieur Olivier CONTE entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***valide les termes de la convention jointe à la présente délibération***
- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à mener à terme toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre***

M. FRANÇOIS : Merci. C'est voté à l'unanimité.

SANTE :

2023 06 28 – 18 Création d'une consultation de diététicienne payante au Centre Municipal de Santé (CMS)

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

M. FRANÇOIS : Monsieur DELANCHY qui va nous parler de la consultation de diététique.

Monsieur DELANCHY : Bonsoir. J'ai le plaisir de vous annoncer la mise en place d'une consultation payante d'une diététicienne au Centre municipal de santé à raison de sept heures par semaine.

Après avoir envisagé une tarification unique et, à la suite des échanges et aux propositions faites lors de la dernière commission santé du 5 juin, il a été décidé de fixer les tarifications par paliers :

- La première pour les patients de la commune hors parcours de soins à 25 € et à 45 € pour les personnes extérieures à la commune.

- Le deuxième palier : consultation adulte dans le cadre d'un parcours de soins à 12 € et, pour les patients avec l'aide médicale de l'État ou la CMU, la gratuité.

M. FRANÇOIS : Voilà. Merci pour cette présentation. Madame BONNEAU.

Mme BONNEAU : Nous voterons contre cette délibération. Lors de cette commission santé qui était intitulée *« établissement d'une consultation payante de diététicienne »* — il n'y avait pas de point d'interrogation, il y avait marqué *« payante »* —, j'ai déjà, au nom du groupe *« A GaucheS Toute »*, exprimé mon total désaccord pour établir une consultation payante – donc que l'on comprenne bien, qui ne soit absolument pas du tout remboursée par la Sécurité sociale. Cette consultation va avoir lieu au sein du centre municipal de santé. Le centre municipal de santé est un service public. La diététicienne est rémunérée par nos impôts, par tous les habitants de Saint-Pierre-des-Corps, par nos impôts locaux qui, par ailleurs, d'ailleurs, ont augmenté, et donc, normalement, pour moi, c'est une volonté vraiment politique de faire payer un service public. Et donc, nous sommes absolument contre. Cela dit, devant la volonté absolument *inébranlable* de ne pas changer d'opinion, évidemment qu'on a, par la discussion, essayé de « limiter les dégâts ». Et d'où les trois paliers. Sinon, je ne suis pas du tout certaine que ces trois paliers auraient été obtenus. Cela dit, c'est comme pour la bibliothèque. Comme pour ce que vient de dire Monsieur ROSMORDUC ; je veux dire que les consultations, dans le cadre du parcours de soin pour les adultes, elles sont à 12 €. Ce qui fait que la diététicienne travaille 7 heures par semaine. Admettons qu'elle fasse à peu près 10 consultations par semaine, par an, ça va rapporter 5 760 €. Et à condition que ce ne soient que des gens payants qui payent qui fassent les consultations. Si jamais ce sont des consultations hors parcours de soins, au maximum, c'est 25 € pour les habitants de Saint-Pierre, ça va rapporter 12 000 €. Au regard du budget total du centre municipal de santé, « c'est *peanuts* » ! Donc, c'est vraiment une volonté que Messieurs CONTE et DELANCHY ont affirmée, de faire payer les gens pour un service que, par ailleurs, leurs impôts rémunèrent. Je trouve que c'est vraiment proprement inadmissible.

M. FRANÇOIS : Merci pour votre intervention. Vous savez que les consultations des médecins municipaux de santé ne sont pas gratuites. Vous le savez.

Mme BONNEAU : Elles sont remboursées par la Sécurité sociale. C'est tout à fait différent. C'est bien ce que je viens de dire. Ce n'est pas remboursé par la Sécurité sociale ; que les gens ne se trompent pas entre un médecin nutritionniste et une diététicienne.

M. FRANÇOIS : Je voulais juste dire cela. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame LEFEVRE.

Mme LEFEVRE : Merci, Monsieur le Maire. Les CMS défendent une médecine de qualité pour tous et délivrent des soins peu coûteux. Leurs spécificités tiennent à leur mode de travail en équipe, à la prise en charge globale du patient dans un même endroit et au développement d'actions de santé publique. Ils sont partie prenante des réseaux de soins locaux en association avec les médecins de ville et les hôpitaux, et moi, je crois vraiment à la nécessité de maintenir un adressage systématique par le médecin pour que le CMS ne devienne pas un supermarché dans lequel un praticien peut exercer comme en libéral, alors que ce n'est vraiment pas le cas. Donc, là, mon souhait, c'est vraiment qu'on réintègre la notion d'adressage par un généraliste ou un spécialiste ; ça peut être à l'issue de traitements lourds, puisque l'on a parlé de certains patients qui avaient besoin d'accéder à la diététicienne après, notamment, un cancer ; mais vraiment, c'est important de maintenir un adressage par le généraliste.

M. FRANÇOIS : Vous souhaitez mettre un amendement sur les patients qui ont la gratuité CMU/AME sur présentation de la carte vitale s'il y a un adressage par le médecin généraliste et l'étendre à la fois à cette population de patients qui bénéficient de la gratuité et à ceux qui sont des adultes et qui, dans un des parcours de soins, n'ont à payer que 12 €, c'est ça ?

Mme LEFEVRE (sans micro) : Que ce soit dans le cadre d'un parcours de soins.

M. FRANÇOIS : D'accord.

Mme LEFEVRE (sans micro) : Et qu'on travaille en équipes.

M. FRANÇOIS : Donc, vous supprimeriez les patients de la commune hors parcours de soins. C'est ça, votre amendement, Madame LEFEVRE ? Et hors commune ; à partir du moment où ils sont dans un parcours de soins, ils peuvent en bénéficier au tarif de 45 €. Est-ce que tout le monde a bien compris l'amendement qui se joue ?

Mme BONNEAU : Justement, je voulais préciser ; si j'ai bien compris, en fait, on dit que les gens qui ne sont pas adressés par leur médecin traitant ne peuvent pas avoir accès à cette consultation. C'est tout.

M. FRANÇOIS : Ce qui n'est pas mal, parce que c'est quelque chose qui…

Mme BONNEAU : Ce n'est pas en libre accès.

M. FRANÇOIS : Non, ce n'est pas en libre accès. Je trouve que c'est plutôt pas mal. Je n'avais pas pensé à cela, mais oui. Donc, je propose de supprimer *« les patients de la commune hors parcours de soins ».* Et que, à partir du moment où une personne, un patient, souhaite bénéficier d'une consultation avec la diététicienne du Centre municipal de santé, qu'elle puisse en bénéficier si elle a un adressage ou si elle a d'abord effectivement été recommandée par une lettre de médecin. Voilà la question. Vous avez noté, Joëlle ? Est-ce que tout le monde a bien compris cet amendement ? Je vous propose de voter l'amendement.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

L'exposé de Monsieur Delanchy entendu,

Le Conseil Municipal propose de fixer le tarif des consultations, citées en objet, selon les modalités suivantes :

- *Patients CMU/AME : sur présentation de la carte vitale : gratuité,*
- *Consultation adulte dans le cadre d'un parcours de soins (adressage du médecin traitant) et mineurs de -16 ans : 12 €,*
- *Patient de la commune hors parcours de soins : 25 € et hors commune : 45 €.*

<u>Après débat, il est proposé l'amendement suivant</u> :

Les patients, quelle que soit leur commune d'appartenance, devront être inscrits dans le parcours de soins. Cela implique la suppression totale des consultations proposées à 25 et 45 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'amendement ci-dessus.

M. FRANÇOIS : Donc, l'amendement est retenu à la majorité*, Madame LEFEVRE ; à l'unanimité. [Note rédaction : * Il dit par erreur « à la majorité » mais en fait l'amendement est bien voté à l'unanimité.]

Je vous en remercie… Je passe maintenant au vote de la délibération, à moins que… Madame LALA, je vous en prie.

Mme LALA : Oui, est-ce qu'on peut mentionner qu'il ne s'agit que de 7 heures par semaine ? Parce que nous avons été assez étonnés quand nous avons appris qu'il s'agissait d'une création de poste, mais exclusivement 7 heures par semaine.

Mme LALA : C'est marqué ?

M. CONTE : Oui. En fait, vous avez noté : *« Madame DIACRE intervient 11 heures par semaine, soit 7 heures au CMS et 4 heures dédiées au service de restauration scolaire. »*

Mme LALA : Je n'avais pas tourné la page.

M. FRANÇOIS : Vous avez raison : ce n'est pas noté dans la délibération. Je suis désolé, mais vous avez tout à fait raison de cela. C'est noté dans la construction et la note de présentation de la délibération, mais ça n'est pas noté dans la délibération. Mais je ne vois pas la nécessité de le mettre, parce que, d'abord, ça peut être des horaires variables ; donc, à partir du moment où on commence à mettre 7 heures par semaine, on peut être coincé sur une délibération. Je préfère que ça soit une fixation des tarifs et ça reste une fixation des tarifs ; pas une délibération sur un temps de travail, Madame LALA ; d'accord ? On avait voté ou pas ?... On n'a pas voté.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour, 8 voix contre (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) et 3 abstentions (Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Béatrice GROSLERON) :

- ***décide de fixer le tarif des consultations, citées en objet, selon les modalités suivantes :***
    - ***Patients CMU/AME : sur présentation de la carte vitale : gratuité,***
    - ***Consultation adulte dans le cadre d'un parcours de soins (adressage du médecin traitant) et mineurs de -16 ans : 12 €.***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification***

M. FRANÇOIS : Merci. Cette délibération a donc été votée à la majorité.

URBANISME :

2023 06 28 – 19 Vente à la Société Pierreval Aménagement d'une emprise de terrain de 7,511 m² environ issue des parcelles cadastrées AM 91P, 92P, 102P, 141, 182P et 239P au prix de 345 506 euros

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

M. FRANÇOIS : Je prends la parole pour vous parler du projet d'une emprise de terrain de 7 511 m² que l'on va vendre à la société Pierreval ; et donc, je vous demande d'autoriser moi-même ou mon représentant à signer tous les actes nécessaires à cette décision. Avez-vous des questions ? Et je sais qu'il va y en avoir. Madame GROSLERON.

Madame GROSLERON : Ce ne sont pas des questions ; c'est une intervention. Ce projet fait suite à un projet similaire initié par l'ancienne équipe municipale, qui prévoyait de construire des logements

dans cette zone. Par ailleurs, dans le cadre des études connexes au plan de prévention des risques et inondations, les terrains de La Morinerie sont l'espace privilégié d'écoulement de la surverse contrôlée ; c'est un peu technique : c'est-à-dire le point d'entrée de la crue dans le val qui est envisagé à Conneuil. Donc, celle-ci générerait un flux qui viendrait buter sur le talus SNCF. Ce sont des études, certes, mais si on vend ces terrains, on risque de devoir indemniser l'acquéreur ensuite. Ces terrains seraient plus propices à une activité agricole bio, et on a assez de logements à Saint-Pierre-des-Corps ; ça a fait l'objet d'un débat dans la commission, de mémoire. Pourquoi ne pas aller proposer ces terrains à la Métropole dans le cadre de son plan alimentaire ? C'est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous voterons contre cette délibération.

M. FRANÇOIS : Très bien, merci. Autre demande d'intervention. Monsieur BONNARD.

M. BONNARD : Merci, Monsieur le Maire. Pour ce qui me concerne, je souhaiterais que cette délibération soit ajournée. Et je vais vous expliquer pourquoi.

Ce projet d'aménagement de La Morinerie comprend, si mes informations sont exactes, une trentaine de maisons au cours de l'aménagement et deux immeubles, ce qui doit faire à peu près 60 logements. Vous n'ignorez pas les problèmes qui se posent dans l'aménagement de cette région, en particulier avec les réseaux d'eau pluviale, puisqu'il n'y a pas de pente. On a vu ces problèmes avec la rue Marcel Cachin. Il faudra donc une station de relevage, certainement, et ça pose un problème avec tous les réseaux puisque c'est très éloigné ; nul doute que cette population qui va venir sur cet îlot va demander un réaménagement de la rue des Épines fortes comme de la rue de La Morinerie, avec tous les réseaux qui y sont associés.

Enfin, le problème de l'école Joliot-Curie se pose, puisque vous savez que cette école est en très, très mauvais état, et qu'il faudra la reconstruire. Cette question-là devrait être débattue après que nous aurons reçu l'étude pilotée par l'adjointe de la SET sur les écoles, et leur étude à la fois énergétique, de fréquentation — énergétique au sens très large : ça comprend également la restauration. Donc, je trouve qu'il est prématuré de prendre cette décision pour ces raisons, sachant que la commune s'engage sur le moyen terme et le long terme sur un budget de l'ordre de 15 à 18 M€ d'aménagement entre l'école Joliot-Curie et les deux routes et tous les réseaux.

Enfin, ça pose un problème de favoriser le développement excentré de la commune, je ne parle pas de mobilités ; Monsieur ROSMORDUC nous en fera part sans aucun doute, je crois, parce qu'on a quelques désaccords à ce sujet ; néanmoins, on partage aussi beaucoup de choses. Donc, je souhaiterais que cette délibération soit reportée à la fin de l'étude pour toutes ces raisons, parce que, les écoles, c'est un problème ; elles sont en très, très mauvais état ; ça, nous le savons tous. Il y a un énorme budget de dépenses à faire pour les mettre au niveau, d'une part, et la question du maintien de l'école Joliot-Curie peut se poser. C'est une vraie question et, tant qu'on n'aura pas la réponse, aller mettre des habitants dans ce coin-là outre les problèmes d'inondation qui ont été suggérés précédemment, il y a aussi le problème d'augmentation du nombre d'habitants exposés au risque d'inondations, dont je vous rappelle que le PPRI prescrit de ne pas augmenter le nombre d'habitants exposés au risque d'inondations, et il semble que l'augmentation de populations actuellement sur Saint-Pierre ne soit pas contrôlée de manière très pertinente. Merci, Monsieur le Maire.

M. FRANÇOIS : Je vous en prie. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. ROSMORDUC : Je ne vais pas répéter parce que je souscris à ce qui a été dit sur le sujet. C'est vrai qu'il y a plusieurs problèmes d'urbanisation à La Morinerie : le choix stratégique, etc., et il est vrai que l'on dit souvent de ne pas faire les choses à l'envers, et, en l'occurrence, développer avant d'y mettre les équipements, c'est une absurdité, et on va au-devant de problèmes. Et, du coup, vous jouez un peu aussi… Mais moi, je parle ; alors, je vais y aller lentement aussi. D'accord… Les équipements avant la population, ça semble un peu plus cohérent, et je trouve que ce projet-là, avec la proposition que vous nous mettez sur la table, elle montre aussi vraiment la « duplicité de la

politique Urbanisme » que vous portez. C'est-à-dire que, d'un côté, vous présentez une modification du PLU tirée de trois arguments :

- lutter contre les îlots de chaleur ; on va densifier avec ce projet à côté des voies ferrées ; je m'interroge sur la pertinence et la réalité des arguments que vous tirez pour avoir modifié le PLU ;

- lutter contre la perméabilisation des sols ; vous allez créer un lotissement sur un espace qui est dénué de toute construction ; vous allez imperméabiliser les sols ; donc, on est vraiment dans de l'affichage ; entre ce que vous faites voter et ce que vous réalisez, il y a vraiment un monde d'écart ;

- lutter contre le risque « inondations » ; je ne vais pas y revenir : c'est ce qui vient d'être dit ; vous allez sur la zone de surverse ; donc, je veux dire que, entre ce que vous nous présentez et ce que vous vendez publiquement, un peu politiquement, de grand défenseur de l'écologie, etc., vous proposez une dédensification du centre urbain et, en même temps, en parallèle, vous allez urbaniser dans des secteurs dépourvus d'imperméabilisation, d'équipement, et à proximité des sources, des îlots de chaleur qui sont les voies ferrées.

Donc, honnêtement, vous n'êtes absolument pas raccord entre vos argumentaires de communication et la réalité de la politique. Moi, je souscris. Si ce n'est pas ajourné, je vote bien évidemment contre ; je crois qu'on a des prises de position un peu fluctuantes dans notre groupe, adaptables. En tous les cas, moi, je suis foncièrement opposé à ce projet et, effectivement, je souscris à la demande d'ajournement pour au moins savoir où vous allez ; c'est-à-dire que vous aurez le droit de voter de toute façon, à la majorité, un « pour », mais allez-y ! Vous n'avez même pas terminé les études sur Joliot-Curie et vous allez densifier le secteur. On a un retour là-dessus ? Vous faites les études ? C'est en cours… On n'a pas les études, on ne sait pas s'il faut en construire une ; on ne sait pas comment on va l'isoler, on ne sait pas combien on peut faire de classes et vous densifiez le quartier. Mais comme ça n'intéresse pas Monsieur le Maire, je vais arrêter là.

M. FRANÇOIS : Alors, devant les arguments que vous avez présentés, la délibération est ajournée.

La délibération est ajournée.

2023 06 28 – 20 Mise en place d'une convention d'occupation précaire au profit de la SAS Le Soleil pour l'exploitation d'une guinguette d'hiver dans un local sis rue de la Grange Quillet, cadastré AX 78

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

M. FRANÇOIS : C'est à moi de vous parler de la mise en place d'une convention d'occupation pour la SAS Le Soleil pour l'exploitation d'une guinguette d'hiver. Madame GROSLERON, vous pouvez fermer votre micro s'il vous plaît si vous souhaitez ne pas prendre la parole. Y a-t-il des questions ? Madame BONNEAU.

Mme BONNEAU : Trouver un lieu de fête, d'instruction, de réunion, où, tous ensemble, très, très bien. C'est derrière les Atlantes, je ne sais pas exactement où, mais c'est dans la zone de Rochepinard ; moi, je pose juste deux questions ; si j'ai bien lu, ça ne va pas être chauffé, parce qu'on n'est pas… Voilà, je ne sais pas comment vont faire les gens pour y aller l'hiver.

Deuxièmement, comment les gens vont-ils y aller et où est-ce qu'ils vont stationner s'ils y vont en voiture ?

M. FRANÇOIS : Deux réponses. Je vous rassure, il n'y aura pas les stalactites aux fenêtres ou sur les plafonds ; je pense que ça sera chauffé ; de toute façon, je ne crois pas qu'on puisse accueillir du public

avec des températures négatives. Ça, c'est la première chose, surtout que ça s'appelle une « guinguette d'hiver ».

Mme BONNEAU : Mais le point haut n'est pas chauffé.

M. FRANÇOIS : J'entends bien, mais c'est un établissement qui va recevoir du public, Madame BONNEAU. Ne vous inquiétez pas : à un moment donné ou un autre, il y aura quand même un peu de chauffage dans ce périmètre.

Pour répondre à votre deuxième question, il y a suffisamment de terrains pour prévoir des parkings que nous n'allons pas artificialiser, évidemment, Monsieur ROSMORDUC, puisque ce sera simplement un déblayage des friches de façon que les stationnements puissent être réalisés. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur JEANNEAU.

M. JEANNEAU : On ne peut être que ravi d'une telle activité sur le sud de Saint-Pierre-des-Corps. Bien sûr que nous voterons pour ; on ne souhaite qu'une seule chose, c'est que cette guinguette puisse rester le plus longtemps possible de façon qu'on puisse être heureux même s'il y a le froid à boire un verre ensemble. Voilà, je l'ai dit.

M. FRANÇOIS : Très bien. Merci. D'autres interventions ? Madame GROSLERON.

Mme GROSLERON : Vous avez dit en commission que la convention signée est pour cinq ans ferme. Est-ce que vous ne pensez pas que ça peut gêner un éventuel transfert des pompiers ? Je le dis pour l'ensemble du Conseil qui n'était pas à la commission, puisque vous avez donné une réponse. Pendant les cinq ans — bien sûr, le projet risque de perdurer au-delà de cinq ans, mais on ne sait jamais… S'il se débloquait avant, nous serions un peu coincés…

M. FRANÇOIS : C'est une très bonne question. Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes sur une étude de faisabilité de la transformation de cette zone de Rochepinard et que, pour l'instant, s'il y avait un début de transformation, on ne commencerait pas par cet endroit, mais par un autre. Donc, ça n'obère pas effectivement la possibilité d'installer une nouvelle caserne des pompiers. D'autres questions ?

M. JEANNEAU : Puisque vous parlez de la caserne des pompiers, on en est où ?

M. FRANÇOIS : C'est hors sujet. C'était bien tenté, Monsieur.

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour et 2 abstentions (Christian BONNARD, Laurence LEFEVRE) :

- ***accepte l'implantation d'une guinguette d'hiver dans un local de la commune sis rue de la Grange Quillet cadastré AX 78.***

- ***décide de mettre en place sur ce bien, au profit de la SAS Le Soleil, représentée par Monsieur Nicolas Stadler et Madame Alice De Bary, une convention d'occupation précaire (jointe à la présente délibération) pour une durée de 5 années moyennant une redevance annuelle de 3 695 € hors charges et 1 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'occupant.***

- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.***

M. FRANÇOIS : Eh bien, cette dernière délibération est votée à la majorité, et je vous remercie.

QUESTIONS ORALES :

Question orale du groupe « J'Aime Saint-Pierre-des-Corps » portant sur la création d'espaces de stationnement pour les vélos

Rapporteur : Monsieur Cyrille JEANNEAU

M. FRANÇOIS : Nous allons passer maintenant à la question orale. Et il s'agit de laisser la parole au groupe *« J'Aime Saint-Pierre ».*

M. JEANNEAU : Question orale posée par le groupe *« J'Aime Saint-Pierre-des-Corps »*, excusez-moi.

Objet : Création d'espaces de stationnements pour les vélos.

En pleine croissance, l'usage du vélo reste freiné par le manque de connexion avec les autres modes de déplacement et, en particulier, avec les transports en commun.

Réduire les frictions lors des trajets à vélo permet de viser une mobilité « sans coutures » au service des moyens de transport actifs et collectifs, plus flexibles pour effectuer les premiers et/ou les derniers kilomètres d'un trajet quotidien, le vélo peut être associé au transport collectif, plus confortable pour accomplir le reste du parcours.

De plus, grâce au vélo, la zone d'influence des lignes de transports collectifs est étendue en comparaison avec les distances que pourrait parcourir un piéton pour rejoindre un arrêt. Le syndicat des Mobilités de Touraine, autorité organisatrice de la mobilité sur notre territoire, entreprend une politique volontariste en faveur du développement de l'usage du vélo au quotidien, notamment, par le déploiement des stations à vélos sur des lieux stratégiques et générateurs de flux, mais en favorisant l'intermodalité de notre territoire.

Il appartient aux communes de solliciter le SMT (Syndicat de Mobilités de Touraine) pour demander l'étude et la création d'abris vélos sur son territoire.

Monsieur le Maire, pouvez-vous solliciter le SMT pour étudier un abri vélos au niveau de l'espace de stationnement du dojo communautaire ? Ce projet pourrait profiter à la fois aux usagers des transports en commun via l'arrêt « Justice » situé à proximité, mais également aux utilisateurs de l'espace sportif, et une étude sur la place de la Médaille desservie par le réseau via l'abri Grand Cours ? Cet abri pourrait également profiter aux commerces et services de proximité de la place de la Médaille.

M. FRANÇOIS : Oui, Monsieur JEANNEAU.

M. JEANNEAU : Je vous en remercie. J'aurai une dernière intervention si je peux me permettre.

M. FRANÇOIS : Non.

M. JEANNEAU : Si, si ! J'ai juste un dernier petit élément pour remercier un agent.

M. FRANÇOIS : On vous écoute.

M. JEANNEAU : J'ai cru entendre que le Directeur des Finances (DAF), Monsieur Karim DIOP, partait pour une autre collectivité. Je tenais à le remercier pour ses 21 années de service. Dieu sait si ça a

été difficile en fait pendant ces temps. J'ai appris à comprendre beaucoup de choses lors du dernier mandat avec lui, parce qu'il est vrai que les finances sont souvent un peu abruptes. Donc, merci à vous, Monsieur DIOP, merci Karim.

M. FRANÇOIS : Je vous remercie.

Applaudissements nourris.

Un petit mot, Monsieur DIOP ?... Ah ! Bravo ! On l'encourage. *(Applaudissements).* Est-ce qu'on a un micro pour lui ? Vous avez un micro ?

M. DIOP : C'est vrai que j'ai passé 21 ans ici. J'ai beaucoup appris et j'ai apprécié l'engagement politique de tous les élus, quel que soit leur bord politique. Et dans ma carrière, comme le disait un de mes professeurs qui était sénateur, c'est lui qui m'a donné le goût de me spécialiser en DESS gestion des collectivités locales, c'est le sénateur Joël BOURDIN, il disait : *« Évaluez les risques, mais la gestion du risque, ça appartient aux élus. »* Donc, c'est pour vous dire que vous avez une mission qui est noble. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

M. FRANÇOIS : Merci beaucoup ! Merci beaucoup à vous, Monsieur DIOP. Merci Karim. Je vous propose donc de lever la séance sur cette bonne intervention de Monsieur DIOP, et je vous donne rendez-vous pour les Conseils Municipaux prochains : le 20 septembre, le 15 novembre, le 20 décembre. Et je vous annonce désormais qu'une commission générale sur les permis de construire qui sont en attente, en instruction ou en prévision, est en cours. Vous allez recevoir la convocation bientôt. Merci beaucoup.

M. CHAPEAU : Vous allez trouver sur vos tables les catalogues *XL Art* ; ils ont été offerts par l'association, et ils seront aussi remis aux agents qui ont participé à l'installation et au travail dans les serres.

- L'œuvre qui a gagné est *Le Cèdre* — j'ai tous les résultats.
- L'œuvre qui a été choisie par le commissaire est la dame qui faisait des peintures avec des roseaux.
- Et le prix du public est le monsieur qui faisait du bois flotté avec du métal. Voilà.

La séance est levée à 21 h 25.

Monsieur le Maire de Saint-Pierre-des-Corps **Secrétaire de Séance**

Emmanuel FRANCOIS **Nabil BENZAIT**